FERME DE LA CULTURE

Concours de projets d'architecture SIA 142 avec phase sélective, pour une équipe de mandataires (architecte et ingénieur civil)

page de couverture: @Aeby Perneger & Associés SA

troinex

SIA 142

programme conforme au règlement SIA 142, édition 2009

Rapport jury, 25 et 26 mai 2023

Impressum

Adjudicateur

Commune de Troinex

Ch. de la Grand-Cour 8

1256 Troinex

Organisation technique du concours & graphisme

MIDarchitecture sàrl

Rue Louis-Favre 27

1201 Genève

Sommaire

Préface 7

La Ferme de la Culture au cœur de Troinex

Démarche 9

Approbation du jury 23

Projets primés 25

Projets non primés 97

Préface

La Ferme de la Culture au cœur de Troinex

L'augmentation des habitantes et habitants de Troinex est programmée depuis de nombreuses années, et la Commune poursuit sa volonté d'élargir et de redéfinir le centre du village en termes d'infrastructures publiques, ainsi que des espaces d'agrément destinés à toutes et tous.
C'est donc dans un contexte ample et lié au futur réaménagement du cœur du village, que des parcelles et des bâtiments ont été acquis. Une réflexion sur leur affectation a été engagée, et une proposition de la commission « Social, jeunesse, loisirs et communication » a émergé : les destiner à accueillir un centre d'activités culturelles, afin de réunir et de développer ces espaces dispersés sur le territoire communal. Pour cette affectation, il a été décidé d'élaborer un cahier des charges avec le Conseil municipal et les associations culturelles communales, dans le but d'organiser un concours d'architecture.
La rénovation de cet ensemble bâti emblématique du patrimoine architectural troinésien représente aussi l'opportunité de le mettre en valeur. Sa transformation en un pôle culturel permettra non seulement de réaliser des espaces mieux adaptés aux normes actuelles, mais aussi de valoriser et de faire découvrir aux habitantes et aux habitants de Troinex un lieu ancré au centre du village.
Le concours d'architecture pour la Ferme de la Culture, qui vient de s'achever, a été une belle aventure qui a permis de découvrir, avec grande satisfaction, les propositions des bureaux d'architectes présélectionnés au premier tour d'évaluation. Ces derniers ont su s'imprégner des lieux et comprendre les attentes de la Commune, pour proposer avec conviction et créativité des projets de grande qualité. Nous les remercions vivement pour leur travail.
Nous nous réjouissons d'entamer, avec le bureau d'architecture lauréat, une collaboration qui s'annonce d'ores et déjà passionnante, et de poursuivre l'élaboration de ce beau projet avec l'objectif de le voir se réaliser au plus vite. La naissance de la Ferme de la Culture sera l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de création, afin de rendre disponible pour les Troinésiennes et les Troinésiens un lieu historique destiné au partage autour d'événements culturels riches et variés.

Guy Lavorel
Maire de Troinex

Démarche

1. Introduction

Le concours de la «Ferme de la Culture» à Troinex offre de conjuguer grâce à une nouvelle affectation culture et patrimoine au sein d'un même projet. Les différents espaces de la ferme ex-Duvernay, de sa dépendance aujourd'hui affectés à des logements pour étudiants et leur annexe (bâtiments n°s 151, 166 et 154) seront rénovés et requalifiés par un programme public. Les espaces de cour et le parc (Jardin de Colchique) situé entre cet ensemble de trois bâtiments et la salle communale font aussi partie de la réflexion du présent concours.
Il s'agit d'organiser le programme culturel et associatif souhaité par la Commune dans les trois corps de bâtiments historiques. Le programme est réparti dans ce bâti existant de valeur patrimoniale.
Le concours porte sur un espace culturel communal comprenant entre autres une salle d'exposition, un espace de dégustation, des locaux pour associations, une bibliothèque et une salle de spectacle et les aménagements extérieurs publics.
L'ensemble prend place sur les parcelles n^{os}10'910 et 10'188 situées dans un environnement paysager jouxtant le cœur administratif et social du village.
La Commune de Troinex, maître d'ouvrage, désire que l'ensemble garantisse le bien-être des occupants. Elle souhaite que la «Ferme de la Culture» participe à la constitution du nouveau cœur du village en assurant le lien entre les équipements existants et la place de la mairie.

2. Organisateur et maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Troinex.
L'organisation du concours est assurée par MIDarchitecture sàrl, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3. Genre de concours et procédure

La mise en concurrence retenue est un concours de projets d'architecture à 1 degré, tel que défini par le règlement SIA 142 (2009), en procédure sélective ouverte à des équipes pluridisciplinaires comportant un architecte pilote et un ingénieur civil.
La première partie de la procédure est la phase de candidature, elle est sélective et n'est pas anonyme. La deuxième partie consiste en un concours anonyme.

4. Jugement des dossiers de candidature

Au terme d'une journée de sélection qui s'est tenue le 11 novembre 2022, le jury décide de retenir les 12 équipes suivantes pour la suite de la procédure, soit le concours.

No	Groupement (architecte-pilote)	Ingénieurs
1	MHPM Architectes Sàrl	DMA Ingénieurs SA
2	G.M. Architectes Associés SA	Thomas Jundt Ingénieurs civils SA
3	Atelier March SA	B+S ingénieurs SA
4	FAZ architectes Sàrl	Gex & Dorthe ingénieurs consultants Sàrl
5	Nicoucar Steininger architectes Sàrl	Sbing SA
6	Estar	Schnetzer Puskas Ingenieure AG
7	Aeby Aumann Emery architectes Sàrl	AIC Ingénieurs Conseils SA
8	LDW architectes	Normal Office Sàrl
9	Sujets Objets Sàrl	Verso Ingénierie Sàrl
10	Atelier Prati Zwartbol	Structurame
11	Wolff Obrist architectes Sàrl	MGI Ingénieurs
12	APAAR Sàrl	Ratio Bois Sàrl

Dans le cadre de la procédure de présélection du concours de la ferme de la culture à Troinex le groupement LDW architectes et Normal Office sàrl s'est retiré de la procédure le vendredi 25 novembre 2022.
Le jury, à l'unanimité, retient alors l'équipe arrivée en 13ème place dans le tableau de présélection du 11 novembre dernier.
Les groupements concurrents sont alors avertis que l'équipe suivante est retenue pour la poursuite de la procédure :

13	Aeby Perneger & Associés SA	Muttoni & Fernandez Ingénieurs Conseils SA et Alix Grandjean Ingénieure Sàrl

5. Périmètres du concours

Le périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention (en rouge) correspond à la partie située en zone 4Bprotégée des parcelles n^{os}10'910 et 10'188.
Les dispositions de la LCI en accord avec la zone 4Bprotégée s'appliquent par conséquent sur tout le périmètre d'intervention.
Aucune construction ne sera démolie, le concours concerne la restauration de l'ensemble bâti et de ses extérieurs.

Le périmètre de réflexion

Le mandat de projet et d'exécution qui sera donné à l'équipe lauréate à la suite du concours par le maître d'ouvrage comprendra tout le périmètre d'intervention tel que défini ci-dessus.
Le mandat de projet attribué à l'équipe lauréate par le MO à l'issue du concours concernera uniquement les constructions et les aménagements extérieurs compris sur les parcelles n°s 10'910 et 10'188.

6. Objet et objectifs du concours

Les trois bâtiments de l'ensemble bâti actuel témoignent d'un ensemble agricole ancien, ils figurent tous au recensement architectural du canton de Genève – fiches de recensement 1983-1984

- Rte de Moillebin 2: valeur 4+ (= bien intégré dans le site)
- Rte de Moillebin 4: valeur 4+ (= bien intégré dans le site)
- Rte de Moillebin 6: valeur 2 (= valeur de classement)

La Commune souhaite que cet ensemble et en particulier ses rapports avec les aménagements extérieurs soient repensés et optimisés en fonction de la distribution du programme culturel et associatif, par la création d'un espace de rencontre et de mixité sociale maintenant une efficience d'exploitation.
Il est nécessaire que les multiples usagers puissent s'approprier l'ensemble de manière optimale, la flexibilité d'utilisation est par conséquent essentielle.
Il s'agit également de créer un projet avec une identité architecturale forte qui soit capable de réinterpréter cet ensemble bâti en le transformant en un nouveau lieu public.
Les enjeux sont ici à la fois culturels, sociaux et patrimoniaux. Les concurrents doivent répondre de manière simple aux objectifs principaux: restaurer, valoriser et articuler.

Restauration / transformation
Restaurer les bâtiments historiques témoins de la vie villageoise d'autrefois tout en les rendant accessibles à toutes et tous et en répondant aux impératifs énergétiques, d'accessibilité PMR et de protection incendie.

Valoriser
Valoriser les espaces et volumes existants en organisant de manière sensible et efficace la variété des usages attendus. Relever le défi de faire entrer suffisamment de lumière en respectant les façades et les toitures existantes.

Articuler :
Mettre en évidence et rendre public l'ensemble des cours, placettes, dégagements et parc existants. Articuler par ces aménagements les équipements publics voisins en renforçant l'identité historique de ce secteur et le mettre en dialogue avec la place de la mairie et ses bâtiments patrimoniaux (domaine de Grand'Cour).

7. Programme

Le programme culturel souhaité compte environ 1000 m^2 (surface utile) répartis selon le projet entre les trois corps de bâtiments historiques et leurs espaces extérieurs.
Le programme à usage public et communal regroupe :

- Un espace d'exposition
- Une salle de spectacle
- Une bibliothèque
- Des locaux pour les associations villageoises
- Deux ateliers
- Un espace accueil, cafétéria, espace dégustation
- Divers locaux et espaces techniques
- Les aménagements extérieurs publics, cour et jardin

Le programme du concours est accompagné, entre autre, d'une étude historique indépendante des trois bâtiments, menée par l'historienne Christine Amsler.
Ci-dessous quelques jalons qui nous donnent une lecture du Cadastre français de 1812 et du Cadastre Dufour de 1843 (AEG, Cadastre F 18 / Troinex, feuille 3)
« *Ces deux dépendances, qui apparaissent pour la première fois sur le cadastre de 1812, n›ont pas été édifiées en même temps.*
La ferme rte de Moillebin 2 est plus ancienne que le grand volume rte de Moillebin 6. Calée dans l'extrême angle d'une généreuse parcelle agricole et dépourvue de prolongements extérieurs, elle comporte dès l'origine une partie nord dédiée à de l'habitat et - séparée au tiers de sa longueur par un refend transversal - une partie sud comportant une grange fourragère et une étable-écurie. Protégée par un toit à demi-croupes recouvert de tuiles plates, elle est bâtie avec soin en maçonnerie crépie, ses angles étant renforcés côté rue par de la pierre de taille en molasse placés au nu du crépi et à l'arrière par des moellons à peine dégrossis. Ses baies d'origine – entrée de grange, portes et fenêtres – sont encadrés de pierre de taille en molasse et - signe de raffinement - les linteaux des fenêtres sont légèrement arqués et délardés. Les barreaux de section carrée ainsi que les volets pleins, en planche, appartiennent aussi à l'état d'origine de cette ferme.
En revanche, la clé saillante de l'ancienne entrée de grange rte de Moillebin 2, qui porte la date de 1781, n'est pas d'origine. Taillée probablement dans de la pierre de Morlaix, elle a été ajoutée au XXe siècle et s'inspire fort probablement d'une autre clé recensée à Troinex par Waldémar Deonna dans son ouvrage Pierres sculptées de la vieille Genève, paru en 1929 (n° 1173).

La dépendance rte de Moillebin 6, quoiqu'elle dispose, elle aussi, d'un refend transversal au tiers de sa longueur, a, *à ses débuts, uniquement servi à l'exploitation agricole. Côté nord, elle comporte alors un grand pressoir semi-enterré surmonté de deux ou trois niveaux servant de grenier, et dans la partie restante, de chaque côté du couloir de la*

grange fourragère, une étable-écurie. Construite elle aussi en maçonnerie crépie renforcée aux angles par de la pierre de taille, elle est couverte d'un toit à demi-croupe offrant côté cour un large avant-toit soutenu par des consoles en bois. C'est d'ailleurs de ce côté-ci que sont réunies les principales ouvertures, toutes encadrées de pierre de taille en molasse (sauf celles ayant été remaniées ou percées après coup): portes en anse de panier de la grange, des écuries et du pressoir, fenêtres rectangulaires en petit nombre et œil-de-bœuf. A l'exception de l'œil-de-bœuf, les baies sont (ou étaient) toutes munies de volets ou de menuiseries de porte en planches. L'affectation initiale purement agricole de ce grand bâtiment se traduit, sur les faces nord et ouest, par la présence de nombreuses et étroites ouvertures verticales de ventilation, elles aussi encadrées de pierre taillée en molasse.
A noter que, à l'instar de la ferme rte de Moillebin 2, le mur pignon sud ne présente aucune ouverture.
La vente du domaine survient au début des années 1820, il est vendu en partie à la famille du marchand de chevaux domicilié à Carouge Jacques-Elisée Chanal-Menu († 1835) La vente comprend le grand rural rte de Moillebin 6 que

Cadastre français de 1812 Les deux bâtiments ruraux rte de Moillebin 2 et 6, avec leurs murs d'enclos, sont attestés pour la première fois. (AEG, Cadastre E 4 / Troinex, section F; Cadastre E Rg 33)

le cadastre de 1812 décrit comme étant une «grange neuve» et la «place et cour de la grange neuve» (n° 407-408). Rapidement après l'acquisition du rural, la famille Chanal aménage dans la partie nord un logement pour maîtres sur deux niveaux reliés par un escalier intérieur en bois adossé au refend. C'est à ce moment-là que sont percées les fenêtres, encadrées non plus de molasse mais de roche claire et munies de volets en planche. De cette campagne de travaux datent aussi la très belle porte d'entrée ainsi que l'élégante grille à barreaux ronds qui, à l'autre extrémité du bâtiment, préserve la vue depuis la cour sur le jardin clos.
A l'intérieur, les deux niveaux de l'ancien grenier sont cloisonnés afin de créer à l'étage des chambres et au rez-de-chaussée une cuisine et deux espaces en enfilade. Ceux-ci sont agrémentés de boiseries d'appui et de boiseries d'embrasure ainsi que de belles portes d'alcôve ouvragées dans le même esprit d'élégance que la porte d'entrée.»

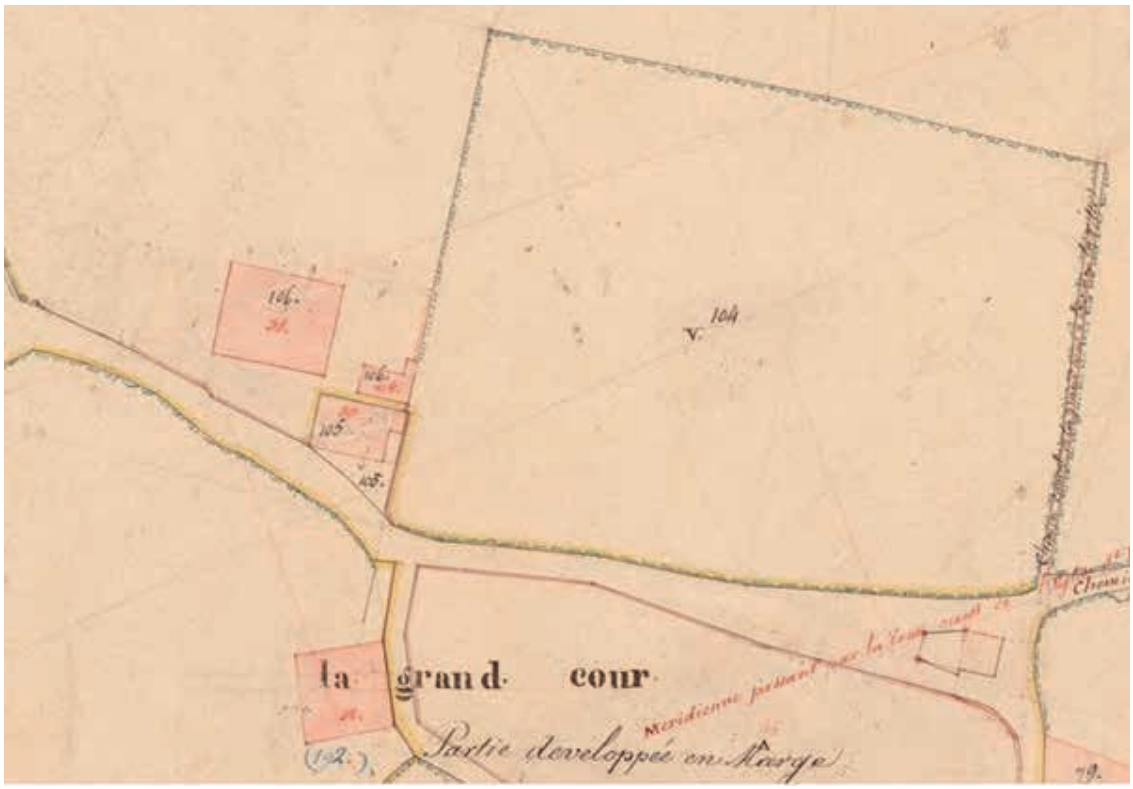

Cadastre Dufour de 1843 (AEG, Cadastre F 18 / Troinex, feuille 3)

8. Critères d'appréciation

Les propositions sont jugées sur la base des critères suivants, l'ordre ci-dessous ne correspondant pas nécessairement à un ordre de priorité :

Qualités patrimoniales

- Respect et mise en valeur du site
- Mise en valeur des éléments patrimoniaux et/ou valorisation de la mémoire constructive
- Reconnaissance des valeurs des structures précédentes
- Qualité de l'espace paysager

Qualités architecturales

- Clarification des volumétries d'origine
- Valorisation de l'ensemble des 3 bâtis pour révéler et créer des nouveaux espaces
- Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet

Qualités fonctionnelles

- Respect et compréhension du programme
- Fonctionnement général et qualité spatiale de la proposition

Qualités techniques

- Rationalité économique (construction, fonctionnement et coût du cycle de vie)
- Qualité du concept énergétique
- Qualité de la faisabilité structurelle
- Respect des contraintes à sa protection incendie

9. Jury

Président

1 M. François Jolliet architecte EPF, Renens

Vice-présidente

2 Mme Kristina Sylla Widmann, architecte UDM, Genève

Membres professionnels indépendants du MO

3 M. Tarramo Broennimann, architecte IAUG, Genève
4 Mme Marie Gétaz, architecte EPF, Vevey
5 M. Marco Forte, ingénieur civil EPF, Genève
6 M. Yves Omarini, architecte EPF, Genève
7 M. Mathieu Robitaille, architecte EPF, Flanthey, Valais
8 Mme Katrien Vertenten Camponovo, architecte Mendrisio, Genève

Membres dépendants du MO

9 M. Guy Lavorel, exécutif, Commune Troinex
10 M. Marc Truan, exécutif, Commune Troinex
11 Mme Miren Bengoa, Troinex
12 M. Jean Berthet, conseiller municipal, Troinex
13 Mme Sabine Latour, conseillère municipale, Troinex

Membres suppléants dépendants du MO

Mme Sabina Straccia Mollard EPF, architecte, responsable du service technique, Commune Troinex
M. Jean-Jacques Ronchietto, conseiller municipal, Commune Troinex

Membres professionnel

M. Bastien Guy, architecte DE HMOND, Lausanne

10. Distinctions et prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 142'000 HT pour l'attribution d'environ cinq prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

11. Liste des projets rendus

12 projets ont été remis à l'organisateur dans les délais

1	Triple-Saut
2	Capricorne
3	Jack in the Box
4	Entre les murs
5	Fermaculture
6	Ensemble
7	Un, deux, trois, soleil
8	Traverses
9	Ex Materia
10	William
11	Alienor
12	Côté cour – Côté jardin

12. Contrôle de conformité

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaboratrices de MIDarchitecture sàrl.
Celles-ci ont constaté que les douze rendus sont parvenus conformes et dans les délais à l'adresse du MO.

13. Expertise des projets rendus

L'expertise des projets du concours s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrent-e-s.
Elle a été conduite du lundi 8 mai au mercredi 17 mai 2023 par:

- Monsieur Alain Mathez, adjoint de direction, office des autorisations de construire, Genève
- Madame Sabine Planchot, architecte, office des monuments et des sites, Genève
- Monsieur Jean-Marc Deryng, SGC SA - Garant des Coûts, Genève
- Monsieur Luc Giger, ingénieur, Weinmann Energies, Vaud
- Monsieur Didier Gandini, ingénieur sécurité et expert en protection incendie AEAI

14. Déroulement du jugement

Le jury a siégé au complet les 25 et 26 mai 2023.

15. Prise de connaissance des projets

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets de manière individuelle.

16. Projets à exclure de la répartition des prix

Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets.
Avant de commencer le jugement des projets, le jury se divise en deux groupes pour analyser l'ensemble des planches exposées de manière approfondie.
Le jury se réunit ensuite ensemble devant chacune des propositions pour débattre des projets présentés. Les grandes lignes de chaque projet sont ensuite mises en évidence par un des membres du jury.
A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont soigneusement examinés de manière collégiale, selon les critères d'appréciations définis et selon le fonctionnement général des propositions par rapport aux contraintes du programme et du site.

17. Premier tour du jugement

Le jury effectue un premier tour de jugement et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets qui répondent le moins aux critères principaux suivants :
Qualités fonctionnelles
Qualités patrimoniales

Il s'agit des quatre projets suivants :

4	Entre les murs
5	Fermaculture
9	Ex Materia
12	Côté cour – Côté jardin

18. Deuxième tour du jugement

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour. Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation.
A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des projets restants, le jury décide d'écarter les projets suivants :

1	Triple-Saut
2	Capricorne
8	Traverses

19. Expertise

Le jury auditionne les experts suivants :

- Monsieur Didier Gandini expert en protection incendie avec brevet fédéral
- Monsieur Jean-Marc Deryng, Société de Garantie des Coûts SA (SGC SA)
- Ces derniers commentent les projets retenus sous l'angle des aspects économiques et de leur conformité avec les normes de protection incendie.
-

L'ensemble des expertises est mis à disposition du jury durant les deux journées de jugement.

20. Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est repêché.

21. Classement définitif

Le jury, après avoir rédigé le texte de commentaires pour chacun des cinq projets restants, en fait une lecture commune.
Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix, le jury réexamine une nouvelle fois les projets retenus, une attention particulière est donnée la faisabilité techniques des propositions en maintenant les intentions de protection patrimoniales.
A l'issue de cette lecture et en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et de l'ensemble des rapports d'expertises, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.
Le jury procède au classement final.

22. Choix du lauréat, résultats du jugement et attribution des prix

Le jury, considère à l'unanimité que le projet n°07 Un, deux, trois, soleil est le plus favorable et décide de le classer au 1er rang et 1er prix.

Le jury dispose d'une somme de CHF 142 000.-HT, Il décide d'attribuer les prix suivants, conformément au point 1.5 du cahier des charge du concours (15 décembre 2022).
Le jury décide d'attribuer une indemnité de CHF 4'000.- HT à tous les candidat-e-s qui ont rendu une proposition en reconnaissance du travail accompli.
Le solde de CHF 94'000.- du montant à disposition est attribué aux prix suivants :

1er rang - 1er prix	n° 7 Un, deux, trois, soleil	CHF 35'000.00.- HT
2e rang - 2e prix	n° 11 Alienor	CHF 25'000.00.- H
3e rang - 3e prix	n° 6 Ensemble	CHF 17'000.00.- HT
4e rang - 4e prix	n° 10 William	CHF 10'000.00.- HT
5e rang - 5e prix	n° 3 Jack in the Box	CHF 7'000.00.- HT

23. Recommandations du jury

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Après deux journées d'étude et d'analyse des propositions, le jury est convaincu que le projet n°07 «Un, deux, trois, soleil», désigné à l'unanimité pour le 1er rang, 1er prix, possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation aux autrices et auteurs de ce projet.

En vue de la réalisation du projet lauréat « Un, deux, trois, soleil», le jury formule les recommandations suivantes:

- Les liens entre la travée « logement » du bâtiment 166 et le jardin doivent être valorisés ;
- Une attention particulière devra être portée à l'expression de l'ouverture donnant sur le jardin de Colchique depuis la ferme principale (151), ainsi qu'au traitement du passage proposé dans l'interstice entre les bâtiments 154 et 166;
- Le traitement des espaces extérieurs doit être développé.

24. Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants.

Un, deux, trois, soleil / 1er rang, 1er prix: projet n°7
Aeby Perneger & Associés SA, Rue de Veyrier 19, 1227 Carouge
Muttoni & Fernandez Ingénieurs Conseils SA avec Alix Grandjean Ingénieure Sàrl

Alienor / 2e rang, 2e prix: projet n°11
Atelier March SA, Chemin Frank-Thomas 24, 1208 Genève
B+S ingénieurs SA

Ensemble / 3e rang, 3e prix: projet n°6
Estar, Rue du Parc 3bis, 1207 Genève
Schnetzer Puskas Ingenieure AG

William / 4e rang, 4e prix: projet n°10
Sujets et Objets Sàrl & Jan De Vylder & Inge Vinck, Place De-Grenus 7, 1201 Genève
Verso Ingénierie Sàrl

Jack in the Box / 5e rang, 5e prix: projet n°3
Wolff Obrist architectes Sàrl, Rue de la Louve 12, 1003 Lausanne
MGI Ingénieurs

Approbation du jury

MEMBRES	
Miren Bengoa	
Jean Berthet	
Tarramo Broennimann	
Katrien Vertenten Camponovo	
Marco Forte	
Marie Gétaz	
François Jolliet	
Sabine Latour	
Guy Lavorel	
Yves Omarini	
Mathieu Robitaille	
Marc Truan	
Mme Kristina Sylla Widmann	
MEMBRES SUPPLEANTS	
Bastien Guy	
Sabina Straccia Mollard	
Jean-Jacques Ronchietto	

Projets primés

PROJET LAUREAT: UN, DEUX, TROIS, SOLEIL

1ER RANG, 1ER PRIX: PROJET N°7

AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA
Rue de Veyrier 19 / CH 1227 Carouge

Collaboratrices, collaborateurs :

Jan Perneger
Emanuele Pibiti
Thomas Foissotte
Titouan Baud

BUREAU INGÉNIEUR CIVIL : MUTTONI & FERNANDEZ INGÉNIEURS CONSEILS SA AVEC ALIX GRANDJEAN INGÉNIEURE SÀRL

La force du projet réside dans la clarté de la proposition visant à faire ressortir la substance des bâtiments patrimoniaux, tout en permettant aux différents programmes de s'adapter à la logique de l'existant. Le projet cherche à clarifier les structures d'origine en assumant, lorsque cela est pertinent, la déconstruction des interventions qui sont intervenues au fil du temps et au gré des besoins. A l'intérieur de ce patrimoine retrouvé, le programme est judicieusement réparti en fonction des opportunités des espaces existants et de la logique spatiale et fonctionnelle des différentes parties du programme.
En relation direct avec l'accès principal du site, l'espace d'accueil/cafétéria trouve place au rez-de-chaussée du corps de ferme principal avec un lien fonctionnel à l'espace dégustation situé dans le caveau existant. Un noyau de services commun ainsi qu'une distribution verticale sont disposés au centre du bâtiment contre le mur de refend. Le dispositif escalier-ascenseur règle de manière minimale et efficace la distribution dans les étages, dont les altitudes de planchers varient entre la partie Nord et Sud de l'édifice. Dans l'espace tripartite de la ferme, le projet propose un cœur d'activités vivant, mis en relation dans la verticalité grâce à des vides sur triple hauteur. Au premier et deuxième niveau, la bibliothèque est ainsi mise en relation visuelle avec l'espace du rez-de-chaussée, conférant à l'espace une atmosphère singulière. La salle de spectacle prend place dans les combles, avec les espaces de services disposés dans la partie Nord du bâtiment, ancien lieu d'habitation. Dans cette même partie, au premier et deuxième niveau se placent les espaces polyvalents pour les sociétés, divisibles et facilement accessibles de manière indépendante. De manière générale, la logique de répartition du programme dans le bâtiment correspond bien à la nécessité des usages.
La ferme sur la rue (166), dont la circulation verticale est créé dans la travée Nord en lien avec le jardin, contient les ateliers au rez-de-chaussée et les espaces d'exposition dans les niveaux supérieurs. Le premier étage est habilement relié à la dépendance par la loggia existante, avec un espace d'exposition ou un atelier en fonction des besoins. La conciergerie au rez-de-chaussée de la dépendance offre un avantage fonctionnel, avec une situation centrale au cœur de l'ensemble.
Le parti structurel est en cohérence avec l'attitude générale du projet. Les murs porteurs en moellons sont conservés ainsi que les charpentes principales. Le renforcement ou le remplacement des planchers,

par exemple pour assurer les charges lorsque nécessaire, ne sollicite pas la structure existante, mais est constituée d'un solivage sur poteaux indépendant. Cette même indépendance structurelle est imaginée pour la reprise en sous œuvre au sous-sol.
Un soin particulier est apporté, afin de révéler les façades d'origine, en soulignant par un jeu de briques ajourées, les traces de la modification des ouvertures. Tout en permettant un apport de lumière naturelle ponctuel sur la façade Sud, de nouveaux percements hexagonaux rappellent les ouvertures servant de ventilation aux bâtiments ruraux. Une même attention est dédiée à l'approche énergétique, écologique et d'exploitation : restauration de la charpente en bois massif, récupération des tuiles de toiture, emploi d'isolation biosourcée, disposition sous toiture des monoblocs de ventilation et confort acoustique proposé.
Les aménagements extérieurs, bien que méritant d'être développés et affinés, favorisent des usages diversifiés tout en restant dans l'esprit du lieu : successions des cours, maintien des murs d'enceintes, revêtements perméables ou imperméables en fonction des utilisations : terrasse, potagers, détente, jeux, projection. Des porosités ponctuelles mettent en relation «La Ferme de la Culture» au jardin de Colchique : le maintien du passage existant entre le jardin et la cour de la dépendance, un percement dans le mur d'enceinte Nord ainsi que la création d'un accès direct à l'espace d'accueil de la ferme. Ces dispositifs répondent bien à l'objectif de rayonnement de ce nouveau pôle culturel dans la Commune, sans pour autant altérer les qualités et la valeur des aménagements.
Le projet convainc le jury par son attention sensible au patrimoine, tout en ayant la capacité d'absorber un programme complexe et innovant dans une architecture sans pastiche. Il relève, en outre, la qualité et la maîtrise de toutes les dimensions du projet, qu'elles soient techniques, constructives, typologiques ou spatiales.

Patrimoine, principes et pratique

Le projet réutilise (re-use) au maximum la substance ancienne encore existante en prenant appui sur la tradition rurale de la région.

Au préalable, les éléments d'origine reconnaissables sont identifiés « à la loupe », qu'ils soient matériels (pièces de charpente, fenêtres, murs) ou intentionnels (principes de composition, fonction et usages des différents espaces). Se découvre ainsi une partie des altérations opérées au cours du temps tandis que la connaissance des étapes de transformation décrites dans l'étude historique se consolide.
Cette compréhension désormais affûtée de l'objet permet d'ajuster l'habituel foisonnement d'ambitions architecturales aux véritables spécificités de l'existant qui n'a parfois nul besoin qu'on lui en apporte de nouvelles. C'est ainsi qu'apparaît avec une netteté grandissante le thème de notre travail, qui consistera à rendre de plus en plus lisibles les caractéristiques rurales de ces maisons en déconstruisant aussi minutieusement que possible les interventions du passé qui en ont altéré la lisibilité, notamment dans le courant du XXe siècle.

La disposition du nouveau programme offre l'occasion de redécouvrir les caractéristiques spatiales d'origine des trois bâtiments qui composent la Ferme de la Culture.
En premier lieu, ceux-ci sont virtuellement dépouillés des ajouts qui brouillent aujourd'hui leur lecture structurale : planchers supplémentaires ou dont le niveau a été modifié, trémies diverses, ouvertures supplémentaires en façade, ouvrages annexes en maçonnerie.
Dans un second temps, les éléments du programme du concours sont répartis dans les trois bâtiments de la façon la plus fluide possible par rapport à la substance existante, avec le moins de « forçures » possible. Ce faisant, un certain effort est parfois demandé au programme afin que ce dernier puisse s'adapter à son espace d'accueil, préexistant et déjà fortement caractérisé.

Ensuite, après force allers-retours, hésitations et arbitrages, le choix est fait de réintégrer dans la réflexion certaines modifications du passé qui gardent leur pertinence aujourd'hui, par exemple la fenestration de la partie habitative de la grande ferme qui est conservée en superposition des ouvertures de ventilation primitives.

C'est ainsi que la partie « grange » de chacune des bâtisses redevient lisible grâce à sa structure remise à nu et une générosité en hauteur retrouvée, compatible avec les programmes les plus publics (grande salle, accueil, bibliothèque, expositions). Les parties habitatives au nord conservent un caractère distinct (salles de sociétés dans la grande ferme ou espace distribution dans la petite). Le troisième bâtiment, le plus petit, garde son statut de « dépendance ». En complément, dans les espaces extérieurs, la succession de cours et de jardins thématiques est renforcée du côté de la route principale tandis qu'à l'ouest, un grand jardin public réunit prés et anciens vergers.

Programme
A l'intérieur de la grange de la ferme Duvernay (n°6), la salle de spectacle vient naturellement s'installer dans le vaste espace libre d'obstacle sous charpente ; les loges, le vestiaire du public et les sanitaires prolongent le même niveau du côté nord. La bibliothèque se glisse sous la grande salle, son stockage de livres trouve aisément sa place à l'abri de la lumière au 2e étage tandis que l'espace d'accueil et de lecture occupent le 1er étage, qui bénéficie d'ouvertures ponctuelles en façade et s'ouvre en balcon sur les espaces publics du rez-de-chaussée. Au rez-de-chaussée de la ferme, la réception et le bar-petite restauration occupent la travée principale de la grange pour accueillir les visiteurs avec générosité tandis que la salle du restaurant s'installe dans l'étable voisine dont le caractère « sériel », coude-à-coude et plafond bas, est conservé. L'accès PMR est assuré à l'ensemble des locaux grâce à un dispositif ascenseur-escaliers attenant au mur de refend principal. Il offre une relation rapide (escalier, ascenseur et monte-plats) entre le bar au rez et l'espace de dégustation en contrebas, doté d'un dispositif de cuisine semi-professionnelle et d'un office.

La façade sud est délicatement percée de trois ouvertures hexagonales dont la géométrie évoque les orifices d'aération couramment utilisés dans les granges de la région. Sortes de « roues » solaires, ces ouvertures apportent lumière et vue aux espaces publics principaux : grande salle, salle de lecture et café ; leur rosace est constituée de pièces planes de terre cuite glissées dans l'épaisseur du mur. Cette nouvelle « strate » de percements vient s'ajouter aux précédentes de façon lisible pour révéler l'affectation désormais publique du lieu sans oublier son origine rurale.

En façade nord de la ferme Duvernay, la partie transformée en habitation au XIXe siècle accueille quatre salles de sociétés modulables sur deux niveaux - leur générosité et leur flexibilité compensant le fait que leur répartition s'écarte légèrement de celle du programme. Ces salles sont interconnectées avec l'escalier et l'ascenseur situés contre le mur de refend, de même que les commodités qui sont mutualisées pour l'ensemble du programme de la ferme. En outre, elles bénéficient d'un accès direct depuis la grande cour-jardin arrière par le bel escalier extérieur.

Dans la petite ferme (n°2), ce sont les ateliers qui prennent place logiquement au sol de l'ancienne grange et de l'étable, bénéficiant ainsi d'un confortable accès de plain-pied. Le plancher au-dessus de leur tête a repris son altitude d'origine, ce qui a légèrement réduit la hauteur du rez-de-chaussée. Au nord du mur de refend, la partie autrefois dévolue à l'habitation a retrouvé sa porte d'entrée d'origine sous le balcon pour distribuer par un bel escalier confortable les espaces d'exposition installés dans les étages, dans le grand volume de la grange. Au premier étage, un prolongement du balcon permet d'accéder à l'annexe (n°4), dont l'étage pourra prolonger les espaces d'exposition ou servir d'atelier indépendant en fonction du besoin.

La dépendance (n°4) abrite les activités du concierge au rez-de-chaussée, en lien direct avec les besoins quotidiens de l'ensemble, y compris celui de l'entretien des jardins. En façade ouest, les ouvertures de l'ancien pigeonnier sont mises à profit en tant que nichoirs à martinets.

Côté rue, délimitant le jardin de la petite ferme, une petite construction en maçonnerie de briques abrite les vélos et les conteneurs. De la même façon, dans le jardin sud, le petit couvert permettant le rangement saisonnier du matériel extérieur pourrait également servir de cuisine d'été au besoin.

Aménagements extérieurs
Le périmètre fait apparaître deux logiques distinctes. Côté route de Moillebin, une succession d'espaces publics délimités par des murs en pierre, cours et jardins thématiques dotés d'un caractère propre (skate park, jardin de projection, cour-terrasse de café, jardin de gravier, potager collectif), sont mis en relation les uns avec les autres. Côté salle communale, un vaste jardin à caractère campagnard, accessible de tous côtés et doté de divers équipements (bancs, jeux d'enfants, biotope), est mis à disposition du public.

Structure et matérialité
Les interventions sur le gros-œuvre en maçonnerie de moellons sont réduites au minimum : percements ponctuels dans les murs, sous-œuvre strictement délimité, restauration soignée des ouvertures existantes en façade, piquage des crépis existants et restauration à l'aide d'enduits traditionnels à la chaux, certaines des ouvertures rajoutées au cours du temps sont comblées au cas par cas avec des briques de terre cuite perforées laissant parfois passer l'air ou la lumière en fonction des besoins, en clin d'œil à l'ancienne tuilerie voisine de Bardonnex.
Dans la même logique, la charpente est réparée-restaurée sans modification notoire, les pièces endommagées étant dans toute la mesure du possible remplacées en bois massif et sans connecteurs métalliques. Le solde des toitures et planchers est lui aussi réparé ou reconstruit à l'aide de chevrons et de solives en bois massif utilisant au maximum les ressources forestières voisines dans une logique de circuits courts.

Un, deux, trois, soleil

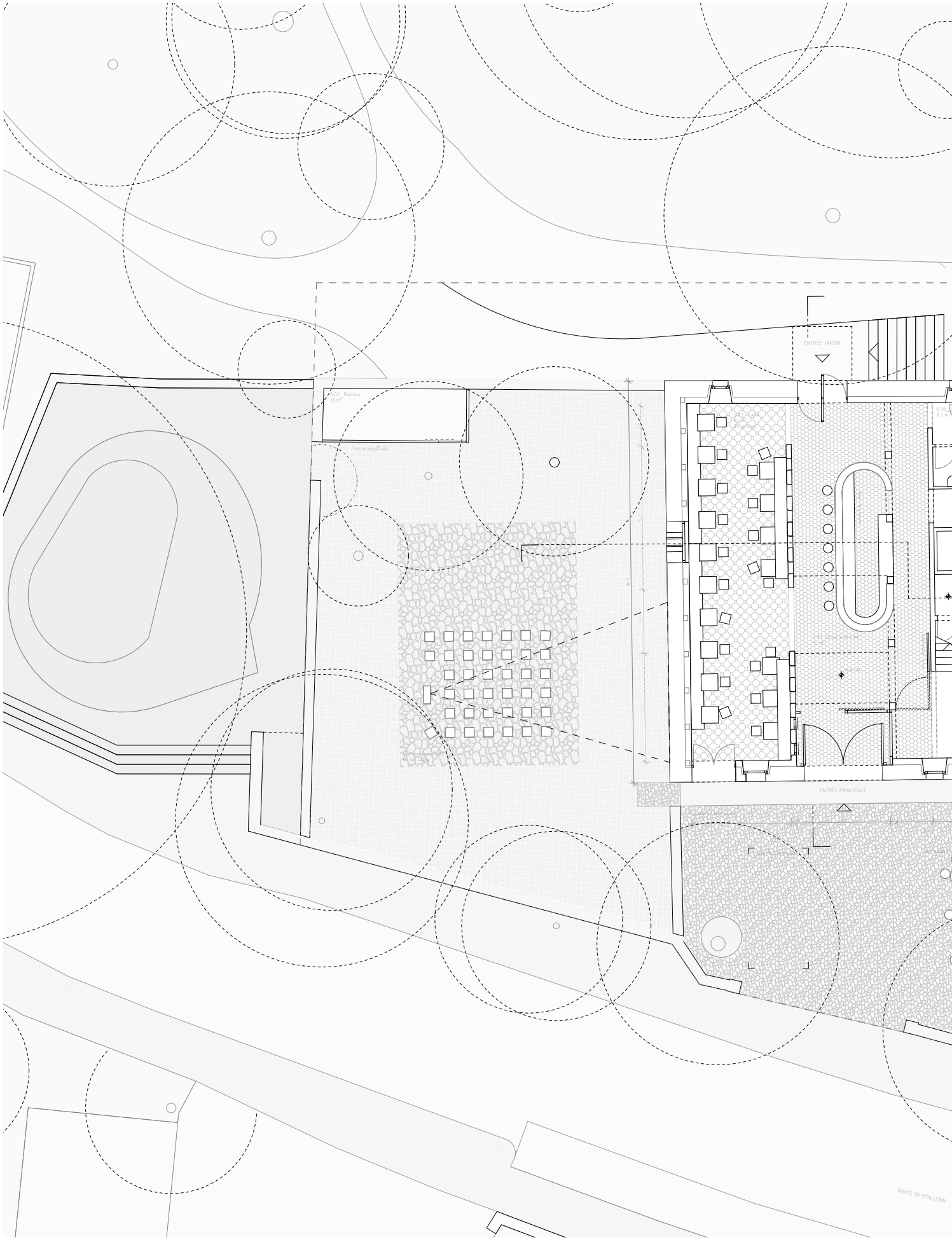
ENTRÉE JARDIN
Terre végétale
ENTRÉE PRINCIPALE
ROUTE DE MOLLERIN

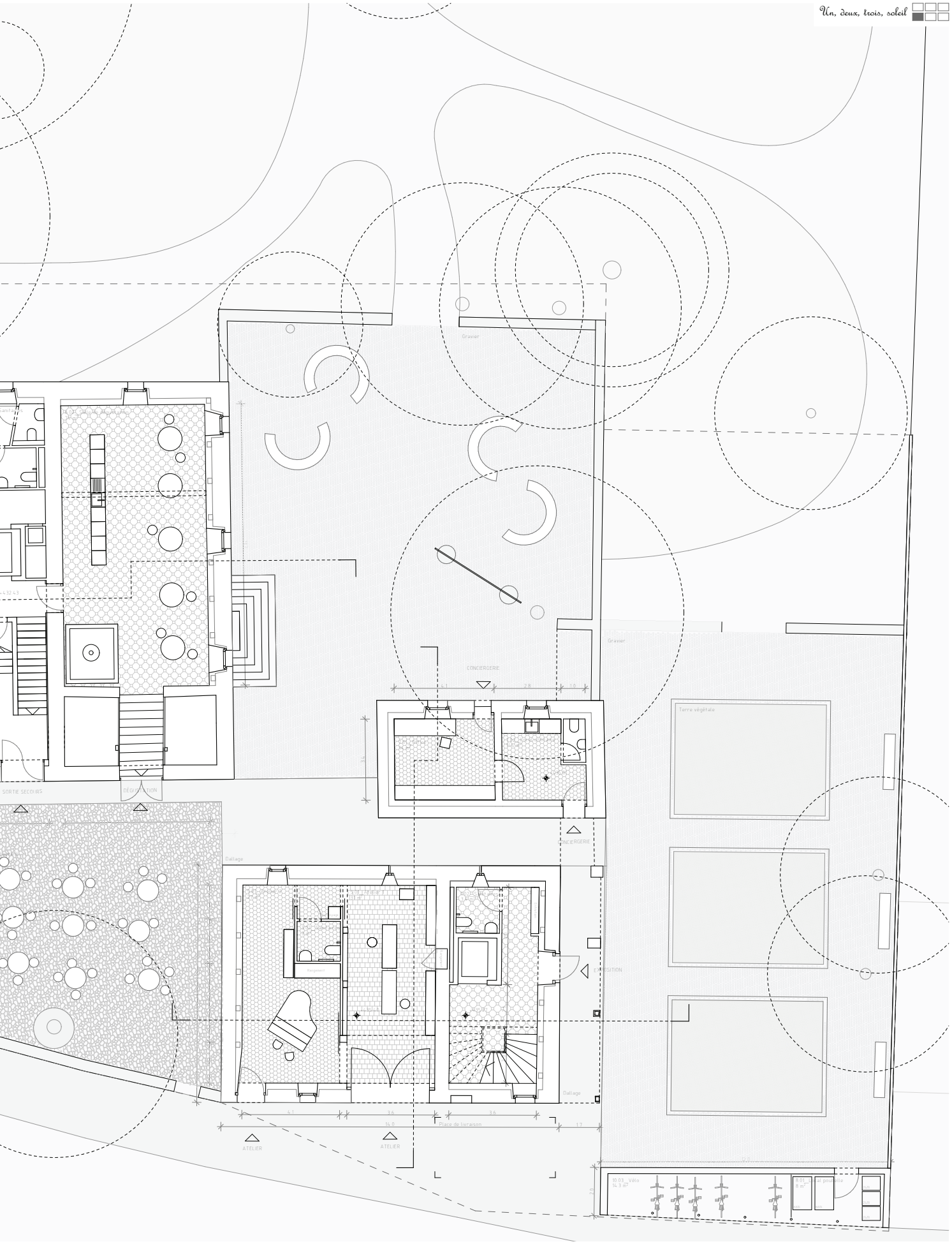
Gravier
CONCIERGERIE
Terre végétale
SORTIE SECOURS
DÉGRADATION
Dallage
EXPOSITION
Place de livraison
ATELIER
ATELIER
Vélo
Poubelle

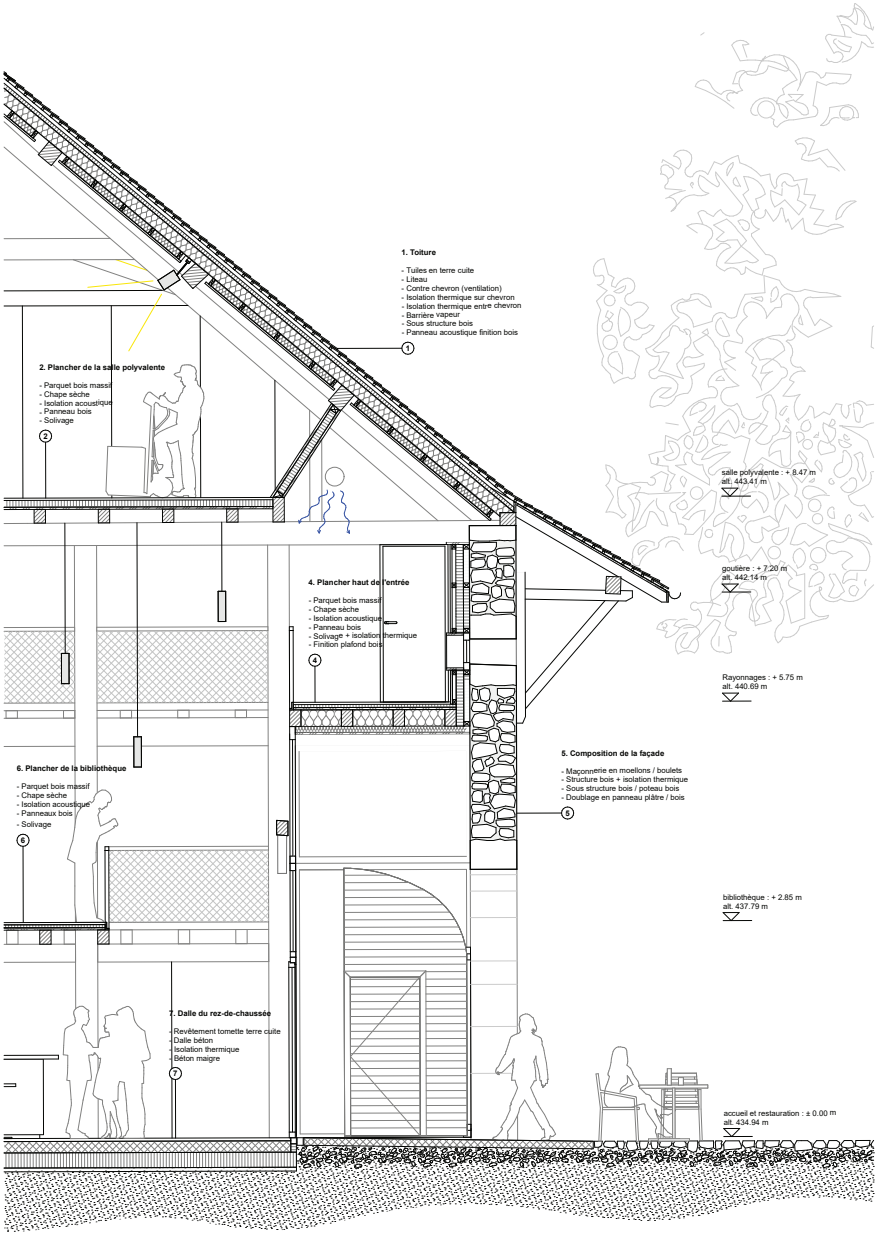
1. Toiture
- Tuiles en terre cuite
- Liteau
- Contre chevron (ventilation)
- Isolation thermique sur chevron
- Isolation thermique entre chevron
- Barrière vapeur
- Sous structure bois
- Panneau acoustique finition bois
1
2. Plancher de la salle polyvalente
- Parquet bois massif
- Chape sèche
- Isolation acoustique
- Panneau bois
- Solivage
2
salle polyvalente : + 8.47 m
alt. 443.41 m
gouttière : + 7.20 m
alt. 442.14 m
4. Plancher haut de l'entrée
- Parquet bois massif
- Chape sèche
- Isolation acoustique
- Panneau bois
- Solivage + isolation thermique
- Finition plafond bois
4
Rayonnages : + 5.75 m
alt. 440.69 m
5. Composition de la façade
- Maçonnerie en moellons / boulets
- Structure bois + isolation thermique
- Sous structure bois / poteau bois
- Doublage en panneau plâtre / bois
5
6. Plancher de la bibliothèque
- Parquet bois massif
- Chape sèche
- Isolation acoustique
- Panneaux bois
- Solivage
6
bibliothèque : + 2.85 m
alt. 437.79 m
7. Dalle du rez-de-chaussée
- Revêtement tomette terre cuite
- Dalle béton
- Isolation thermique
- Béton maigre
7
accueil et restauration : ± 0.00 m
alt. 434.94 m

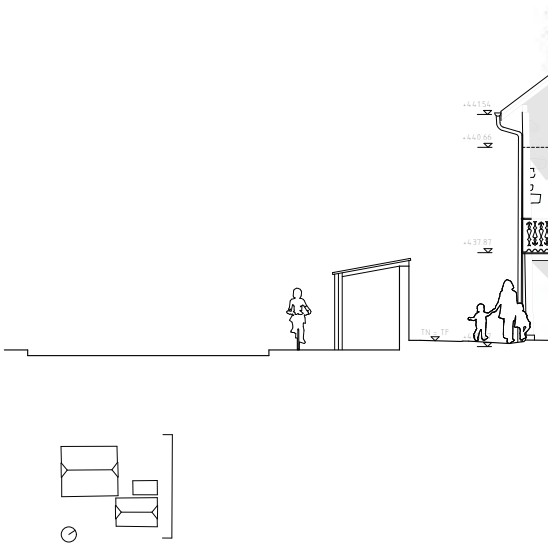

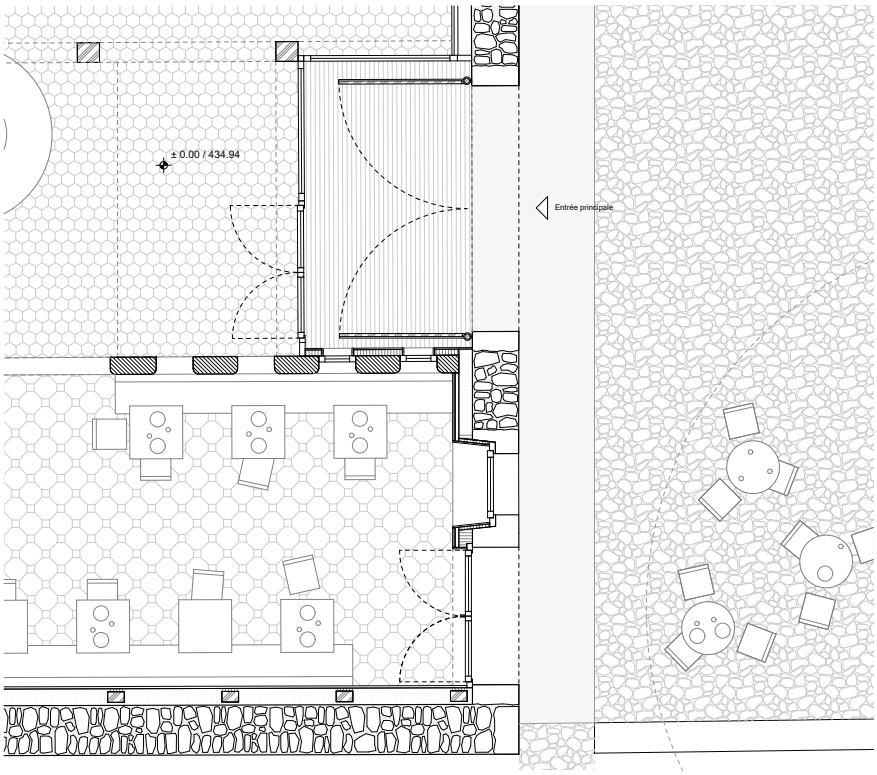
± 0.00 / 434.94
Entrée principale

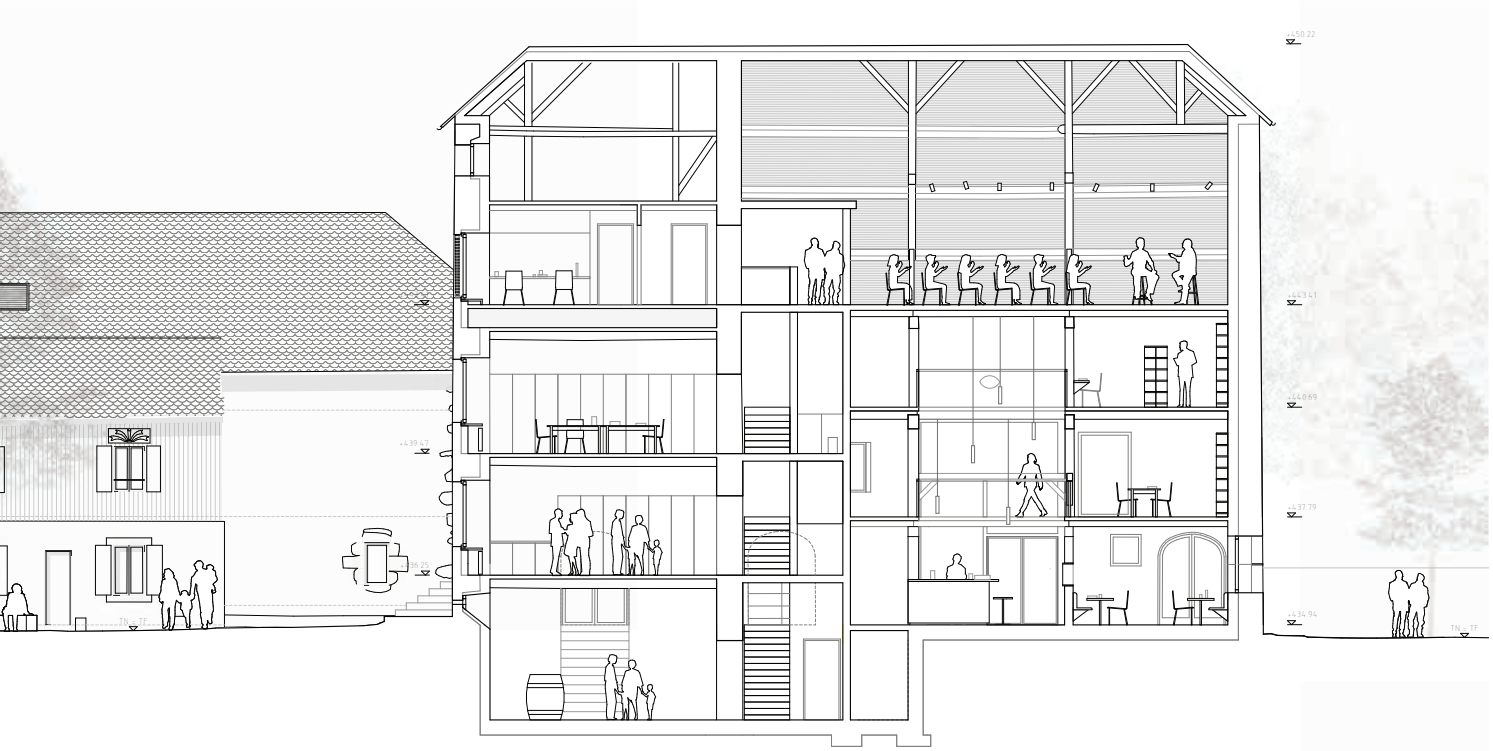

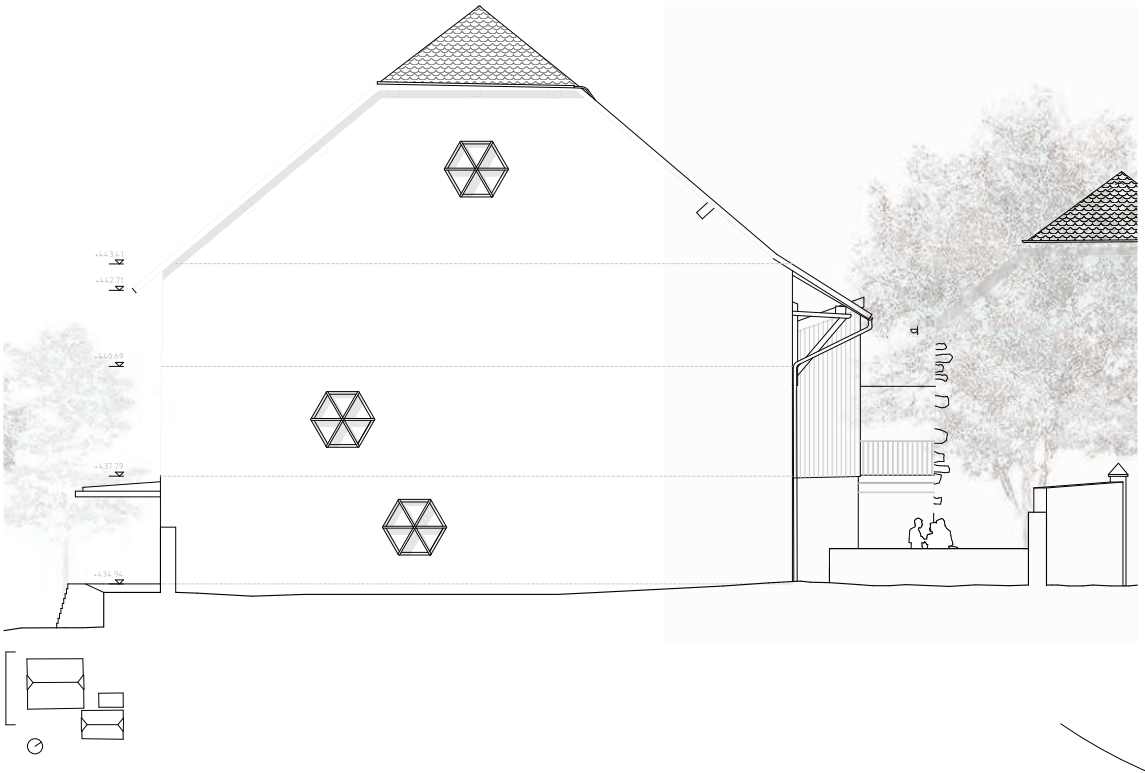

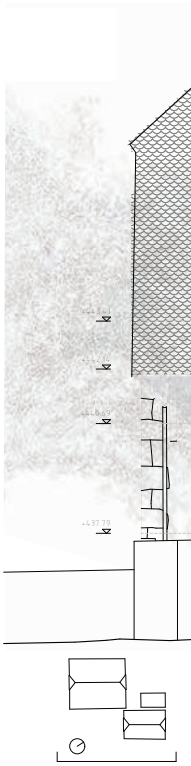

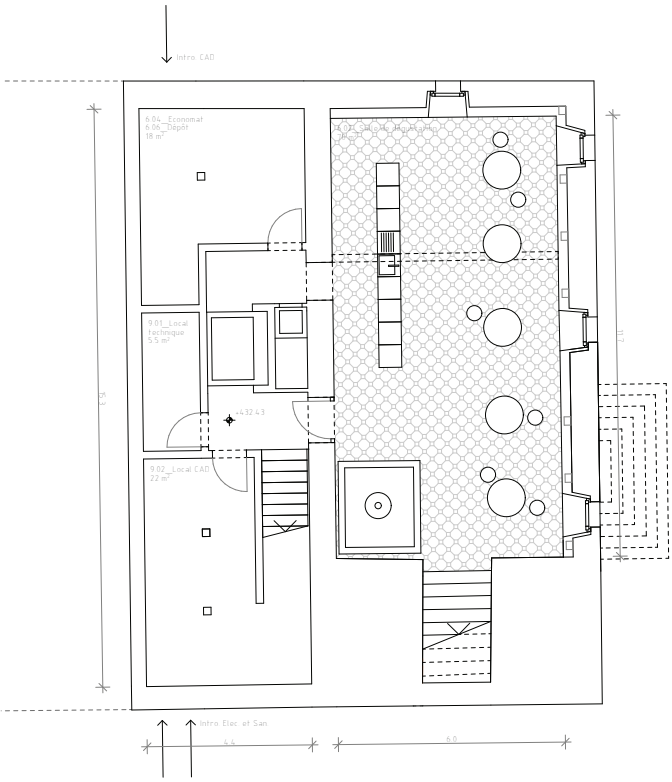

Sous-sol

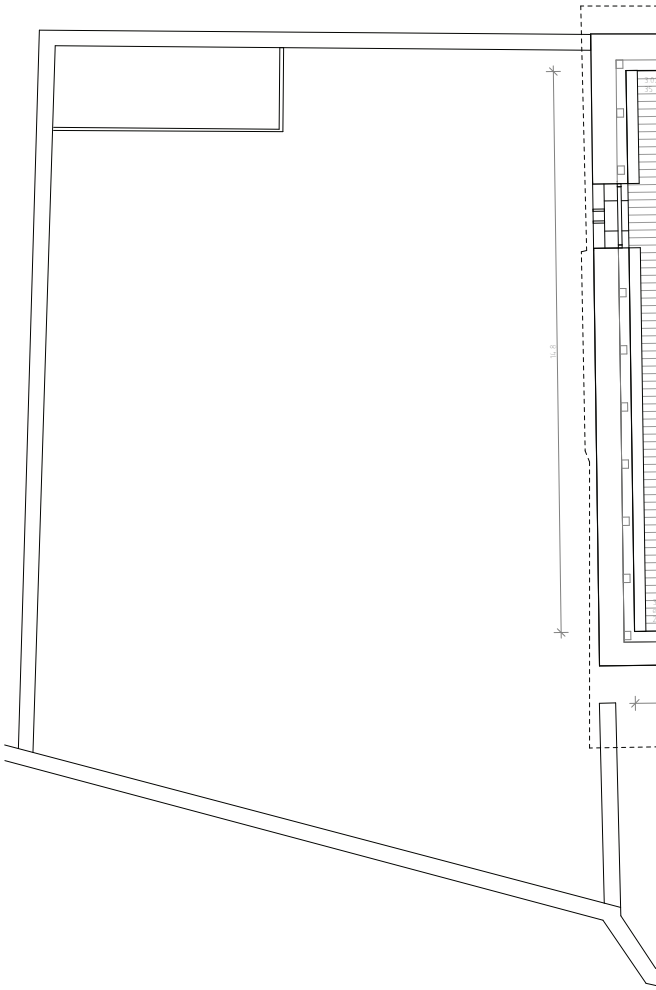

1er étage

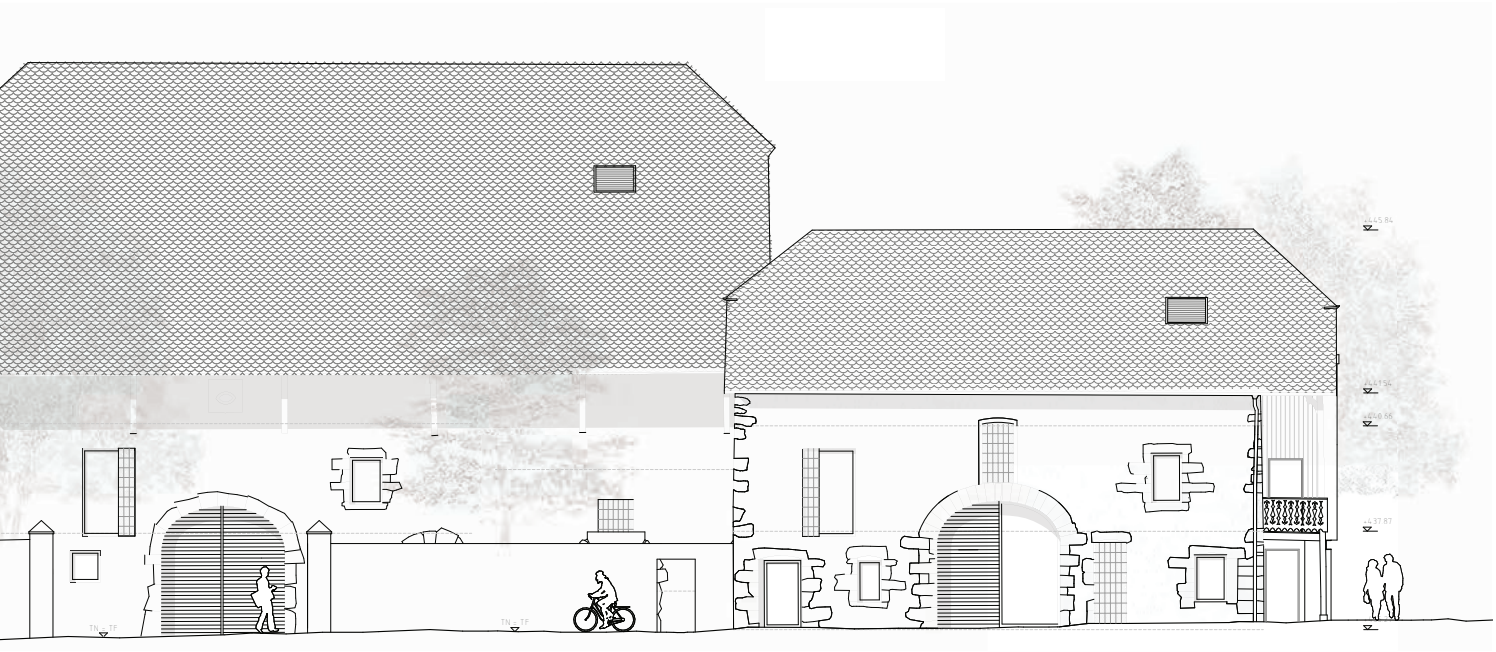

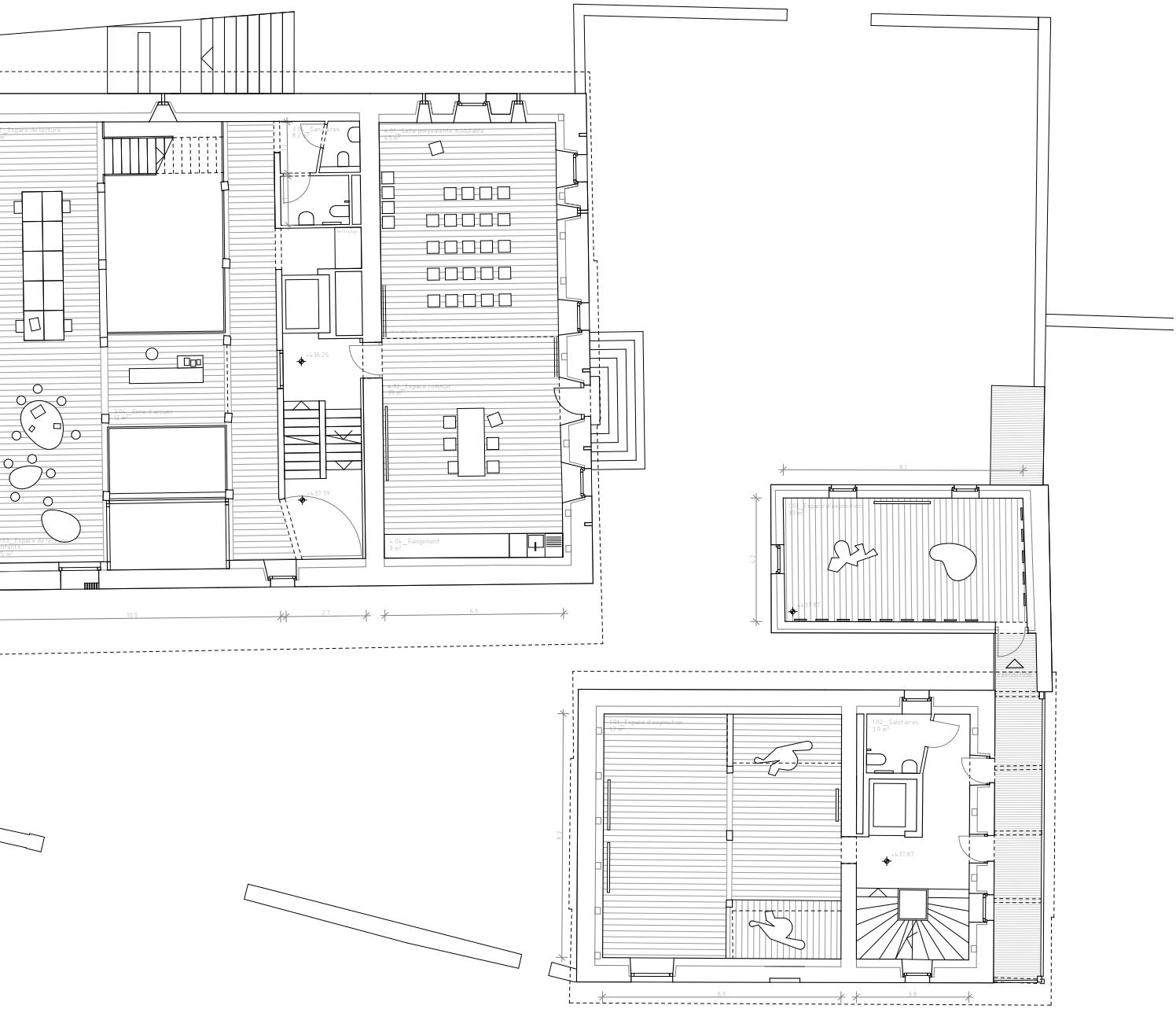
+436.25
+437.39
4.04_Rangement
3 m²
10.0
2.7
6.0
8.1
+437.87
8.0
3.8

la salle polyvalente

l'accueil

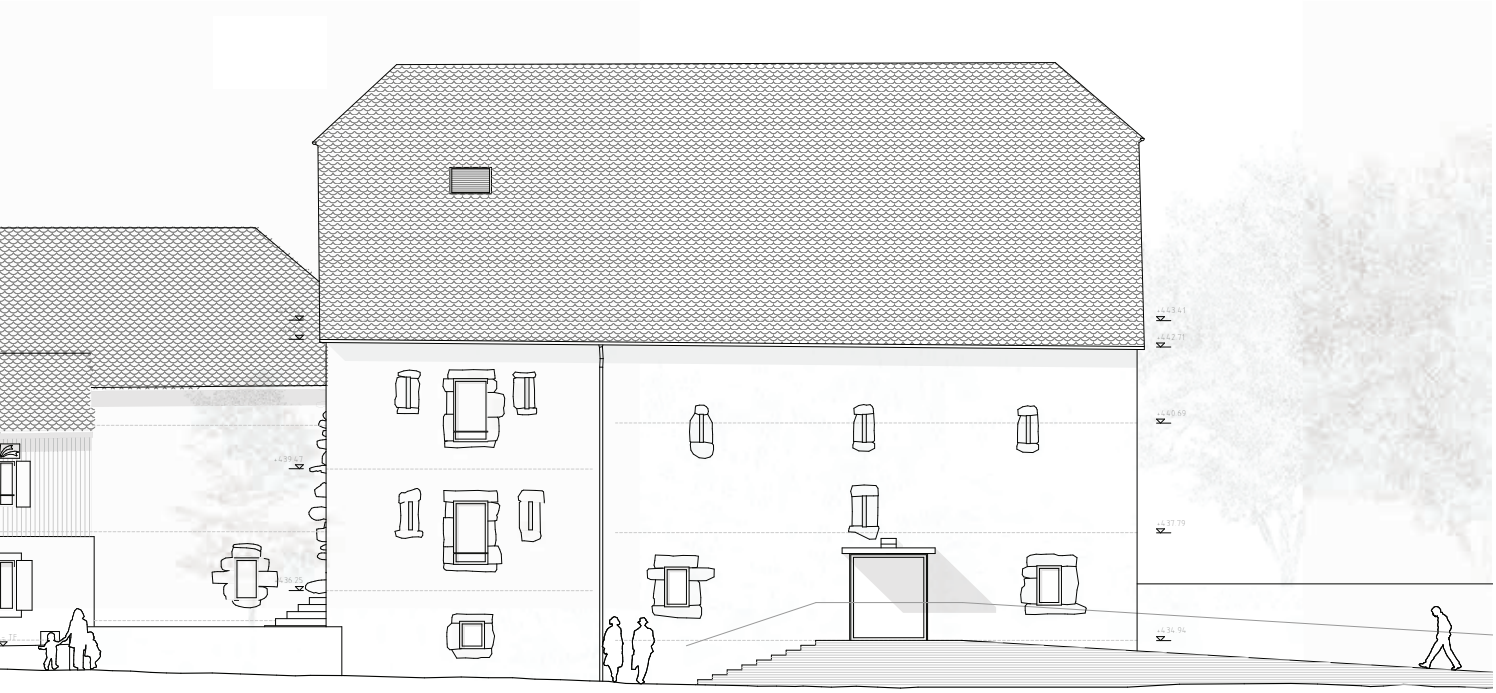

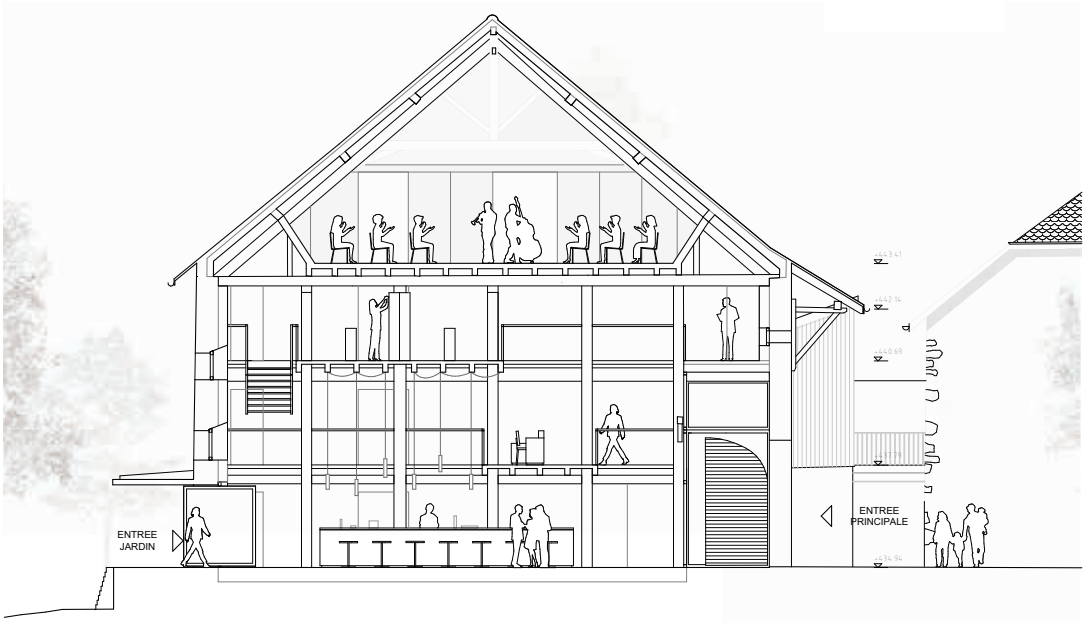
ENTREE
JARDIN
ENTREE
PRINCIPALE

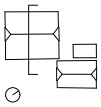

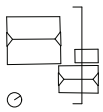

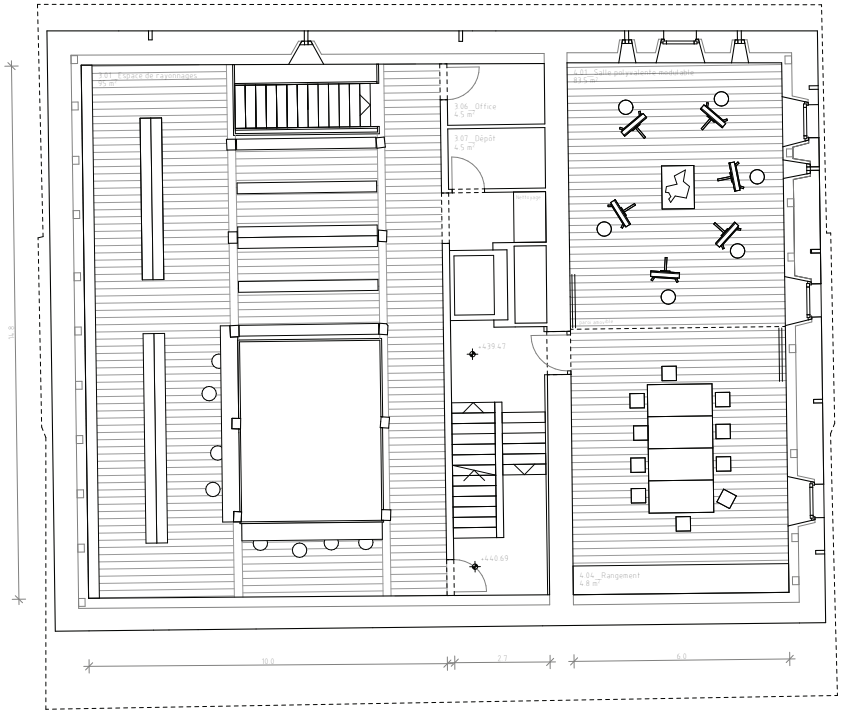
3.01_Espace de rayonnages
3.06_Office
3.07_Dépôt
3.04_Rangement

2e étage

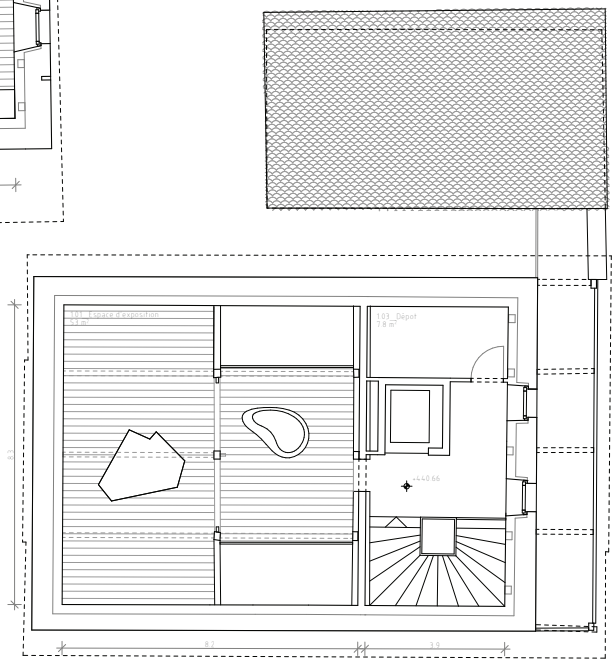
1.01_Espace d'exposition
1.03_Dépot

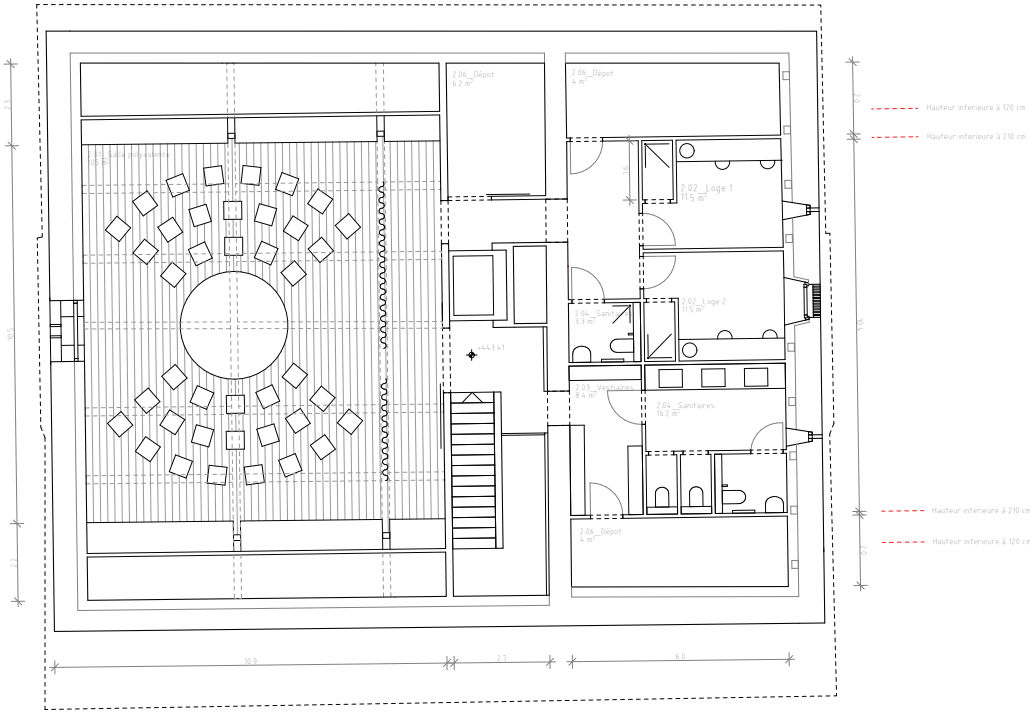
2.06_Dépot
6.2 m²
2.06_Dépot
4 m²
2.02_Loge 1
7.5 m²
2.02_Loge 2
7.5 m²
2.04_Sanitaires
3.3 m²
2.03_Vestiaires
8.4 m²
2.04_Sanitaires
16.2 m²
2.06_Dépot
4 m²
Hauteur inferieure à 120 cm
Hauteur inferieure à 210 cm
Hauteur inferieure à 210 cm
Hauteur inferieure à 120 cm
10.9
2.3
6.0

3e étage

Hauteur inferieure à 120 cm
Hauteur inferieure à 210 cm
Hauteur inferieure à 210 cm
Hauteur inferieure à 120 cm

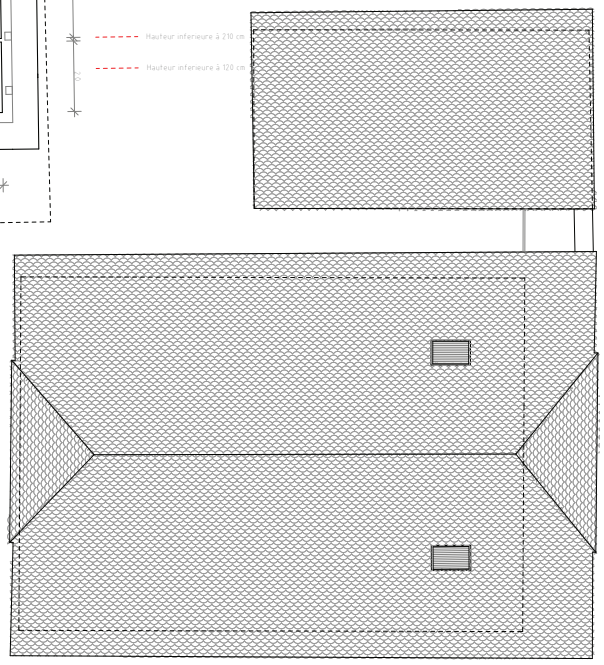

ALIENOR

2E RANG, 2E PRIX: PROJET N°11

ATELIER MARCH SA

Chemin Frank-Thomas 24 / CH 1208 Genève

Collaboratrices, collaborateurs :

Juan Madrinan
François Dulon
Mélanie Boesch
Lauranne Millet
Eloïse Fehlmann
Gerardo Aguilar
Michael Casares
Joachim Bourgeois

BUREAU INGÉNIEUR CIVIL : B+S INGÉNIEURS SA

La lecture paysagère du projet Alienor identifie les qualités du site pour préserver une continuité contextuelle dans trois espaces de références aménagés comme trois pièces à ciel ouvert. Ces espaces font échos aux activités qui se déroulent dans les bâtiments. Ils se distinguent par le traitement de sol, les plantations et un mobilier adapté aux différents usages. Un jardin de lecture et un potager se trouvent en contrebas de la bibliothèque, un espace de détente prend place face à l'espace de dégustation et un lieu de convivialité est aménagé dans le jardin clos.
Les gestes pour favoriser l'accessibilité piétonne sont mesurés : les points d'entrée sur le site sont conservés et un percement dans le mur d'enceinte du jardin clos amène une nouvelle perméabilité avec le jardin de Colchique. L'interstice entre les bâtiments 154 et 166 est travaillé comme un sas d'entrée. Malgré ces interventions ponctuelles, la priorité est donnée à une accessibilité depuis la route de Moillebin avec les entrées principales des deux entités (bâtiments 151 et 166) qui s'orientent face à cette route.
Le projet reconnait les volumes et les structures d'origine. En adéquation avec la substance bâtie, il organise de manière simple et rationnelle les différents espaces projetés. Les niveaux existants sont maintenus sur l'ensemble des travées et la nouvelle structure cherche à limiter les interventions sur la maçonnerie existante. Les murs pignon et la toiture sont préservés de tout percement et les interventions sur les façades sont clairement identifiables. De nouvelles ouvertures sont positionnées de façon judicieuse, certaines redéfinissent des baies existantes sans chercher de mimétisme.
Le bâtiment principal (151) conserve sa structure tripartie. L'espace d'accueil se trouve au cœur du dispositif en relation directe avec la cour d'accès. La cafétéria bénéficie d'une double hauteur et d'une ouverture généreuse qui la met en relation visuelle avec le jardin. Elle intègre dans la première travée un noyau de service avec la cuisine, le vestiaire et les sanitaires positionnés contre le mur pignon. La double hauteur amène un apport de lumière supplémentaire et un lien visuel qui anime le lieu. L'espace de dégustation s'implante quant à lui dans la dernière travée au-dessus de l'ancien pressoir. La disposition d'un escalier droit et ouvert permet une distribution compacte, tout en finesse qui gère efficacement les différents niveaux de part et d'autre du mur de refend. Un deuxième noyau de circulation vient répondre aux problématiques liées aux voies de fuite. Le jury questionne son fonctionnement et sa position contre la façade. Cette solution va à l'encontre de la logique du bâtiment, le jury

regrette la position de ce deuxième escalier cloisonné qui prive les espaces de quatre fenêtres existantes. Les salles associatives au deuxième étage offrent une modularité et une flexibilité d'usage. Des espaces de services sont accessibles derrière le mur de refend. Le dernier étage est dédié à la salle de spectacle qui met en scène la charpente dans les combles. L'espace généreux du foyer favorise l'accueil du public dans les meilleures conditions. Le système mis en place trouve sur chaque niveau une combinaison efficace entre la fonction principale et l'espace de service de part et d'autre du mur de refend.
Une deuxième entité regroupe les bâtiments 154 et 166 par un lien «habité» qui relie les deux bâtiments. Au rez-de-chaussée, des ateliers sont disposés autour de l'escalier central. Une bibliothèque et des espaces de lecture s'organisent sur deux niveaux avec des surfaces et des volumes généreux. La bibliothèque s'enrichit d'une pièce en enfilade avec le nouveau lien. La nouvelle liaison permet un usage judicieux du premier étage de l'annexe (154). Cependant la perméabilité créée par le percement du mur entre le parc et la cour devient moins évidente avec la construction de la liaison habitée. La pertinence de son usage comme entrée secondaire, la forme de la toiture et son statut d'espace intérieur tel que représenté restent ambigus.
La matérialité est en adéquation avec l'esprit du lieu. L'emploi de méthodes traditionnelles avec l'utilisation de la terre crue, du bois, d'enduits minéraux et de la pierre ancrent le projet dans une logique de continuité matérielle cohérente. Néanmoins, la composition de l'enveloppe semble sous-dimensionnée à ce stade. La prise en compte des exigences énergétiques pourrait engendrer des pertes de surfaces et impacter la qualité du projet.
Le jury salue la clarté, la qualité et la fonctionnalité des espaces proposés. À l'exception de l'escalier en façade (bâtiment 151) et de la liaison (bâtiment 154 et 166) qui perturbent la lecture de l'ensemble, chaque pièce du puzzle semble être à sa place. La position des différentes fonctions dans les bâtiments et les relations qui s'établissent entre elles sont fluides. Elles évoquent une simplicité, une évidence qui illustrent la capacité du concurrent à comprendre les enjeux liés aux usages dans un contexte patrimonial. La proposition ne subit pas les contraintes du lieu mais tire parti de ses qualités intrinsèques pour en révéler le plein potentiel.

Plan des toitures

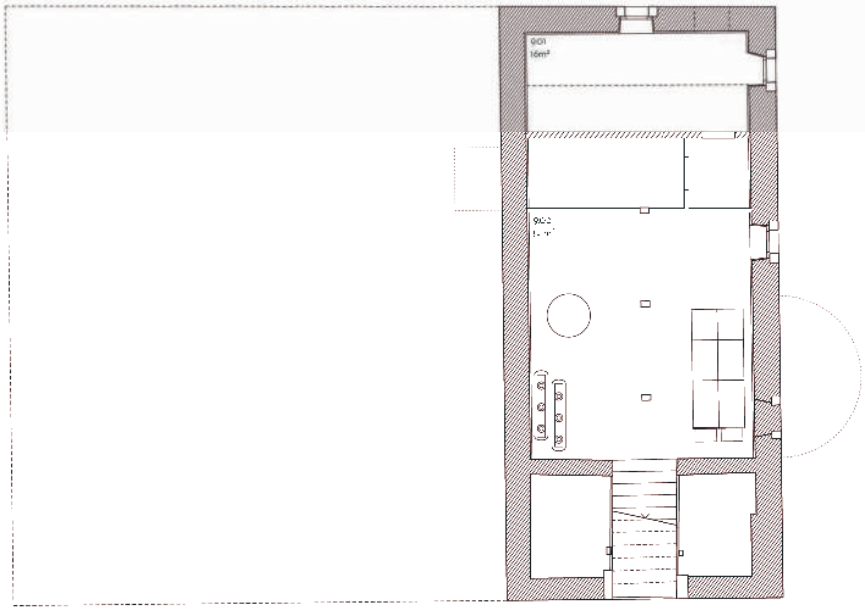

Plan Sous-Sol 1:100

s _ 1:500

Esprit du lieu

Le projet patrimonial est constitutif de notre rapport à "l'Esprit du lieu". Il nous incite à identifier ce qui existe, le contexte au sens large du terme, ce que nous nommons le "déjà-là". Il s'agit de réhabiliter un hameau agraire dont les espaces extérieurs, constitués de cours minérales et de jardins, participent à la définition d'un paysage rural plus large, tel que défini dans le "projet d'aménagement des espaces publics et équipements" de la commune de Troinex.

Le projet débute par la reconnaissance des qualités patrimoniales, spatiales et paysagères existantes. Les enjeux sont à la fois sociaux, patrimoniaux et architecturaux. En valorisant le site et la mémoire constructive, le projet se veut une réponse qualitative et adaptée aux besoins des utilisateurs.

Réinvestir ce lieu avec un contenu public permet de trouver l'adéquation entre substance bâtie et programme aux différentes échelles du projet. Soutenue par un concept énergétique sobre, répondant à la notion de développement durable, notre proposition se veut sensible, rationnelle, identitaire et contemporaine. Elle va à la rencontre de ce que Georges Perec nommait l'infra-ordinaire, le banal, le commun, l'habituel, pour en rendre compte et établir une continuité contextuelle avec le leg historique.

Toiture sans percements, enduits minéraux

Différenciation volumétrique, teintes neutres

Pignon sans ouvertures

Cour de boulets, arasées arrondies des murs

Charpente d'origine sous combles

Accès, programme

"La ferme-outil" qui traverse les siècles doit sans cesse répondre à ses besoins fondamentaux. Il n'est dès lors pas étonnant que ses espaces et ses volumes s'adaptent aux besoins du moment. Il serait erroné de voir la ferme comme un "objet" fini ! Sans cesse la ferme évolue, sans relâche elle se transforme. Toujours elle s'adapte : Certes, les rythmes des transformations sont calqués sur les cadences lentes du monde agraire, mais l'évolution est permanente." [...] "Il est pratiquement impossible de retrouver des édifices dans leur état d'origine, pratiquement chaque génération apporte son lot de transformation."

Isabelle Roland, Isabelle Ackermann, Matta Hans-Moevi, Dominique Zumkeller
Les maisons rurales du Canton de Genève, Genève, éditions Slatkine, octobre 2006

Suivant l'image directrice du "coeur du village", la future Ferme de la Culture est accessible à tous depuis la route de Mailleibin au Sud et depuis le parking de la salle communale à travers le parc Colchique au Nord. Cet espace vert constitue un cadre naturel idyllique à proximité des cours existantes. Délimités par des murs d'enceinte que la végétation à recouvert au fil des années, ces espaces clos définissent des pièces à ciel ouvert accueillantes, vivantes et différenciées grâce à leur traitement de sol. Elles se voient agrémentées de plantations, mobilier et fontaines, issues d'anciennes vasques et du pressoir en pierre naturelle. Au Sud, entouré par des murs aux arasées arrondies, se trouve un jardin abritant des fleurs et des essences évolutives au fil des saisons. Des passages animent les lieux, favorisent les activités, les rencontres et les échanges.

Les volumes existants, hérités du monde rural, sont valorisés en organisant de manière sensible les usages du programme. Les interventions ont pour objectif de mettre en valeur la substance bâtie, de qualifier les liens et les prolongements extérieurs et d'inscrire le projet dans une continuité historique.

Le projet architectural cherche à créer deux entités programmatiques différenciées. Il propose de relier le "Pigeonnier" et le "Petit Rural" en habitant l'interstice borgne existant entre les ouvrages. Une petite toiture se glisse entre les volumes existants et définit une nouvelle entité globale que nous nommons le "Bibliothèque". Cette dernière abrite, en plus des espaces de lecture développés sur deux niveaux, deux ateliers et un espace pour le concierge au rez-de-chaussée. Cette modeste greffe relie le programme et différencie les volumes en offrant un lien transversal entre la rue, la cour et la parcelle 10188 qui accueille un potager participatif, élargissant ainsi le cadre naturel pour les utilisateurs.

Tirant parti de la typologie d'origine avec un minimum de moyens, le "Grand Rural" reçoit quant à lui une entité programmatique clairement identifiable à chaque niveau. Au rez-de-chaussée, en relation à la cour d'accès revêtue de boulets et abritée par un grand avant-toit, se trouve l'accueil-cafétéria. Cet espace intègre dans la première travée, un vestiaire, des sanitaires, un dépôt et une cuisine. Les deux travées suivantes sont occupées par le café, mis en relation visuelle avec le Parc Colchique par la modification d'une ouverture existante de dimension contenue. L'espace de dégustation s'implante quant à lui dans la dernière travée de la "maison concentrée", au dessus du pressoir. La fenêtre existante en conflit avec la voûte originelle de l'accès au sous-sol est supprimée afin de valoriser l'ensemble.
Aux étages se superposent l'espace d'exposition, les salles des associations et les communs selon le même principe. Les combles donnent à voir la magnifique charpente et toiture qui abrite la salle de spectacle. Elle nous renvoie à l'imaginaire des premières salles du début du XXe siècle et notamment la "Grange Sublime" du théâtre du Jorat.
Tous ces espaces sont reliés par un escalier droit en bois avec un palier intermédiaire permettant de maintenir les niveaux existants dans l'ensemble des travées. Un escalier de secours à l'angle nord-ouest répond simplement aux exigences et libère le projet d'éléments contraignants.

Le projet se veut respectueux de la substance historique et propose des interventions différenciées qui ont du sens. A l'exception des salles des associations qui reçoivent de nouvelles ouvertures inspirées des archères historiques, les ouvertures existantes sont maintenues, voire redimentionnées. La lecture des portes cochères est valorisée par un traitement ajouré des menuiseries ou la conservation des volets.

La Grange Sublime, Théâtre du Jorat

Mise en scène des mangeoires

Réutilisation du pressoir

Stratégie environnementale

Le projet reconnaît le contexte, y puise son langage et nous renvoie à l'histoire constructive en suggérant l'usage de matériaux à faible empreinte écologique. Concilier protection patrimoniale et efficacité énergétique requiert des stratégies d'intervention adaptées tenant compte des particularités et des risques spécifiques au bâti ancien.
Nous préconisons, dans une recherche d'efficacité énergétique et de qualité de l'intervention, de résoudre l'incompatibilité entre isolation thermique et protection patrimoniale par un concept sur mesure qui concilie les exigences plutôt que les alléger. L'approche admise consiste à définir une stratégie de départ pour laquelle le projet atteint la conformité aux exigences énergétiques et de lever les exigences, dans un second temps, élément par élément, de manière justifiée. La démarche d'une éventuelle dérogation inclut une recherche exhaustive de procédés pour tenter d'atteindre les exigences énergétiques. Pour ces raisons, une approche globale est implicitement requise.

La proposition maintient les éléments dignes de protection et propose une isolation mesurée des murs par l'intérieur afin de maintenir le caractère patrimonial des ouvrages. Cette recherche d'optimalité requiert de pondérer les objectifs énergétiques et patrimoniaux en documentant l'absence de risque pour les éléments existants. L'isolation des combles et des espaces contre les locaux non chauffés sera renforcée selon les standards à neuf. Le concept énergétique envisagé valorisera l'inertie thermique et l'éclairage naturel. Il opterra pour des matériaux intérieurs respirants et rationalisera les installations techniques par un concept sobre et "low-tech".

Les principes de durabilité font partie intégrante du concept architectural. Ce dernier valorise l'utilisation de matériaux locaux, disponibles, recyclés ou biosourcés. La notion de réversibilité est également considérée en privilégiant des systèmes constructifs modulables et des fixations mécaniques qui offrent une grande flexibilité dans l'aménagement et une facilité de déconstruction.
D'écriture contemporaine, le projet perpétue le caractère rural des ouvrages tout en répondant aux contraintes légales exigées pour un équipement public soumis à protection patrimoniale.

Matérialités - Structure

La proposition projectuelle intègre une nouvelle strate identifiable et réversible, faisant la part belle aux matériaux traditionnels. L'utilisation du bois local, de la terre crue, d'enduits minéraux lavés à l'éponge, d'isolants à base de chaux-chanvre, de sols minéraux, de la pierre naturelle et de tuiles en terre cuite rentrent en résonance avec le site. Ces matières se patineront avec le temps et font du projet une réponse en adéquation à "l'Esprit du lieu".

L'intervention reconnaît les structures originelles et organise les espaces de manière sensible en maximisant le réemploi-conservation des matériaux existants. Le bois est privilégié pour les nouveaux éléments de charpente, second oeuvre et mobilier, établissant un dialogue avec les éléments anciens.

Le "Grand Rural" réalisé en maçonnerie, majoritairement non fondée, supporte une remarquable charpente en bois appuyée sur des fondations ponctuelles. Le projet minimise les impacts sur la structure existante en proscrivant les reprises en sous-oeuvre et en limitant les charges sur les planchers grâce à des chapes sèches. La réutilisation du bois existant est valorisée partout où cela est possible. Dans la Bibliothèque, les planchers doivent supporter des charges utiles importantes. Le projet maximise le réemploi du bois et met en place des solives complémentaires (réutilisées ou neuves) réduisant les entraxes. Ces éléments reposent, afin de ne pas surcharger la structure existante, sur de nouveaux porteurs verticaux qui reprennent les efforts horizontaux induits par le séismique. Ce système autonome jusqu'aux fondations est présent dans les deux ouvrages et ne demande pas d'empochements importants dans la maçonnerie ancienne.

Les combles abritant quant à eux les éléments du programme qui mettent en valeur la charpente par un traitement acoustique offrant un cadre harmonieux aux utilisateurs. Les chevrons sont maintenus et renforcés par l'extérieur. Le traitement polychromique de l'ensemble des pans de toiture donne l'impression d'entrapercevoir les tuiles en terre cuite. De nouvelles ouvertures sur le pan Nord de la Bibliothèque offrent des apports de lumière naturelle dans les combles en maintenant les pignons sans percements.

Toutes les interventions proposées sont simples et mettent en oeuvre des ressources traditionnelles qui ancrent le projet dans une continuité architecturale qui fait sens. Les méthodes constructives, teintes et choix des matériaux traditionnels jouent ainsi un rôle important dans la pérennité du contexte patrimonial.

Valorisation de la substance bâtie, enduit isolant

Isolation terre-chaux-chanvre

Terre crue, enduit de terre

Maximisation de l'usage du bois

Enduis à la chaux, menuiseries en bois

Crépis lavé avec agrégats locaux

AEAI

La sobriété recherchée est également présente dans le concept sécurité-incendie qui se veut d'une grande simplicité.
Pour le "Grand Rural" un escalier de secours compartimenté permet de répondre aux exigences simplement et libère l'ouvrage de contraintes trop importantes. La charpente peut être maintenue à tous les niveaux et le bois équerri peut être utilisé largement.
La Bibliothèque est a considérer comme un seul compartiment feu respectant les distances de fuite.
La résistance de la structure devra être contrôlée mais la mise en place d'une détection incendie ponctuelle permet d'ores et déjà de confirmer qu'elle sera maintenue et valorisée.

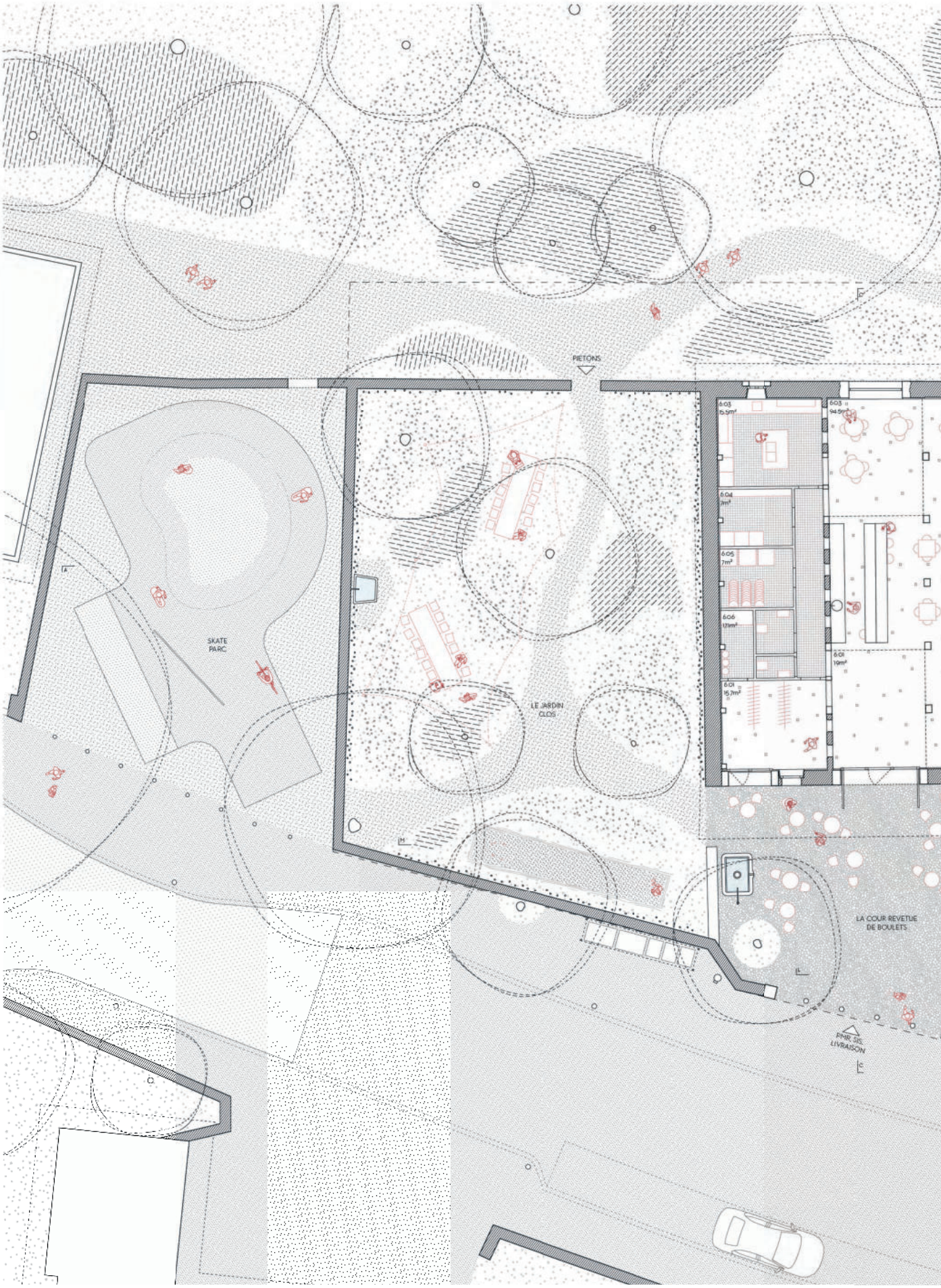
PIETONS
SKATE PARC
LE JARDIN CLOS
LA COUR REVETUE DE BOULETS
PMR SIS LIVRAISON

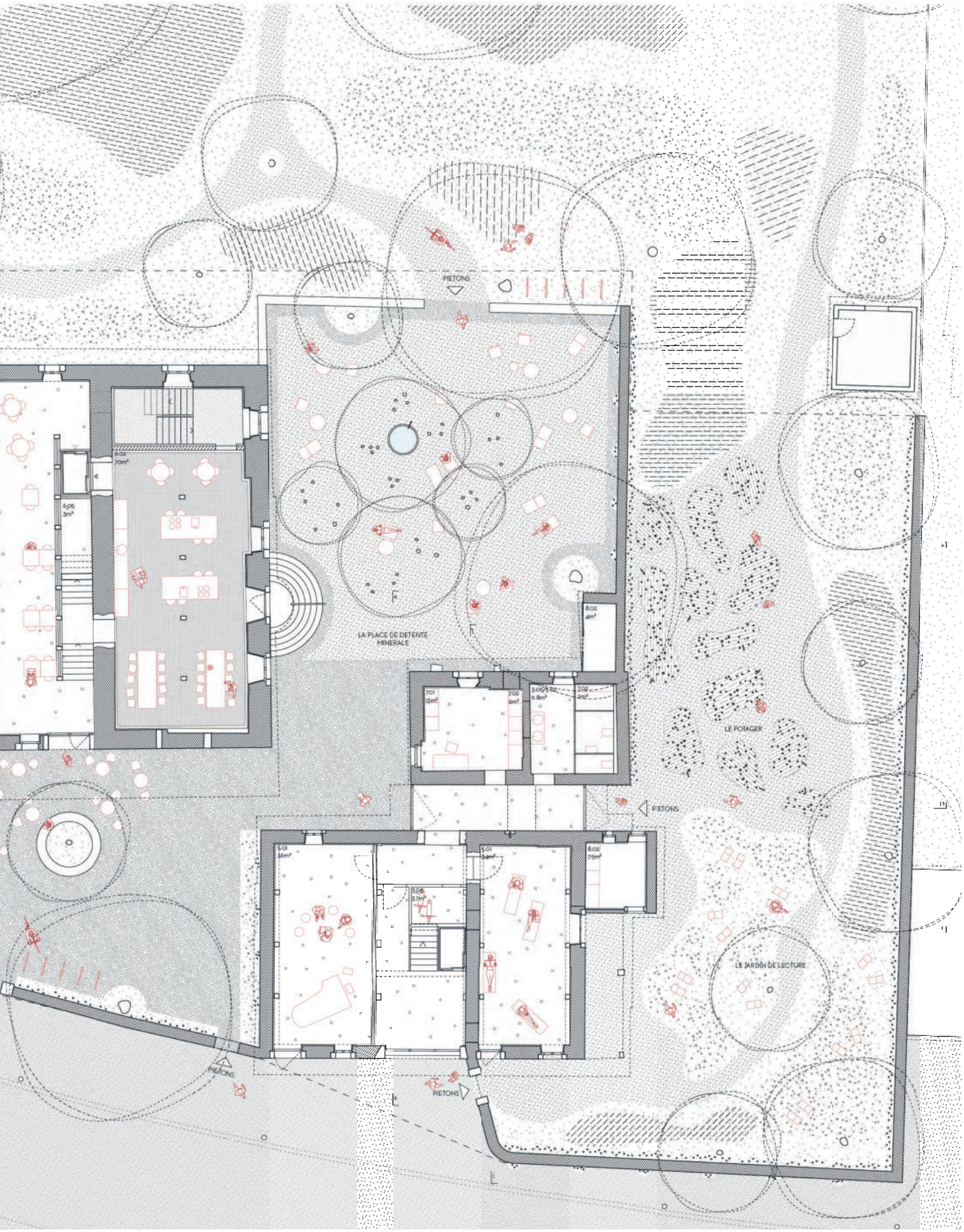
PIETONS
6.02
70m²
6.05
3m²
LA PLACE DE DETENTE
MINERALE
8.02
4m²
7.01
13m²
7.02
3m²
3.05/5.02
11.8m²
7.02
3m²
LE POTAGER
PIETONS
5.01
35m²
5.05
37m²
5.01
34m²
8.02
35m²
LE JARDIN DE LECTURE
PIETONS
PIETONS

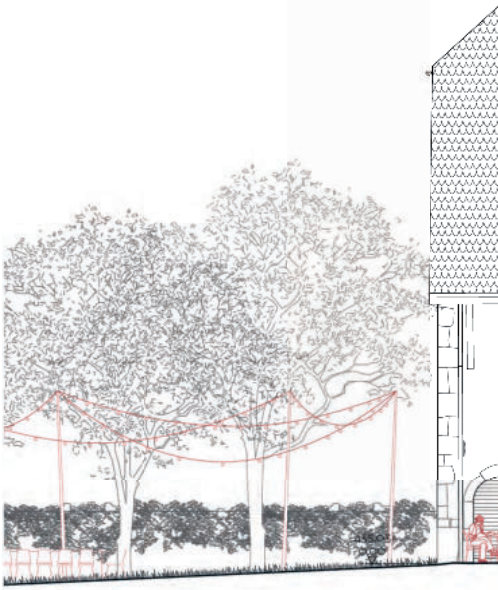

446.20
7.17
443.38
8.35
439.47
4.44
436.32
1.29
432.38
-2.65

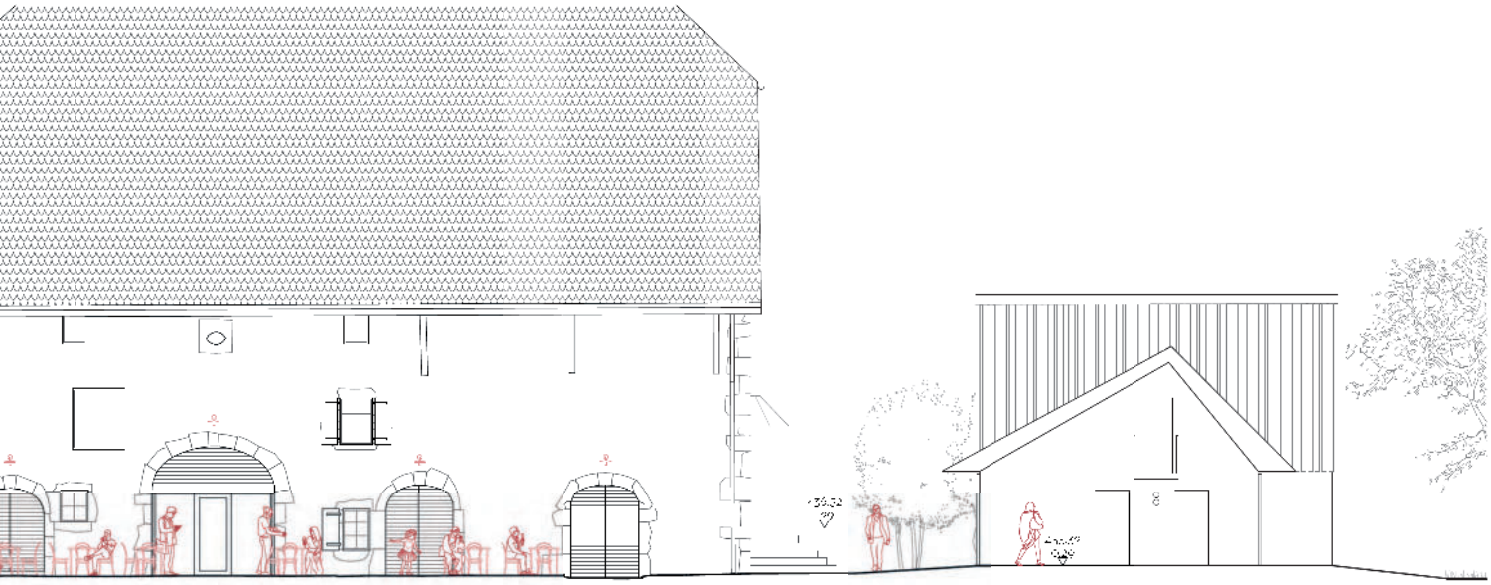

443.38
8.35
440.65
5.62
435.08
3.05
435.03
0.00

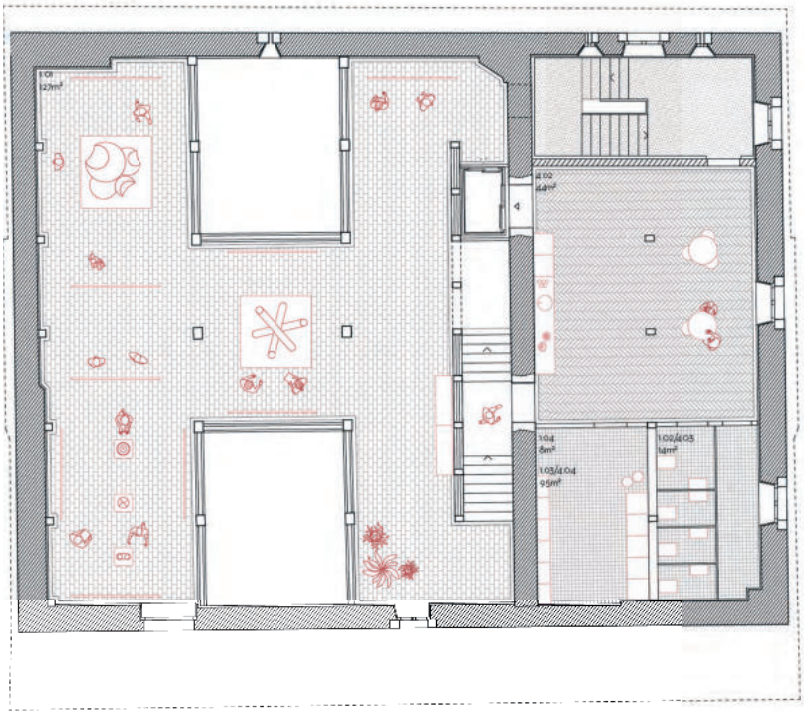

Plan R+1 _ 1:100

La Bibliothèque - **Façade Sud-Est** _ 1:100

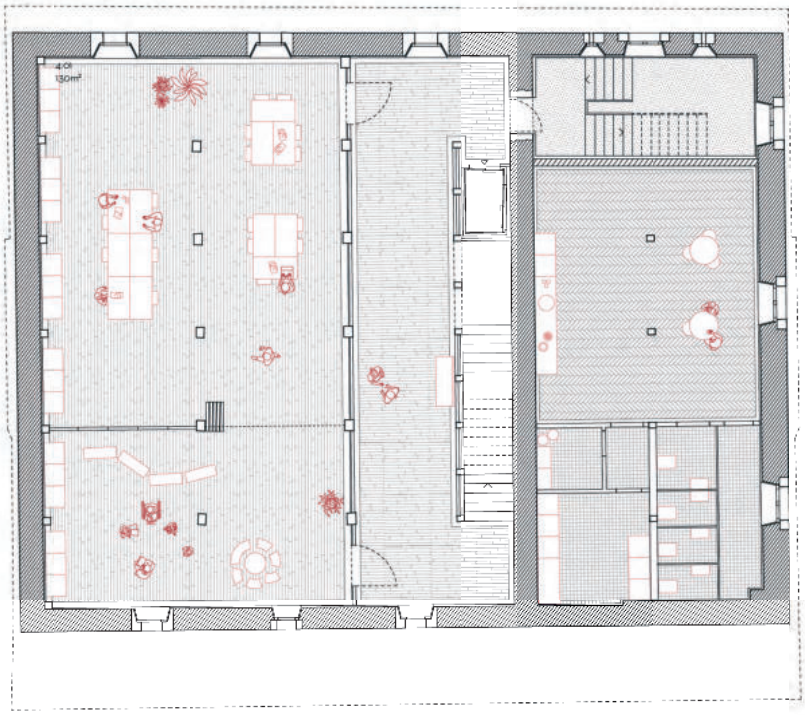

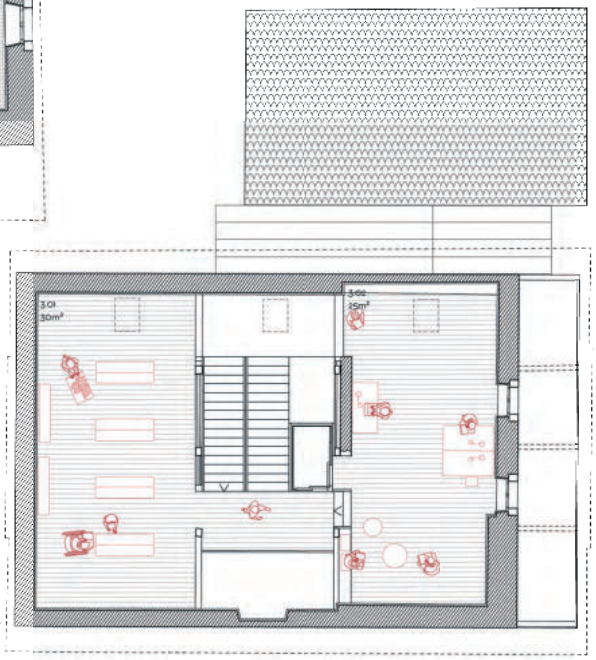

Plan R+2 _ 1:100

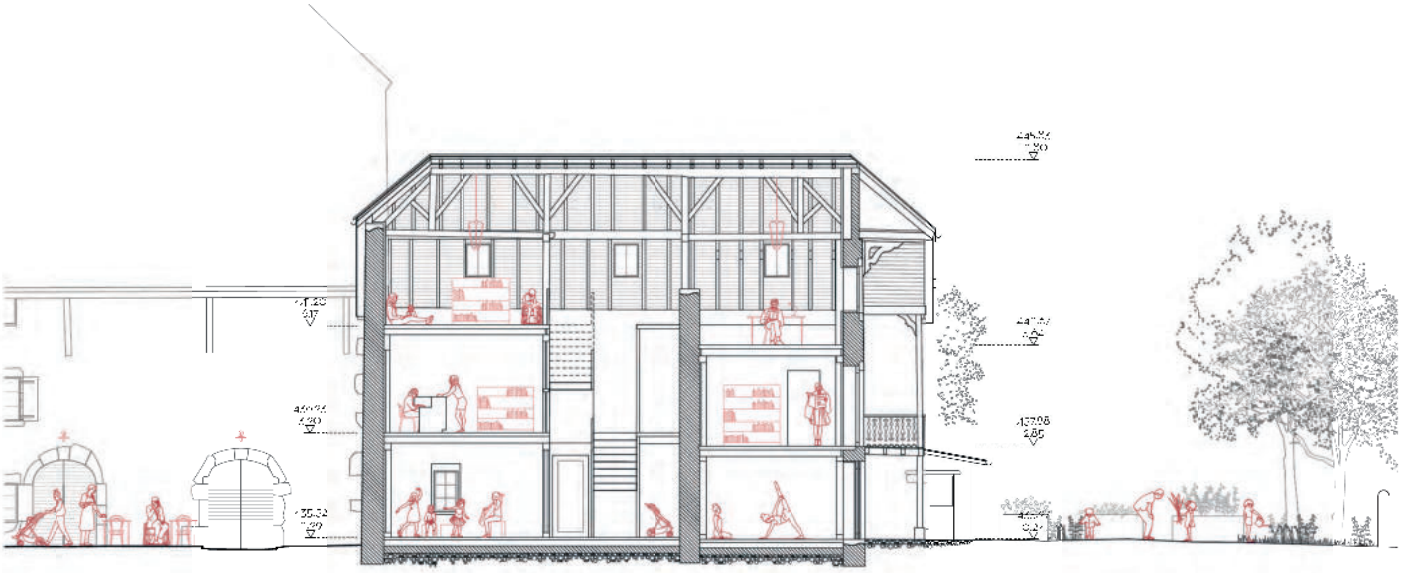

La Bibliothèque - Coupe L _ 1:100

0 1 5m

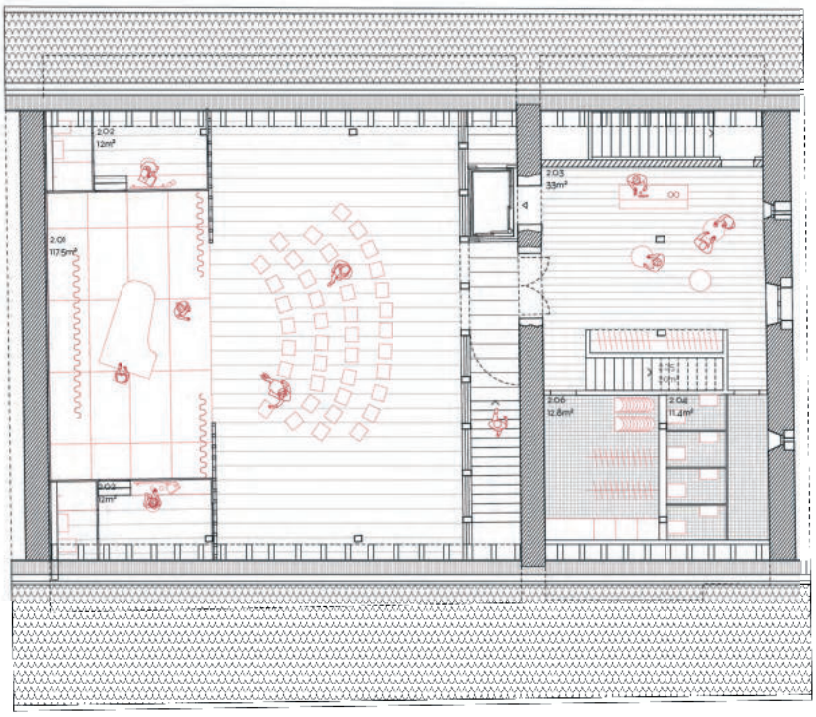

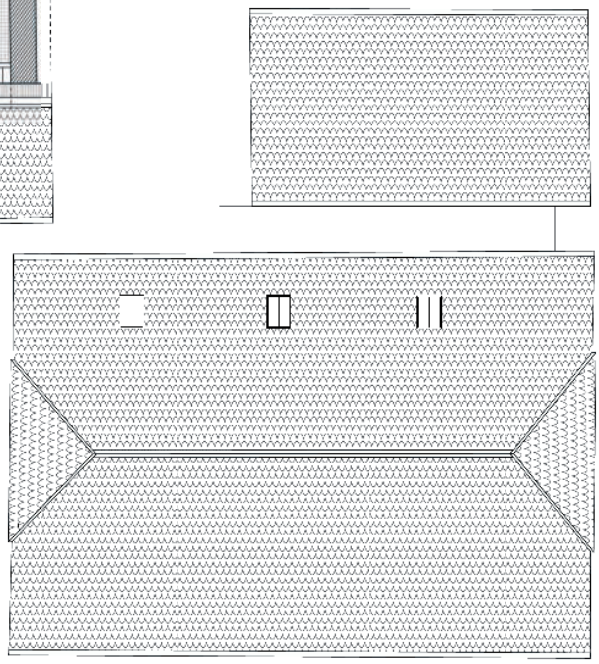

Plan R+3 1:100

La Bibliothèque - Façade Nord-Est _ 1:100

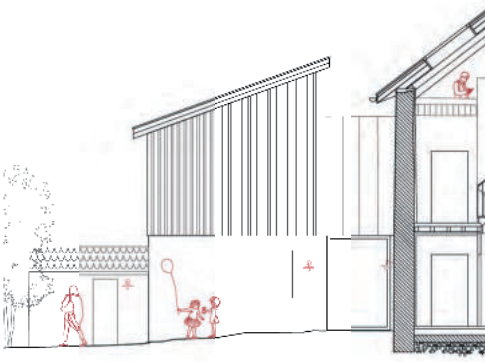

La Bibliothèque - Coupe K _ 1:100

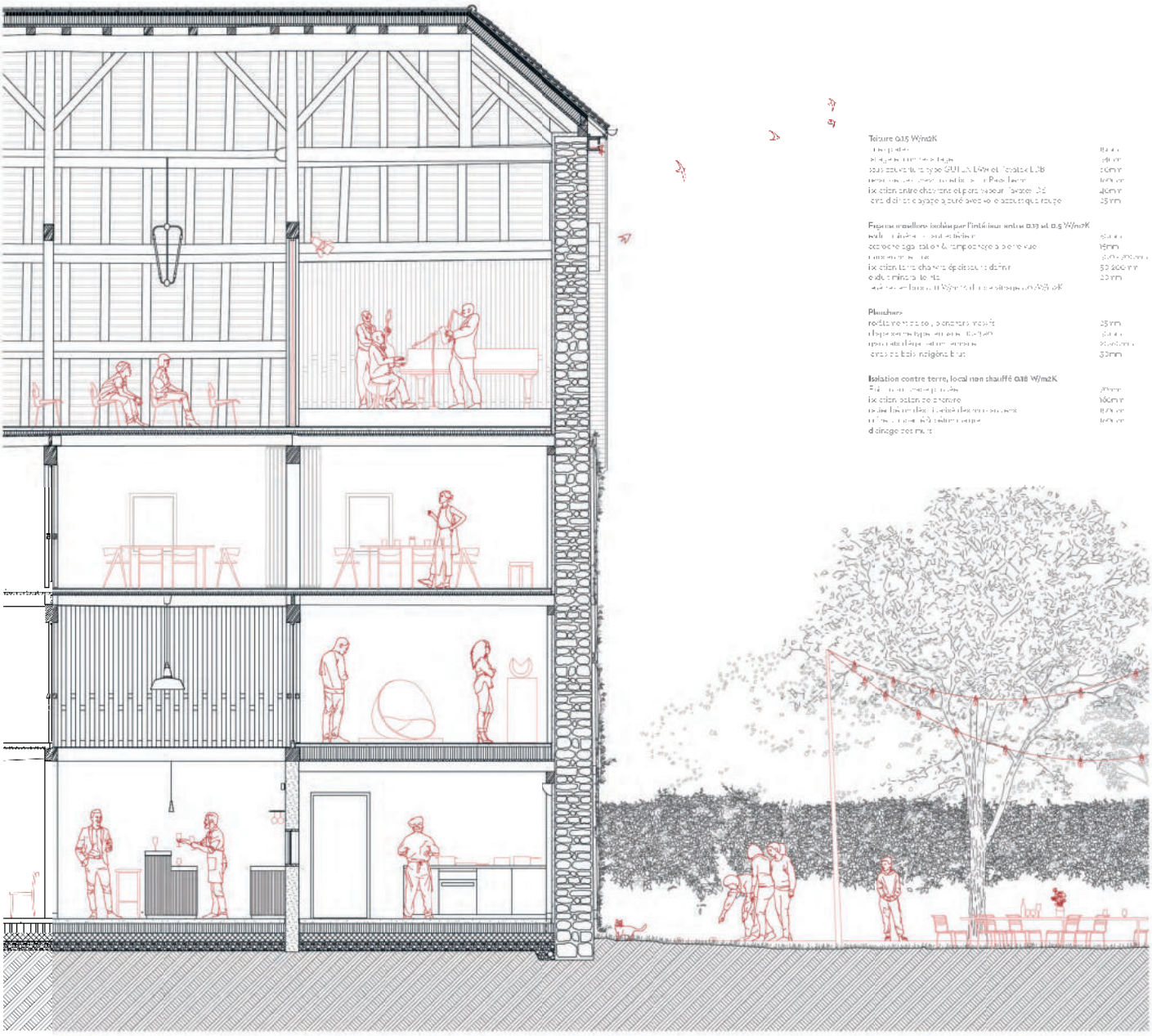

Le Grand Rural - Coupe constructive _ 1:50

0 0.5 2.5 m

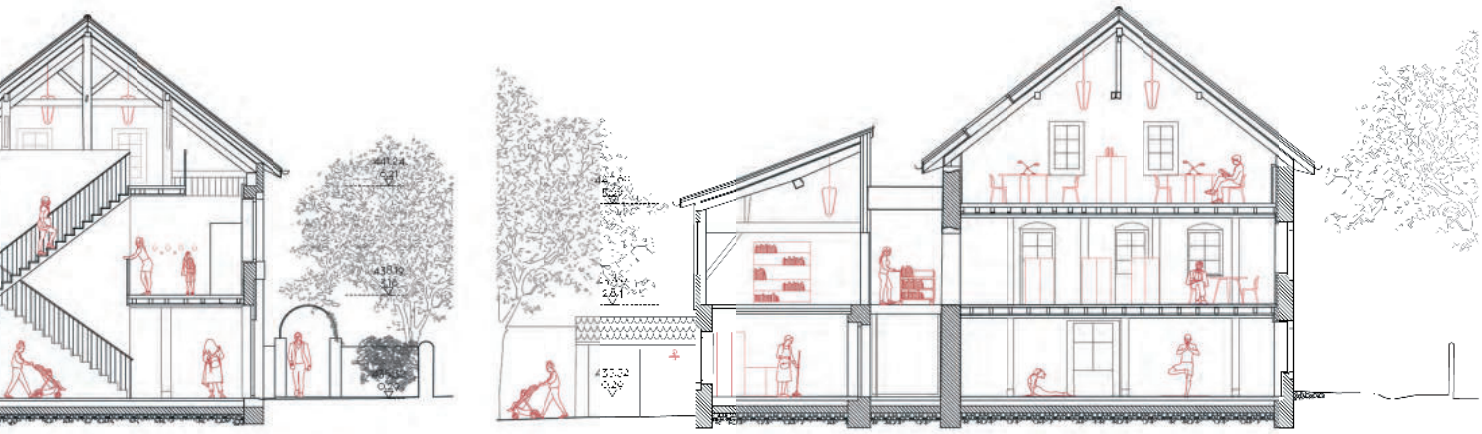

La Bibliothèque - Coupe I 1:100

0 1 5m

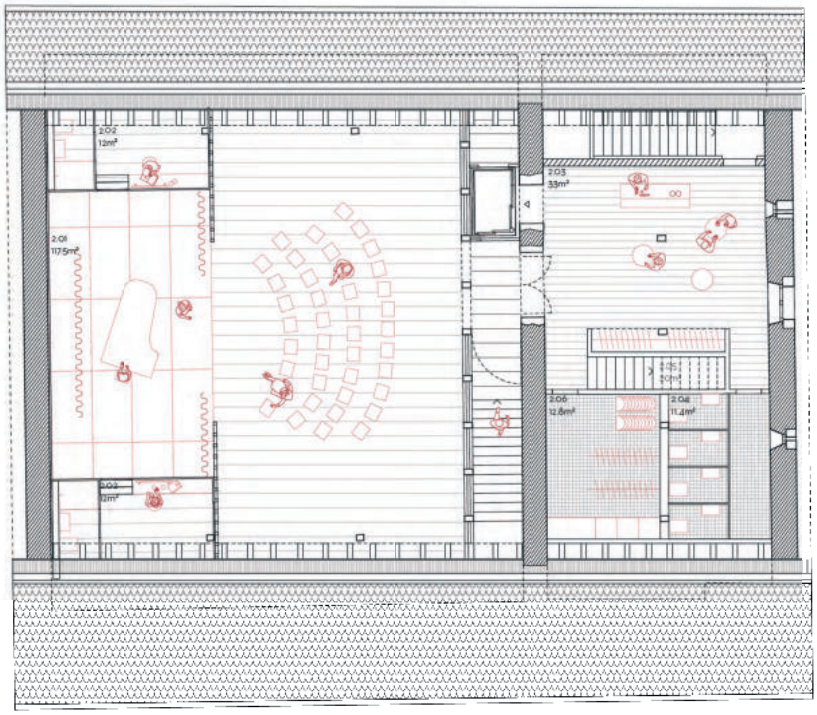

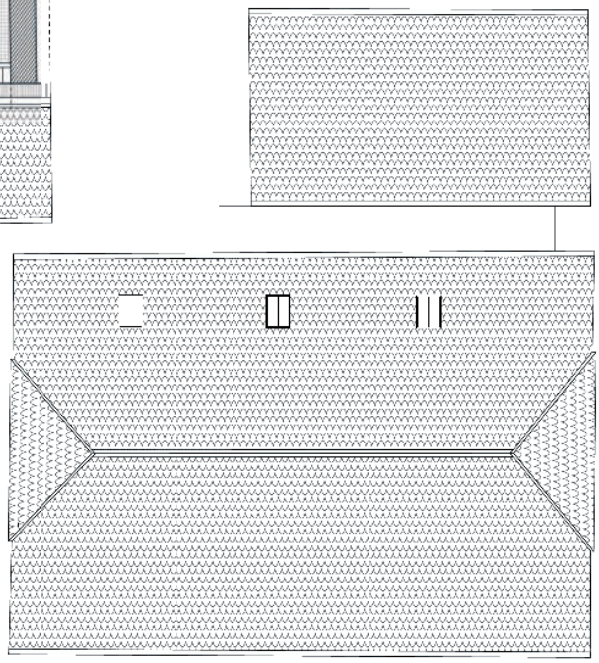

Plan R+3 1:100

La Bibliothèque - Façade Nord-Est _ 1:100

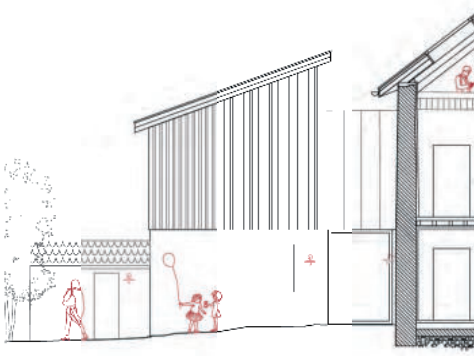

La Bibliothèque - Coupe K _ 1:100

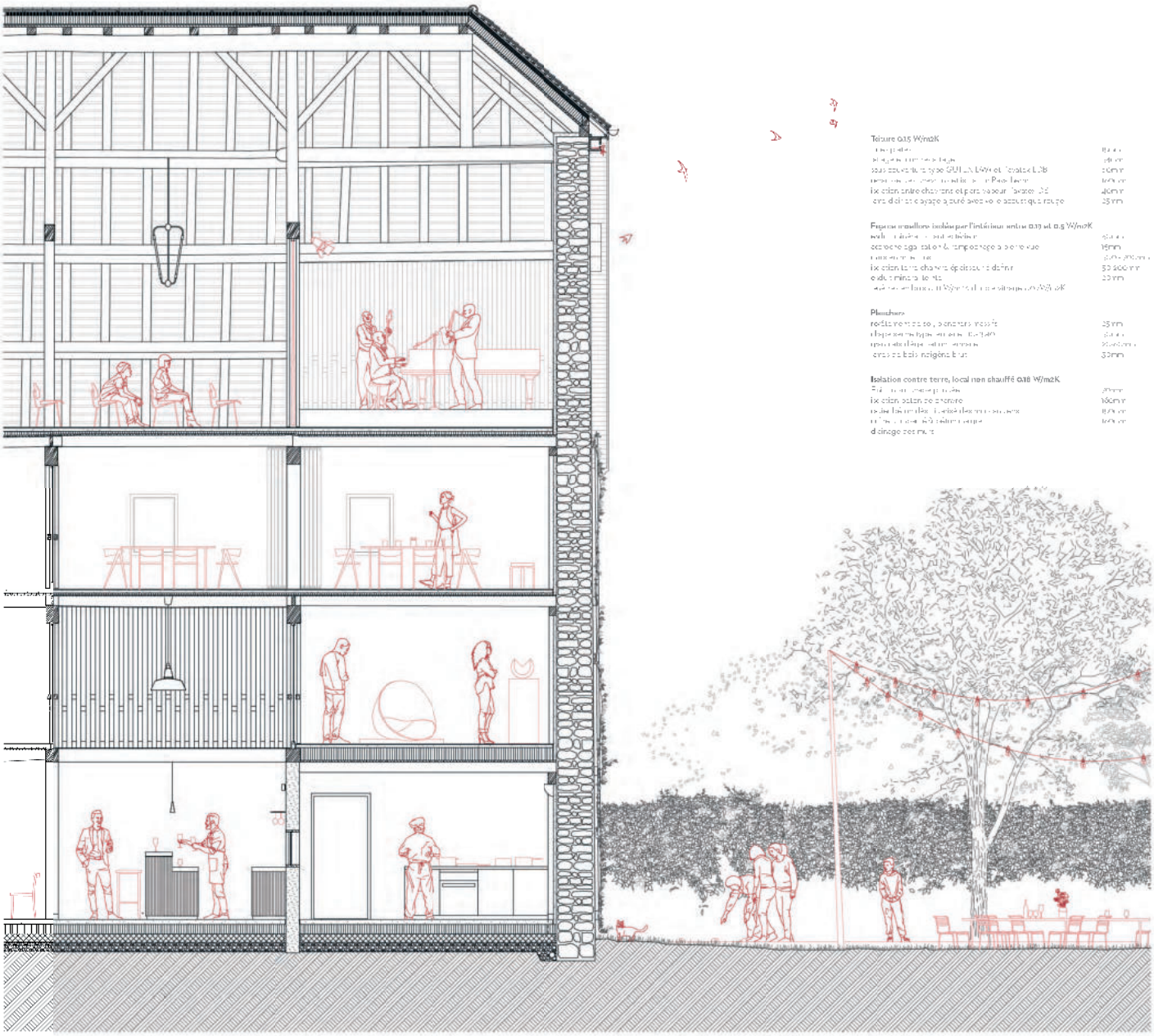

Le Grand Rural - Coupe constructive _ 1:50

0 0.5 2.5 m

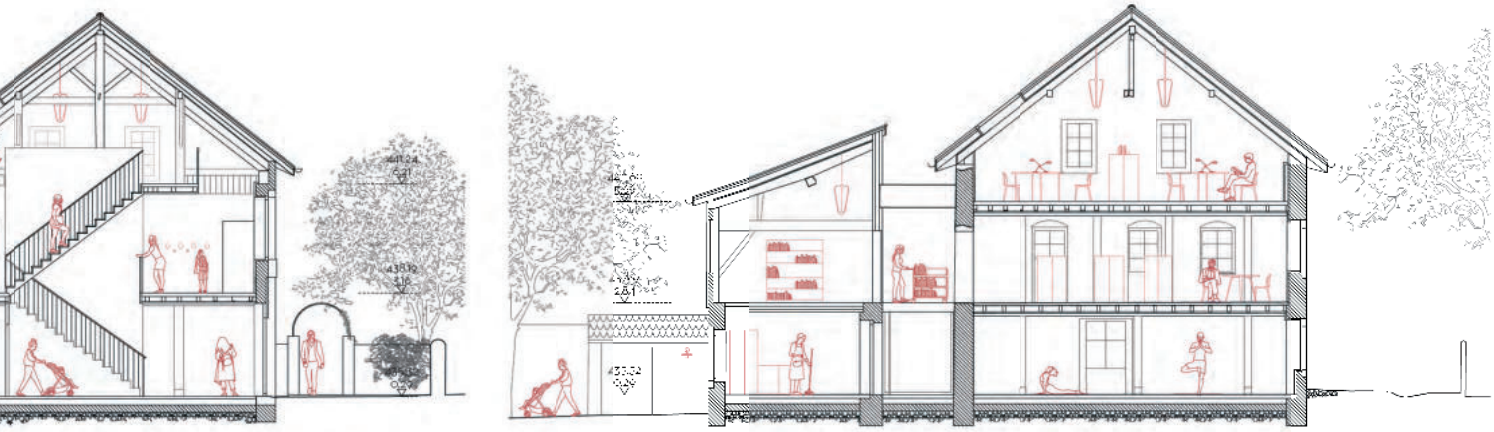

La Bibliothèque - Coupe I 1:100

0 1 5m

ENSEMBLE

3E RANG, 3E PRIX: PROJET N°6

ESTAR

Rue du Parc 3bis / CH 1207 Genève

Collaboratrices, collaborateurs :

Stefano Ciurlo Walker
Aurora Armental Ruiz
Jon Onandia Calvo

BUREAU INGÉNIEUR CIVIL : SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG
BUREAU PHYSIQUE DU BÂTIMENT: ESTIA SA

Le projet requalifie les circulations et la perception de l'ensemble du site avec des interventions minimales (percement de seulement deux murs) qui créent une traversée piétonnière du jardin de Colchique au chemin de la Grand-Cour. La Ferme de la Culture se distingue alors clairement comme composition de trois bâtiments et trois espaces clos. Chacun de ces enclos se caractérise par une qualité particulière : cour d'entrée minérale avec fontaine, place Nord accueillant des évènements et terrasse ombragée au Sud.
Au centre de gravité de l'ensemble, cafétéria et salle de dégustation jouent un rôle de pivot et d'accueil desservant les principaux espaces culturels et les enclos extérieurs requalifiés. Autonome, facilement accessible et bien en évidence, la bibliothèque occupe le bâtiment Est.
Avec la même économie de moyens, la transformation intérieure se conforme à la tripartition existante de la grange, tout en étageant des espaces traversants Est-Ouest. Leur richesse résulte d'une alternance entre doubles hauteurs avec emphase (entrée…) et niveaux plus bas pour maîtriser l'échelle et la convivialité (bar…). En coupe comme en plan de site, le quinconce préside au jeu réussi des volumes.
Si les activités du rez-de-chaussée et leur chorégraphie sont particulièrement pertinentes, l'exploitation des espaces associatifs pose problème. Avec leurs modestes percements, les travées allongées du premier étage semblent mal convenir à cet usage. Une interversion avec le programme d'exposition eût peut-être été plus appropriée. Dans la bibliothèque, la circulation et surtout le placement des services au rez-de-chaussée nord ne rendent pas encore hommage au potentiel du bâtiment et à la situation privilégiée proposée par le projet.

Le sous-sol reçoit les locaux techniques pour éviter toute excavation et/ ou reprise en sous-œuvre, solution peu invasive en cohérence avec l'attitude de respect de l'existant. Dans ce sens, la révision de la toiture du petit bâtiment semble quelque peu superflue.
De manière générale, le jury salue la grande qualité et subtilité de l'insertion dans le site qui parvient, avec des moyens simples et une mise en valeur judicieuse du programme au rez-de-chaussée, à «soigner» l'ensemble des bâtiments et des jardins tout en complétant les parcours à l'échelle du centre de Troinex. Comblé par le traitement des aménagements extérieurs, conquis par le travail en maquette, le jury considère que la définition des intérieurs aux étages ne bénéficie pas tout-à-fait des mêmes qualités.

1

Plan situation, échelle 1:500

Vue de l'ensemble de la Ferme de la culture, photo maquette échelle 1:50

Le point de départ de notre projet est la compréhension de la Ferme de la Culture comme un ensemble, en valorisant non seulement l'importance des bâtiments eux-mêmes, mais aussi la relation et les espaces entre eux. Nous avons d'abord développé un dossier de plans de l'état existant en explorant l'évolution au fil du temps des trois bâtiments et espaces extérieures dans cette idée d'ensemble. Le dossier de plans était la base pour la construction d'une maquette physique au 1/50ème qui a servi d'outil de découverte et d'élaboration de notre stratégie de projet.

En ci que concerne la stratégie paysagère, notre idée est d'étendre le Parc Colchique et de le relier au Centre Ville de Troinex par une nouvelle porte aligné avec le Chemin de la Grand-Cour. L'intention est de le lier au Parc Malbine, formant un réseau d'espaces publics verts et chemins de mobilité douce qui relié la Salle Communale, la Place de jeu Moillebin et École de Troinex. Notre projet voit La Ferme de Culture comme partie intégrante de ce réseau d'espaces publics et une nouvelle porte au Parc Colchique, proposant trois distinct espaces extérieures. La cour d'entrée au centre, avec une nouvelle fontaine, est un espace reliant tous les différents programmes et usages. La place au nord, conçue pour activités culturelles et spectacles en plein air. Le verger au sud pour profiter de l'ensoleillement pour créer une terrasse et culture de plantes comestibles. Un nouvel axe transversal est également créé, reliant les trois espaces extérieures, avec une nouvelle ouverture résultat d'une démolition soigneuse du mur vers le nord. En ce qui concerne la matérialité des aménagements extérieures, toutes les surfaces sont conçues comme perméables avec des grains divers : du stabilisé pour le chemins et accès, gravier pour la place et des galettes récupérées pour la cour.

Les différents programmes sont répartis dans les trois bâtiments selon les caractéristiques spatiales de chaque structure : accueil au public et grands espaces culturels dans la ferme principale, bibliothèque dans la petite ferme qui peut fonctionner avec accès et horaires indépendants et le petite annexe qui est rénovée pour inclure les espaces d'atelier, également avec un accès indépendant et une relation directe avec la place. La configuration spatiale de la ferme principale et la petite ferme suit un principe commun d'organisation par travées déterminées par les rangées de poteaux de la charpente, alignées perpendiculairement à la façade gouttereau. Notre stratégie spatiale organise les différents usages qui coexistent dans un même volume en suivant les travées existantes.

Un soin et une attention particulière ont été apportés de sorte que chaque espace du programme trouve sa place dans la structure existante des volumes existants, en préservant leur typologie constructive et spatiale, garantissant une faible consommation d'énergie tant dans sa construction qu'à son utilisation future. Le projet propose la réutilisation des éléments structurels et constructifs, combinés avec des démolitions choisies, sorte de points de repères et ajouts minimaux, utilisant les qualités atmosphériques, architecturales et thermiques des différents bâtiments. Tous les nouveaux ajouts sont réalisés en bois, prenant la forme d'ossatures en bois. Le caractère des ajouts et l'utilisation du bois comme matériau principal permet à d'éventuelles modifications futures, selon les utilisations des bâtiments, comprenant notre intervention comme une nouvelle étape du processus de transformation de l'ensemble de la Ferme de Troinex.

2

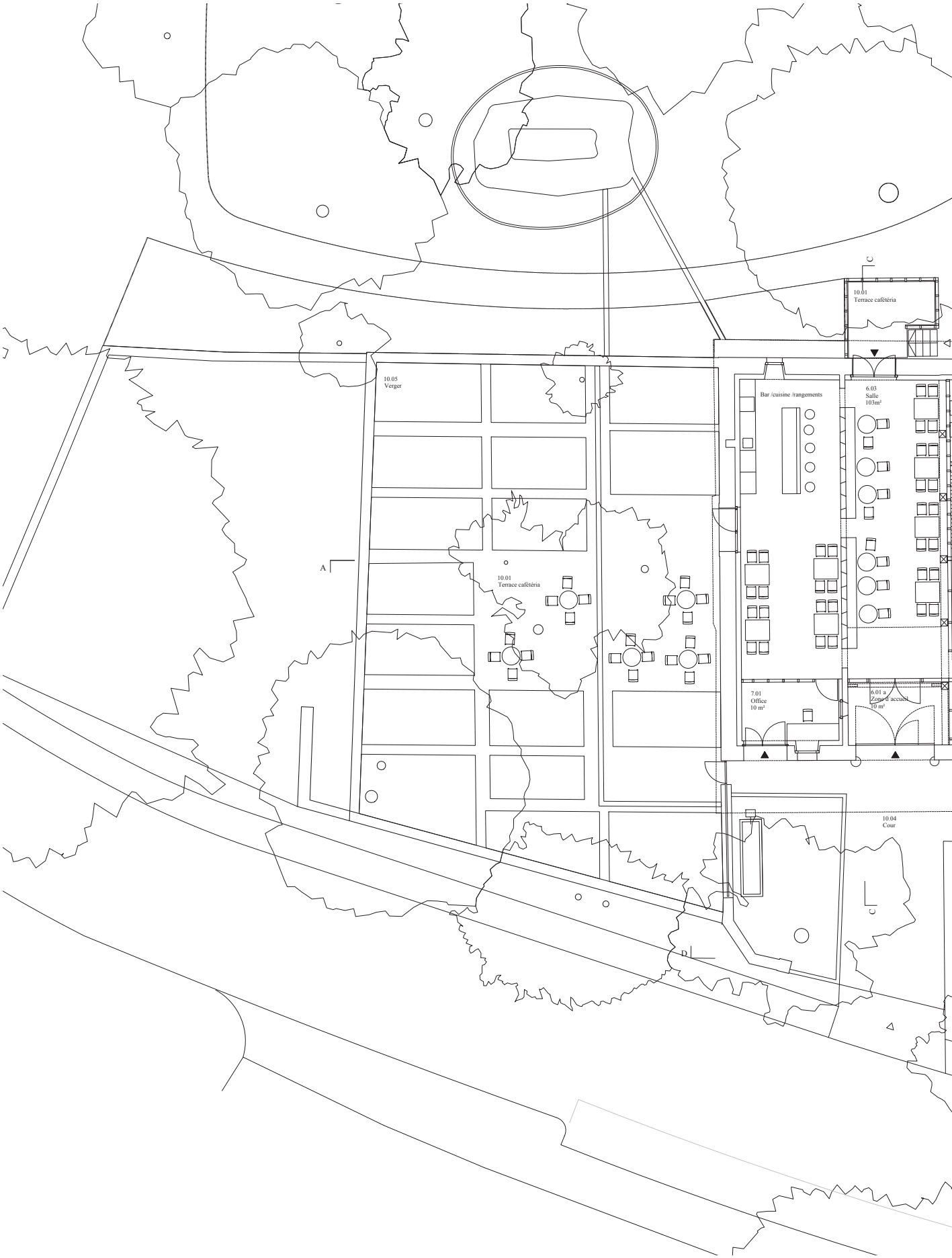

Plan du rez-de-chaussée, échelle 1:100

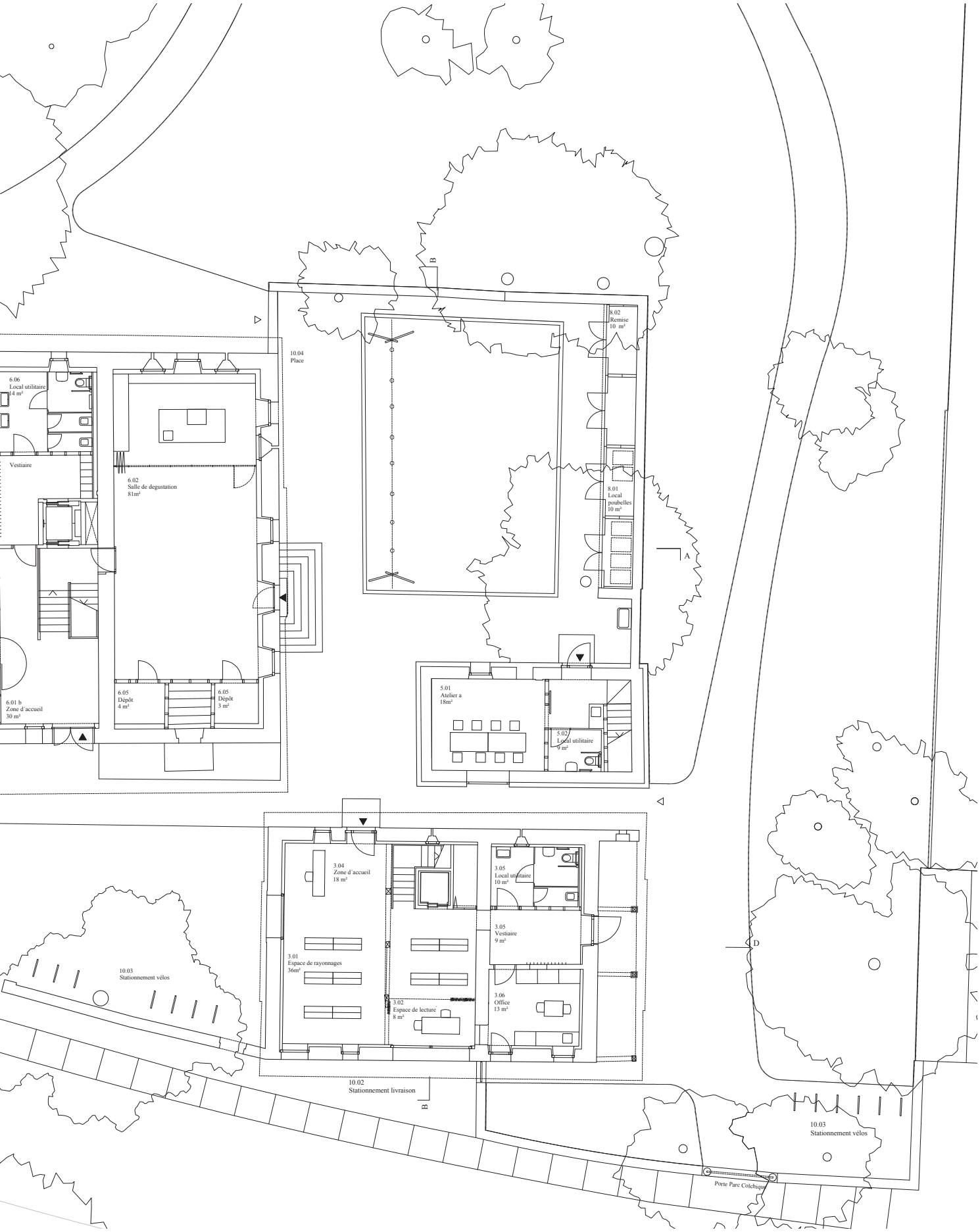
10.04
Place
6.06
Local utilitaire
14 m²
Vestiaire
6.02
Salle de degustation
81m²
6.01 b
Zone d'accueil
30 m²
6.05
Dépôt
4 m²
6.05
Dépôt
3 m²
8.02
Remise
10 m²
8.01
Local
poubelles
10 m²
5.01
Atelier a
18m²
5.02
Local utilitaire
9 m²
3.04
Zone d'accueil
18 m²
3.01
Espace de rayonnages
36m²
3.05
Local utilitaire
10 m²
3.05
Vestiaire
9 m²
3.02
Espace de lecture
8 m²
3.06
Office
13 m²
10.03
Stationnement vélos
10.02
Stationnement livraison
10.03
Stationnement vélos
Porte Parc Colchique
A
B
B
D

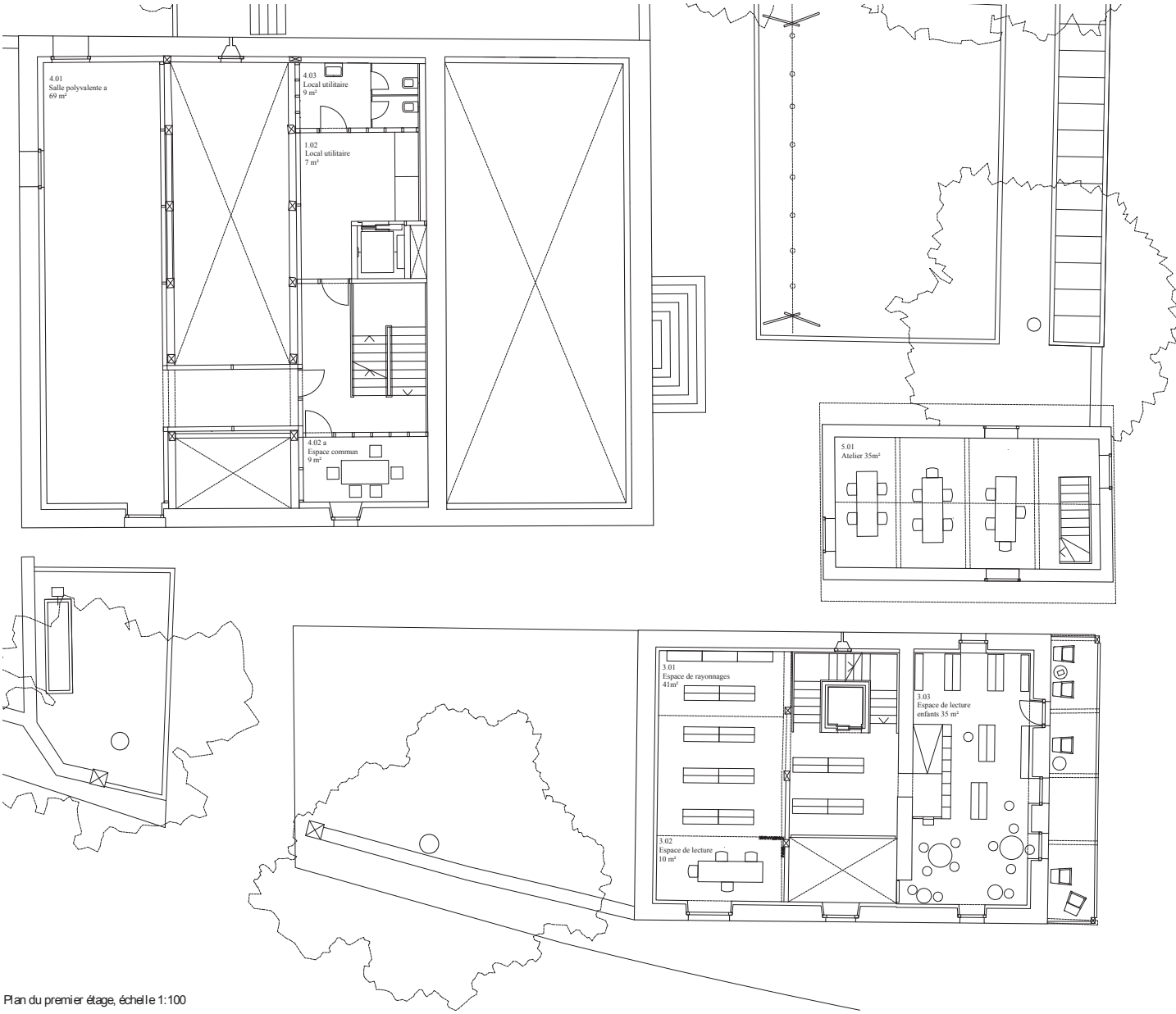

Plan du premier étage, échelle 1:100

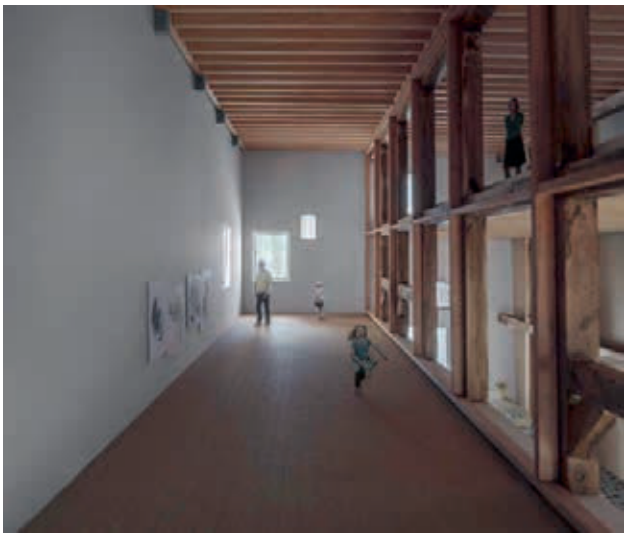

Vue de la salle polyvalente, photo maquette échelle 1:30

Coupe D-D, échelle 1:100

Vue depuis le sud-est, photo maquette échelle 1:50

4

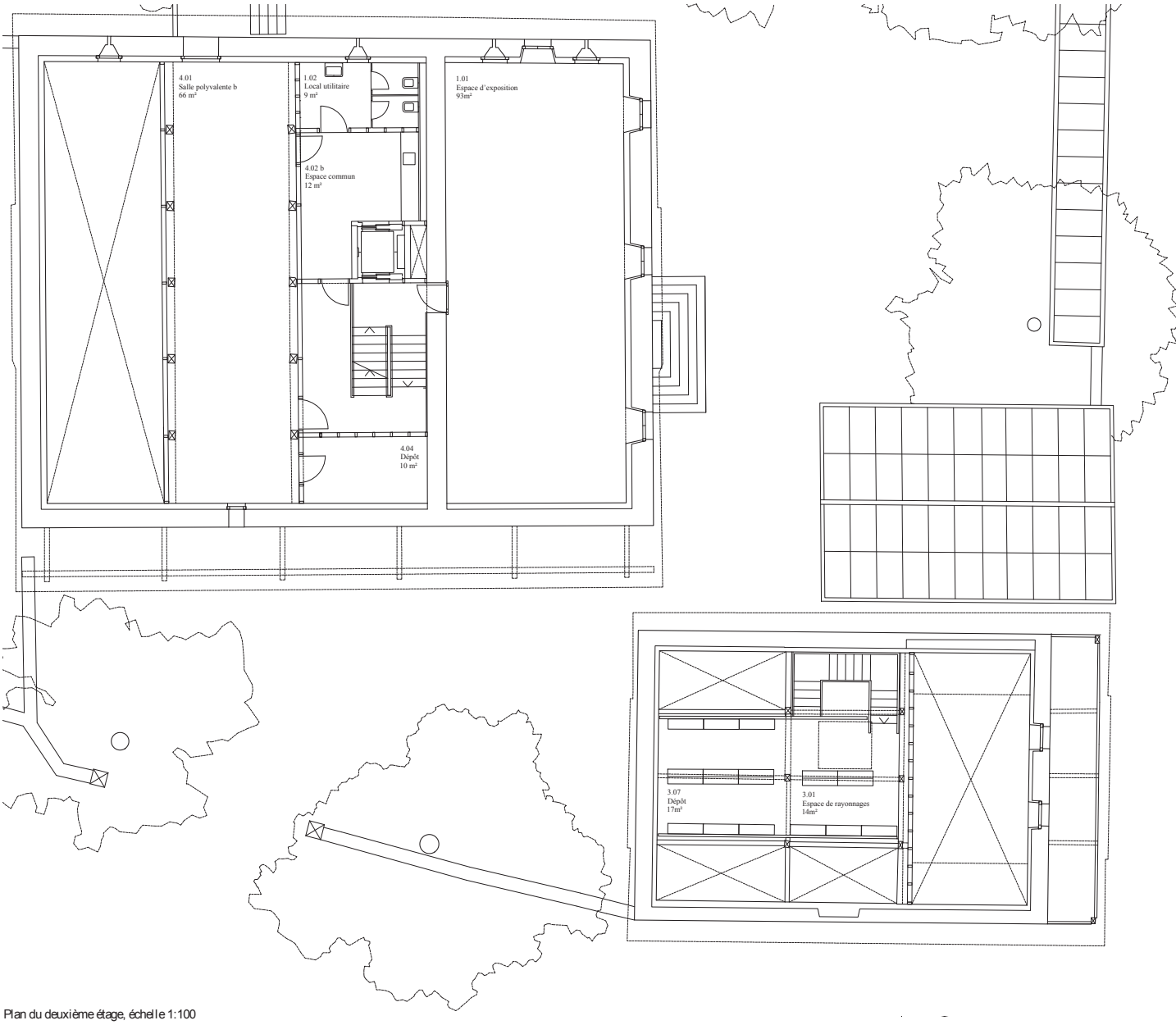

Plan du deuxième étage, échelle 1:100

Vue de l'espace d'exposition, photo maquette échelle 1:30

Vue depuis le nord-est, photo maquette échelle 1:50

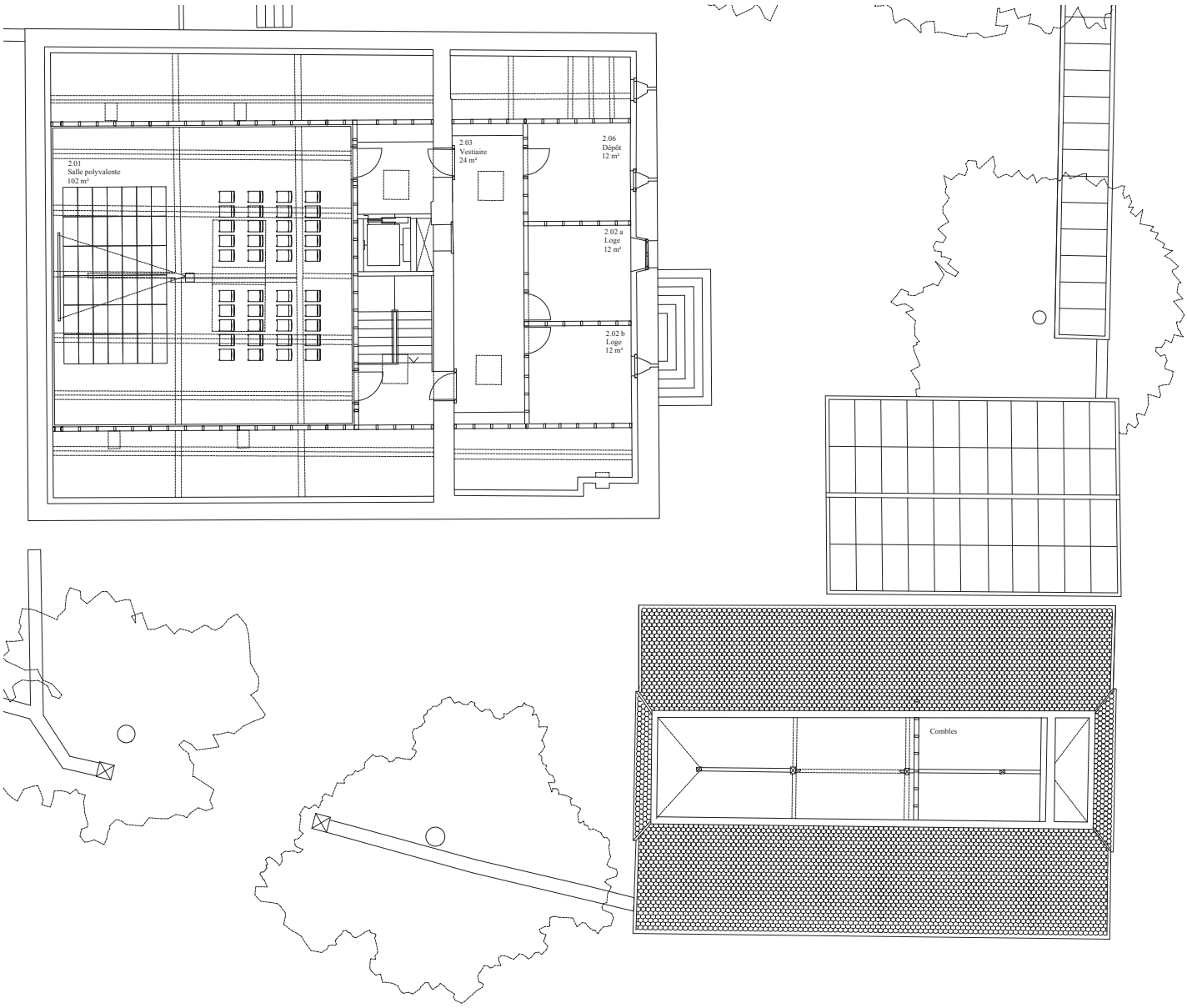

Plan du niveau des combles, échelle 1:100

Vue de l'espace d'accueil-cafétéria, photo maquette échelle 1:30

Coupe A-A, échelle 1:100

Vue depuis le nord-ouest, photo maquette échelle 1:50

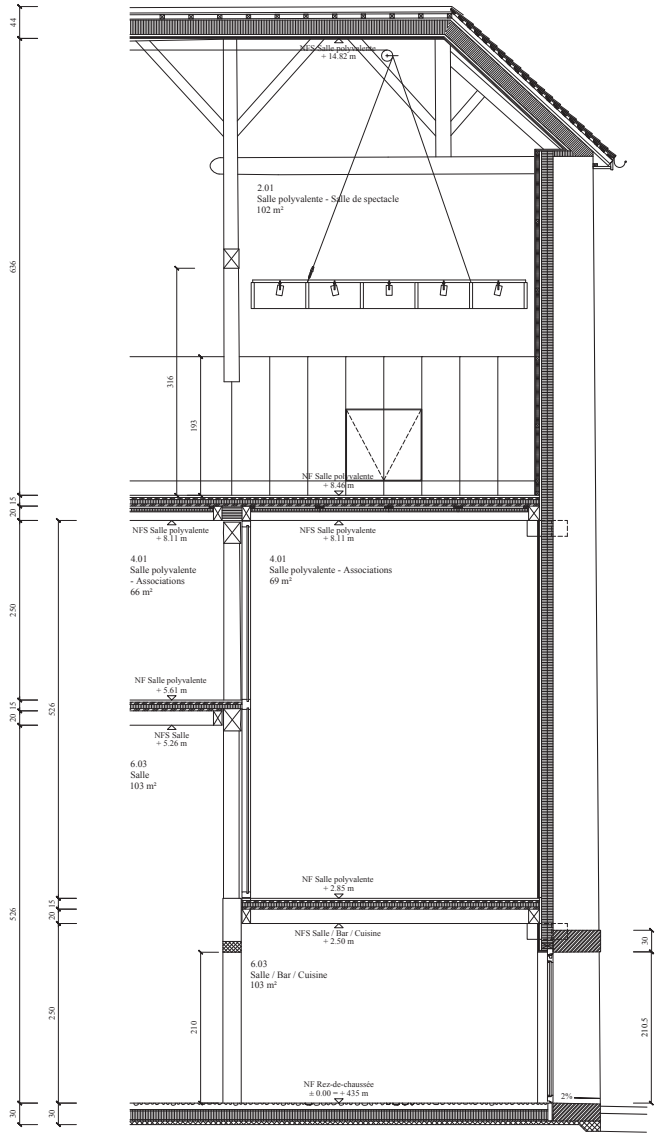

Principes constructifs, coupe, échelle 1:50

Principes constructifs, élévation, échelle 1:50

Composition Toiture

Tuile plate à l'ancienne 170/380 mm
Lattage bois 24/48 mm
Contrelattage bois 60/60 mm
Vide de ventilation 60 mm
Ecran de sous-toiture
Panneaux de sous-couverture en bois 35 mm
Isolation laine minérale 100+100 mm entre chevrons
Pare-vapeur
Profilé chapeau 98/25
2 x Plaques de fermacell 12.5mm
Finition: peinture

Composition plancher

Parquet bois massif 25 mm
Panneau isolant aggloméré rainuré 90 mm
Kerto-Q panneau lamibois 27 mm
Poutres bois massif recyclé 120 mm/200 mm
Lambourdage technique 40/60 mm
Plafond acoustique en laine de bois 75 mm
Finition: peinture

Composition radier

Terrazzo de galets recyclées 90 mm
Isolation EPS 20 mm
Isolation PUR 120 mm
Isolation EPS 20 mm
Lés bitumineux soudé en plein
Béton de propreté 50 mm
Terrain naturel compacté

Composition façade

Peinture a la chaux
Crépis de sable et chaux aérienne lissé
Mur en maçonnerie de moellons
Isolation laine minérale 80+80 mm entre ossature bois
Pare-vapeur
Lambourdage technique 30/40 mm
2 x Plaques de fermacell 12.5mm
Finition: peinture

Nouvelles ouvertures

Linteaux et des jambages en calcaire du Jura
Fenêtre en chêne,
Triple vitrage sélectif 4+14+4+14+4mm

Cloison vitrée coupe-feu

Encadrementbois massif 80 mm /120 mm
Verre feuilleté de sécurité 16mm

Aménagements extérieurs

Gravier stabilisé argilo-calcaire
Gravel 0/40 mm
Terrain naturel compacté

Sol en galets existant à repositionner
Couche de base grave non traitée
Terrain naturel compacté

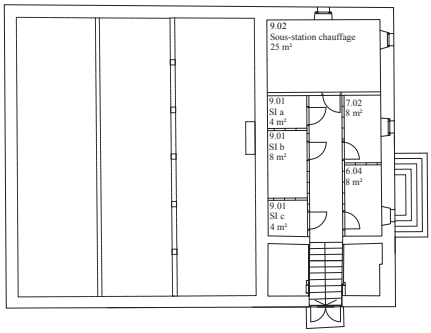

Plan du niveau de la cave, échelle 1:200

Vue depuis le sud-ouest, photo maquette échelle 1:50

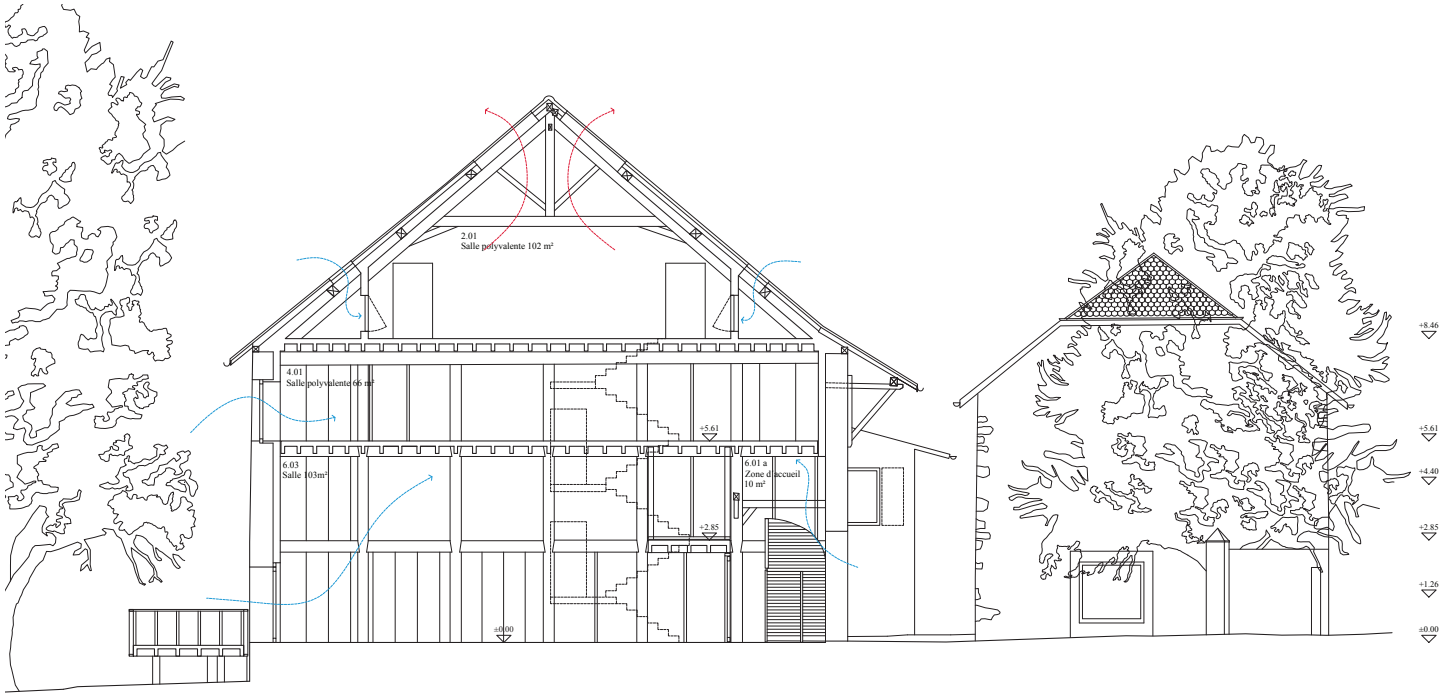

Coupe C-C, échelle 1:100

William

4E RANG, 4E PRIX: PROJET N°10

SUJETS ET OBJETS SÀRL & JAN DE VYLDER & INGE VINCK
Place De-Grenus 7 / CH – 1201 Genève

Collaboratrices, collaborateurs :

Dafni Retzepi
Charline Dayer
Philippe Buchs
Thierry Buache
Angélique Kuenzle
Mathilde Thiriot
Jan DE Vylder
Inge Vinck

BUREAU INGÉNIEUR CIVIL : VERSO INGÉNIERIE SÀRL

Le projet propose de valoriser le site par la mise en œuvre de quatre paysages occupant les quatre « vides » identifiés autour des trois volumes bâtis. Chacun de ces espaces est requalifié avec une identité paysagère forte et spécifique, soit la cour pavée, le hortus conclusus, le jardin alpin et le jardin comestible. L'activation des rez-de-chaussée par les programmes les plus publics contribue à activer le réseau d'espaces libres par leur ouverture sur l'extérieur et leur mise en relation visuelle fondant la nouvelle centralité publique de la Ferme de la culture. Le projet cherche à respecter strictement les structures existantes en les adaptant le plus directement possible à leurs nouvelles destinations. Ainsi, la structure porteuse est conservée et mise en valeur par le nouveau système spatial qui agit «par contraste» comme un véritable révélateur. Seule exception, la trame du mur des mangeoires est remplacée par des colonnes pour décloisonner l'espace majeur du rez-de-chaussée en lien avec la zone d'accueil et d'entrée. De la même manière, certains planchers sont déposés, tout en maintenant en place les poutraisons, afin de produire une articulation spatiale des programmes en coupe, comme par exemple avec la bibliothèque organisée sur plusieurs niveaux. En façade, quelques ouvertures sont ajoutées, notamment dans les murs pignons aveugles sous la forme de grandes portes-fenêtres qui interrogent le jury.
Le système spatial suggère des ouvertures entre étages formant des enchâssements qui permettent de relier entre eux les programmes, spatialement ou visuellement. La mise en place des nouveaux éléments de composition est clairement définie, les espaces servants et l'ascenseur s'adossant au mur de refends dans des volumes précis, l'escalier majeur trouvant sa place dans l'angle nord-est de la trame logement. Le parti-pris architectural pour les cloisons intérieures se fonde sur une écriture légère et dématérialisée, soit des parois vitrées qui s'insèrent entre les planchers existants. Ce dispositif cherche à mettre en valeur la structure porteuse existante par son caractère très distinct et presque exogène. Pareillement, la partition spatiale, tant en plan qu'en coupe, s'approprie assez librement les volumes disponibles pour mieux valoriser une nouvelle spatialité. Même si cet exercice est habilement mené pour atteindre ses objectifs, par exemple au rez-de-chaussée avec la salle d'exposition qui choisit de s'affranchir des murs existants, le résultat et l'atmosphère obtenue s'éloigne fortement de l'esprit des lieux et de la trame spatiale des travées originelles. Le jury questionne cette posture très dialectique qui peut s'assimiler à un exercice de style.

Le programme est bien distribué, dans une logique assumée qui place les espaces les plus publics au rez-de-chaussée, bibliothèque, exposition et restaurant en lien avec les espaces extérieurs, chacun étant accessible directement par une entrée dédiée. Le programme du restaurant occupe entièrement la maison des étudiants pour définir un lieu d'hospitalité, la salle de dégustation étant situés dans les combles, il fonctionne ainsi comme une interface avec l'espace rue et peut être activé indépendamment de la ferme. Ce faisant, le gain de son autonomie se fait au détriment de l'animation du corps de ferme principal par une plus grande mixité fonctionnelle. Les ateliers sont situés au deuxième niveau du rural, en mezzanine sur la double hauteur de la salle polyvalente modulable du premier. La salle de spectacle occupe quant à elle le volume des combles, efficace et neutre, à la manière d'une black box.
Le mode constructif retenu pour l'isolation intérieure est celui d'une construction à sec qui se veut réversible. L'ensemble du projet est fondé par une attitude respectueuse de l'existant, opérée par une nouvelle construction reconnaissable car insérée explicitement dans la substance historique, facilitant sa déconstruction et de ce fait permettant à terme sa réversibilité. Le système peine toutefois à convaincre car la délimitation de l'enveloppe thermique n'est pas clairement démontrée, notamment dans la zone d'accueil en lien avec la circulation verticale.

Vue de l'ensemble

Un nouvel espace public au coeur de Troinex

La transformation de l'ancienne ferme Duvernay en espace public représente un projet ambitieux qui s'intègre harmonieusement au centre historique de la Commune de Troinex. Le site acquiert une nouvelle identité grâce à l'introduction de divers programmes publics, tout en établissant une continuité avec le patrimoine et l'histoire de la région. La rénovation des trois corps de ferme permet la création d'un restaurant, d'une bibliothèque, d'une salle de spectacle et d'espaces polyvalents, qui activent les espaces extérieurs et définissent ainsi un nouveau lieu public au cœur de Troinex. Le projet, développé sur la partie Sud de la commune, témoigne d'une décision politique claire de réintroduire des qualités spatiales et environnementales liées à un historique riche, dans un moment de transition écologique important. Le résultat est un espace public dynamique qui connecte naturellement les différentes parties de la commune tout en offrant un nouveau lieu de vie et de rencontres.

Un jardin est une partition de l'étendue
L'ouverture au public de la Ferme de la culture offre de nouvelles opportunités pour la Commune, permettant une plus grande diffusion et accessibilité de ses espaces extérieurs. Le projet propose une composition harmonieuse des trois corps de ferme existants, créant ainsi quatre espaces extérieurs à l'identité marquée : un Hortus conclusus, un Jardin Alpin, une Cour ombragée et un Jardin comestible. En relation étroite avec le Parc Colchique, ces espaces sont destinés à accueillir les habitants, les écoliers et les visiteurs, pour des moments de détente, de rencontre et de partage. Les nouveaux chemins invitent à un café en terrasse, une balade au bord de la mare, d'une pause lecture dans l'Hortus conclusus, ou encore à une exposition rétrospective de l'artiste Malbine. Les éléments historiques du bâtiment sont habilement intégrés dans le paysage, se transformant en sculptures et en espaces ludiques. Ainsi, l'ancien pressoir situé dans le sous-sol du bâtiment 151 est exposé à l'extérieur, tandis que les solivages déposés sont réutilisés pour développer des espaces de jeu. Les découvertes du chantier continueront d'inspirer de nouvelles utilisations créatives pour cet espace unique.

La Ferme de la Culture étant idéalement située dans un environnement végétal riche et notamment par sa connexion avec le Parc Cochique, le projet de la Ferme de la Culture participera et développera conjointement des éléments du paysage en respectant la Chartre des jardins.

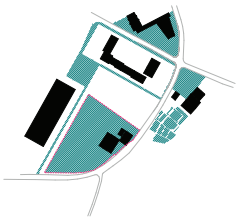

Tissu d'espaces publics

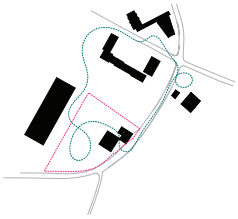

Réseau de mobilité douce

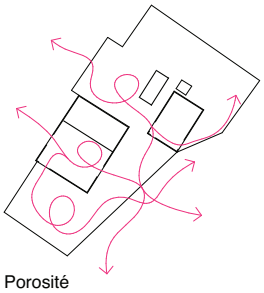

Porosité

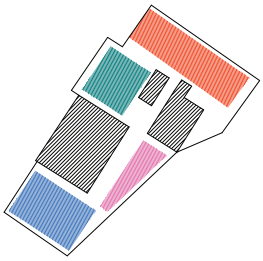

3 Pleins / 4 Vides / 4 Paysages

Cour pavée
Jardin alpin
Hortus conclusus
Jardin comestible

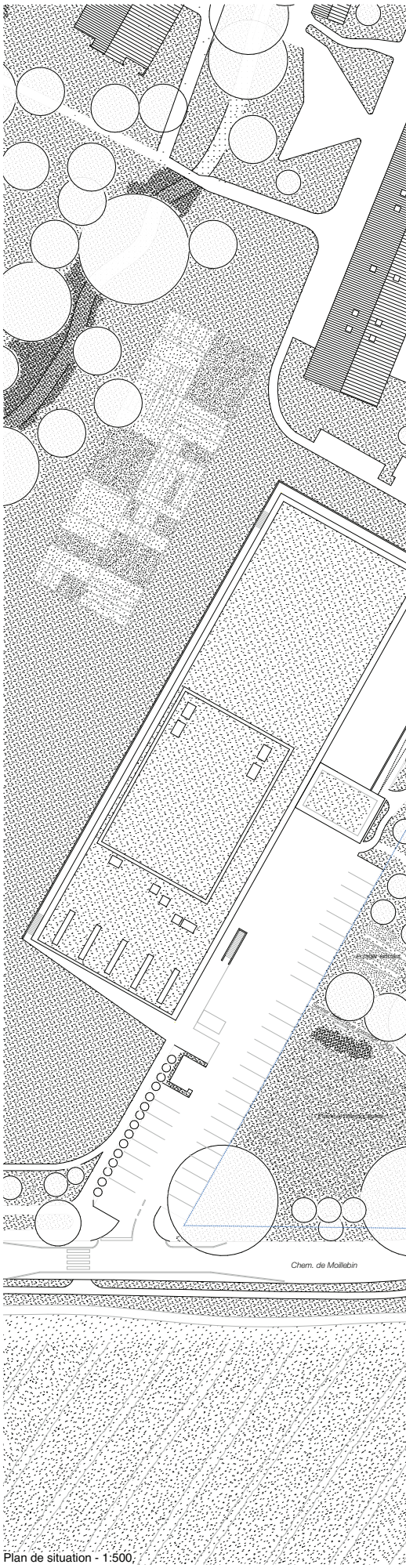

Plan de situation - 1:500

Chem. Emile-Dusonchet
Chem. Jacques Ormond
Chem. Jacques Ormond
Pl. de la Mairie
Chem. de la Grand-Cour
Rte. de Mollebon
Chem. des Ets de Tolvin
Cour de graviers
Terrasse végétale
Enclosure
Aspect aquatique
Aspect aquatique
Aspect aquatique

Vue de l'espace de la cour pavée regardant la terrasse du restaurant

Un rez-de-chaussée ouvert

Au rez-de-chaussée du site se trouvent les programmes les plus publics du cahier des charges : la salle d'exposition, le restaurant et la bibliothèque. Ces trois programmes indépendants activent l'entièreté du site de manière quotidienne et par des temporalités différentes et complémentaires.
De même que le végétal se propage, la culture se diffuse également à travers l'exposition des programmes et des relations visuelles importantes. Au rez-de-chaussée, quatre ouvertures précises permettent des connexions visuelles entre l'enceinte du domaine et le jardin de Colchique, offrant une accessibilité des programmes facilitée tout en gardant un lien visuel fort avec la végétation et les espaces publics alentours.
De plus, les ouvertures des façades existantes ont été revalorisées en retrouvant leur forme d'origine et sont rendues transparentes. Le portail principal du bâtiment 151, transposé en façade, devient le symbole de l'ouverture de la ferme, offrant un accès à la zone d'accueil et distribuant visuellement le reste des programmes. De même, l'ancienne ouverture en anse de panier, qui donnait autrefois accès au pressoir du bâtiment 151, a été réintroduite et offre désormais une vue sur l'escalier. En somme, l'ajout de nouvelles ouvertures et la revalorisation des ouvertures existantes contribuent à la mise en valeur du patrimoine et à la création d'un espace public convivial.

Usages
La réunion des programmes variés au sein d'un site permet de créer des usages intergénérationnels et mixtes. Un lieu de passage en toute sécurité dans le parcours des écoliers mais aussi un lieu éducatif avec les jardins potagers ; un lieu de rencontre des habitants qui font partie d'associations, avec ceux qui visitent l'exposition ou se prélassent sur la terrasse après le repas de midi.

Accès
Le parc Colchique qui s'étend au Nord-Ouest de la parcelle propose un accès piéton arborisé depuis le parking de la salle de sport ou depuis l'école. De plus, la réaménagement de la route de Moillebin située au Sud-Est par la création d'un trottoir et d'une zone 30km/h permet aux habitants ainsi qu'aux usagers des transports publics de rejoindre à pied la Ferme de la Culture de manière sécurisée. Finalement, un abri permet d'accueillir une vingtaine de vélos dans l'enceinte de la ferme, offrant l'accès aux usagers des mobilités douces.

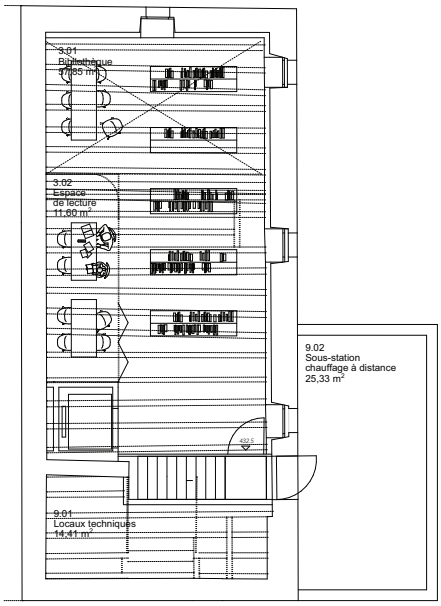

Rez inférieur - 1:100

Coupe - 1:100

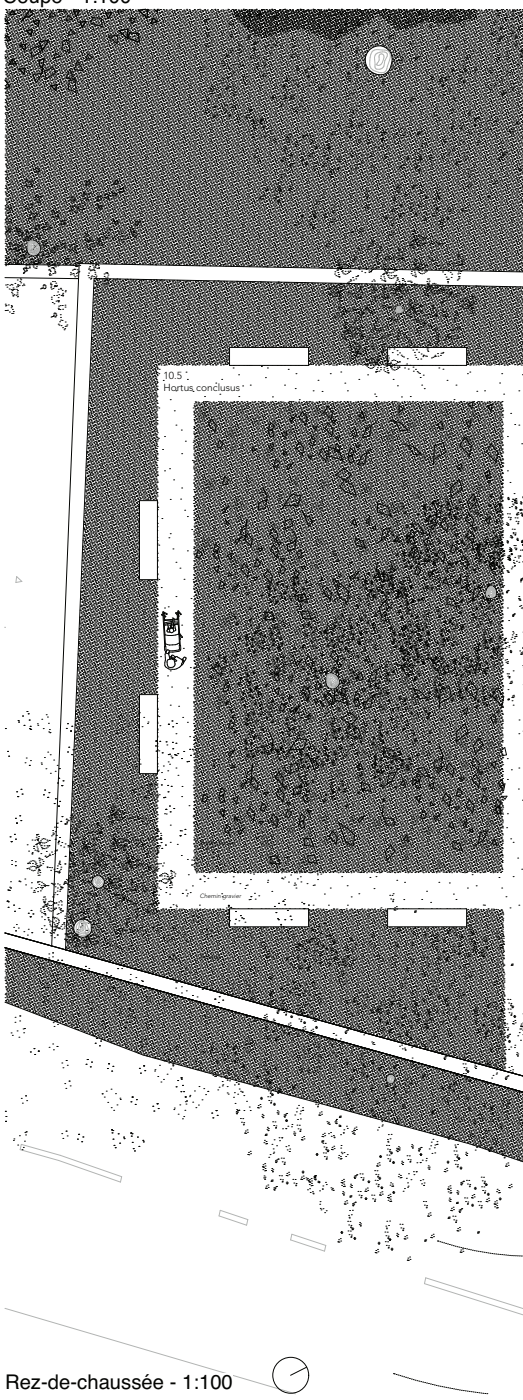

Rez-de-chaussée - 1:100

William

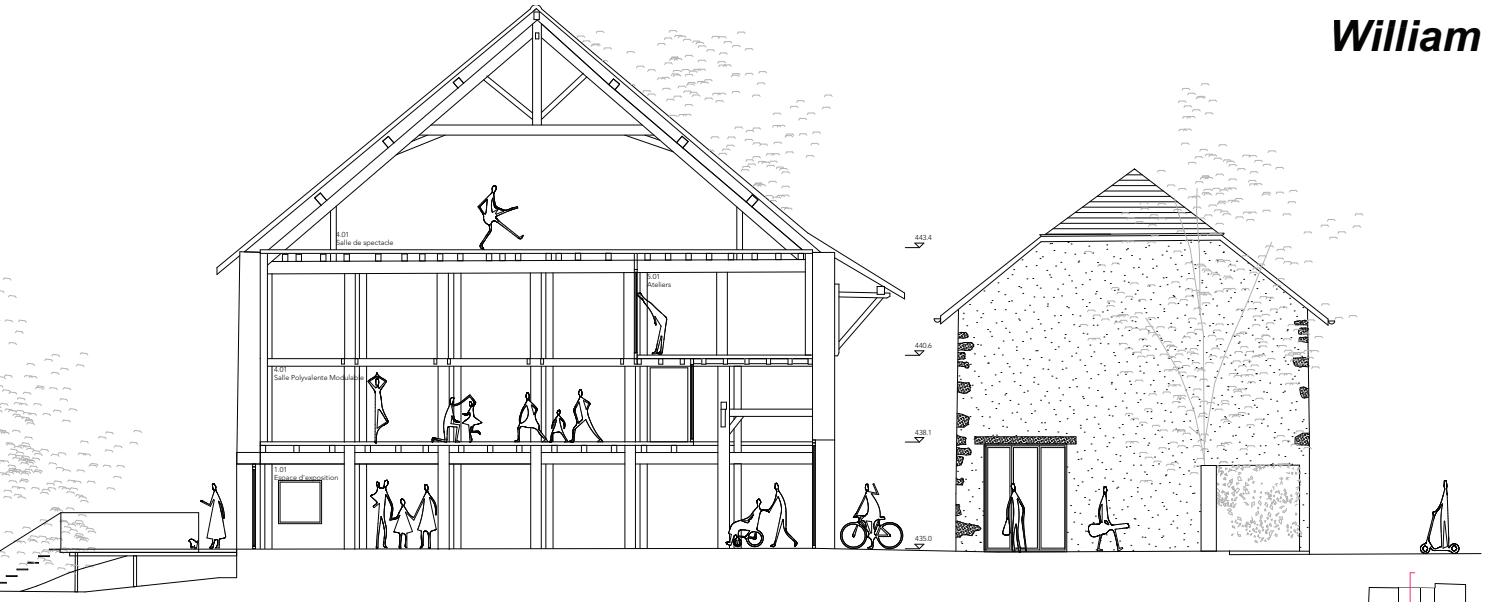
4.01
Salle de spectacle
3.01
Ateliers
2.01
Salle Polyvalente Modulable
1.01
Espace d'exposition
443.4
440.6
438.1
435.0

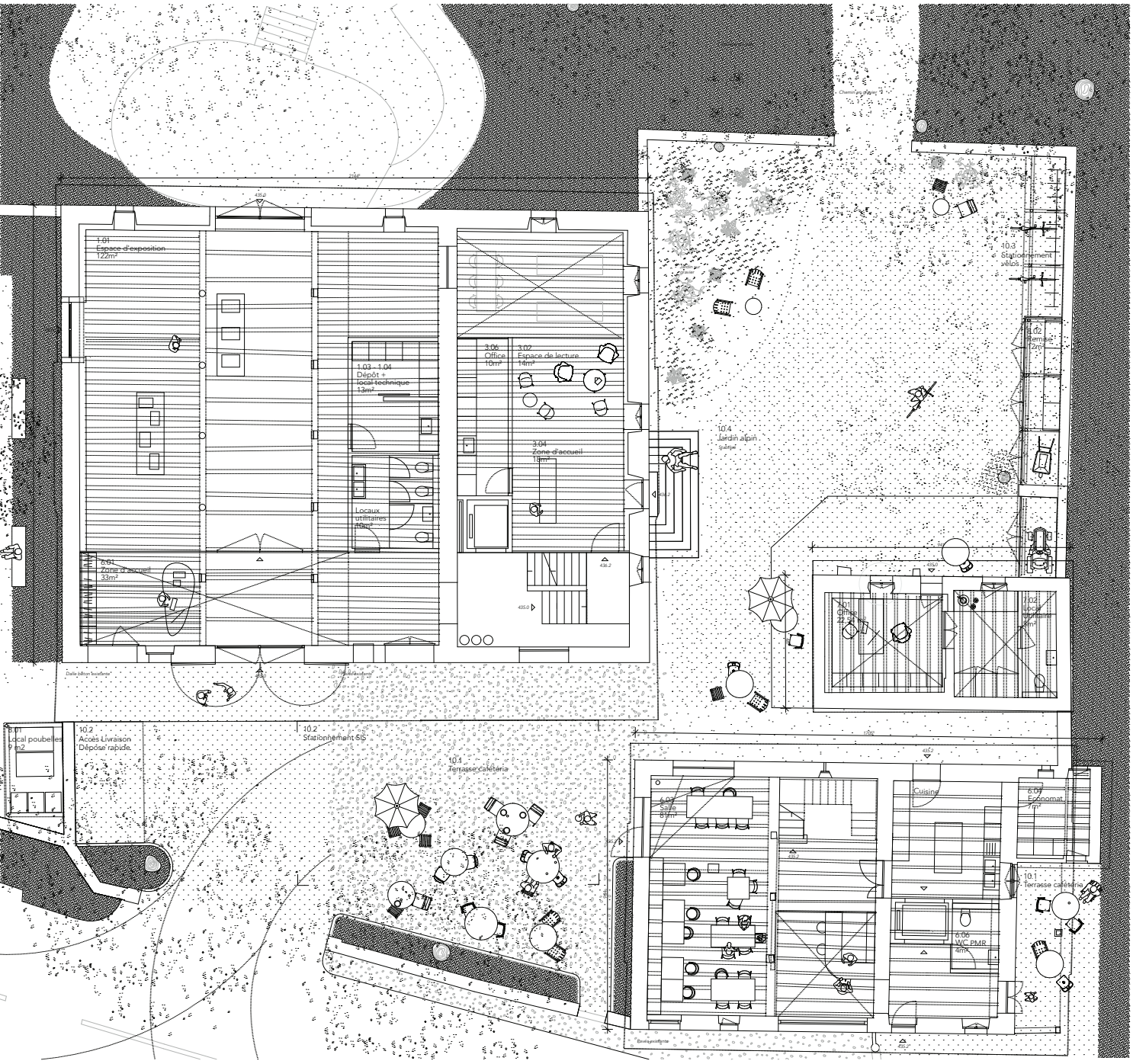
1.01
Espace d'exposition
122m²
1.03 - 1.04
Dépôt +
local technique
13m²
Locaux
utilitaires
10m²
6.01
Zone d'accueil
33m²
3.06
Office
10m²
3.02
Espace de lecture
14m²
3.04
Zone d'accueil
18m²
10.4
Jardin alpin
10.3
Stationnement
vélos
10.1
Terrasse cafeteria
10.2
Accès Livraison
Dépose rapide
10.2
Stationnement SIS
6.02
Salle
81m²
Cuisine
6.07
Espace
7m²
6.06
WC PMR
4m²

Programme

Au Rez-de-chaussée se trouvent les programmes à caractères publics et à usages quotidien : La zone d'accueil, l'espace d'exposition et la bibliothèque dans le bâtiment 151, le restaurant dans le 166. Le bâtiment 154 quant à lui est dédié à l'office du concierge.

La Bibliothèque possède un accès indépendant par les marches en pierre de la façade Nord et garde un accès avec ascenseur par l'entrée principale de la ferme. La bibliothèque se développe sur trois étages, comprenant le sous-sol et le premier étage de la partie droite du ***bâtiment 151***. Dans la partie de la grange se succèdent les programmes nécessitant de grandes surfaces : l'espace d'exposition au rez-de-chaussée, la salle polyvalente modulable pour les associations au premier étage, les ateliers au deuxième étage puis la salle de spectacle au troisième étage. Ces espaces généreux ont des qualités spatiales diverses : la salle d'exposition est marquée par une vue imprenable sur la végétation environnante. La salle polyvalente modulable est dotée d'une double hauteur généreuse et les ateliers ont un rapport visuel direct sur cet espace associatif. La salle de spectacle, quant à elle, se trouve sous la charpente de la toiture et offre une atmosphère contrôlée par l'éclairage artificiel pour des spectacles variés. Les loges sont situées au dernier étage, dans la partie droite du bâtiment, et sont pourvues de deux ouvertures velux qui offrent un éclairage naturel généreux.
Les trois programmes nécessitant de grandes surfaces (exposition, associations et spectacle) ont la particularité de se trouver dans des volumétries flexibles avec des accès indépendants si nécessaire. Nous pouvons imaginer que ces programmes pourraient être intervertis dans un temps donné, au profit de différentes qualités spatiales désirées pour des usages changeants.
Les plans d'étages sont composés d'un cœur technique précis situé de part et d'autre du mur séparant les deux parties du bâtiment. Ce cœur comporte les divers espaces de stockage et utilitaires nécessaires et se succède sur les divers étages de manière répétitive. Cet élément témoigne lui aussi de la flexibilité dont pourra faire preuve le projet si nécessaire.

Le ***bâtiment 166*** est stratégiquement positionné pour créer un lien entre la route et l'ensemble du domaine. Pour cette raison, le restaurant s'y intègre parfaitement et se développe sur deux étages, avec deux terrasses de part et d'autre du bâtiment : l'une dans la cour pavée, l'autre, plus petite, du côté du jardin comestible. L'escalier d'origine est maintenu, tandis qu'un ascenseur est ajouté pour les accès PMR. La cuisine, positionnée proche du jardin comestible possède un accès indépendant qui lui permet une autonomie fonctionnelle. Au deuxième étage, les combles sont aménagés et la charpente rendue visible, de sorte à recevoir la salle de dégustation. Cet espace est libre et flexible, composé d'une cuisine généreuse ouverte sur le reste de l'espace.

Le ***bâtiment 154*** est lui aussi positionné de manière optimale pour la maintenance des différents jardins ainsi qu'une vision générale du fonctionnement du site pour le concierge. Le premier étage est libéré de ses planchers pour laisser place à une double hauteur généreuse dans l'ensemble du volume intérieur.

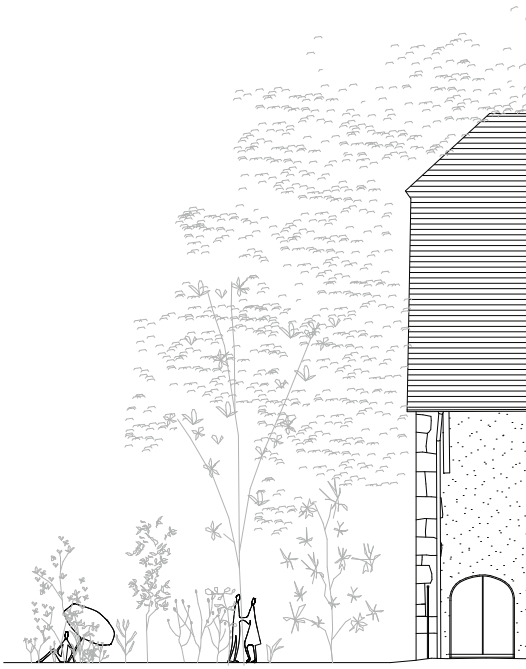

Coupe - 1:100

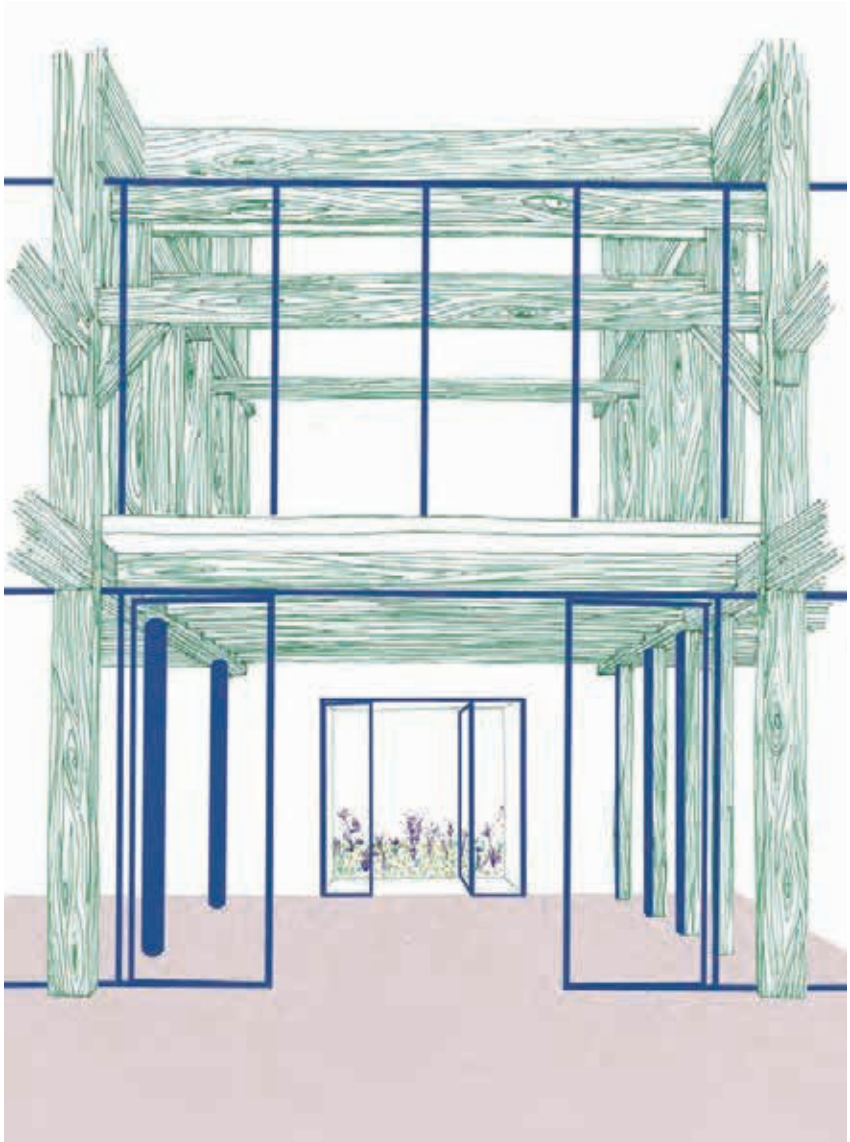

Vue de la zone d'accueil sur l'espace d'exposition

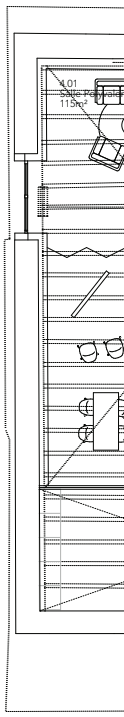

1er étage - 1:100

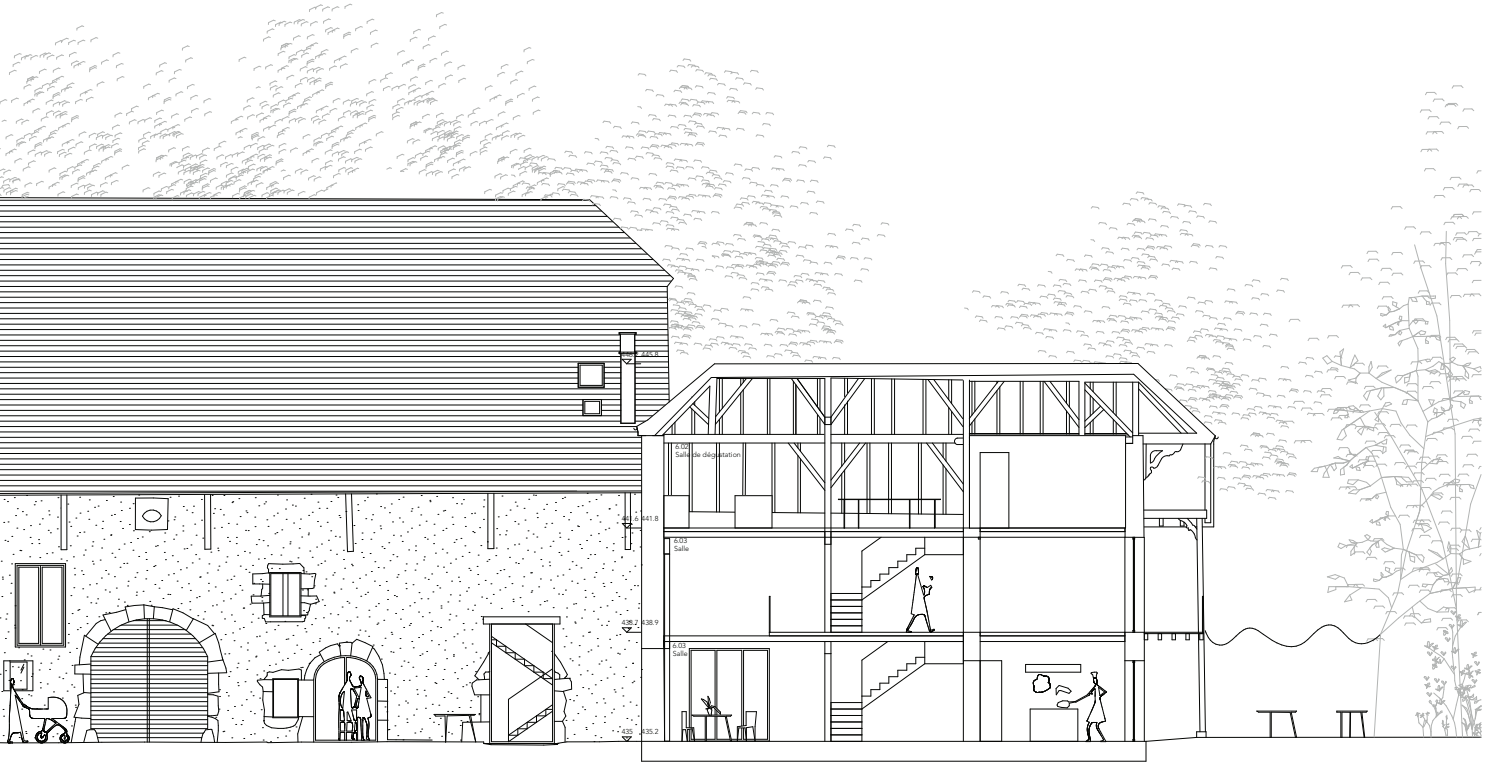
6.01
Salle de dégustation
6.03
Salle
6.03
Salle
441.8
438.9
435.2

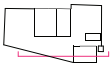

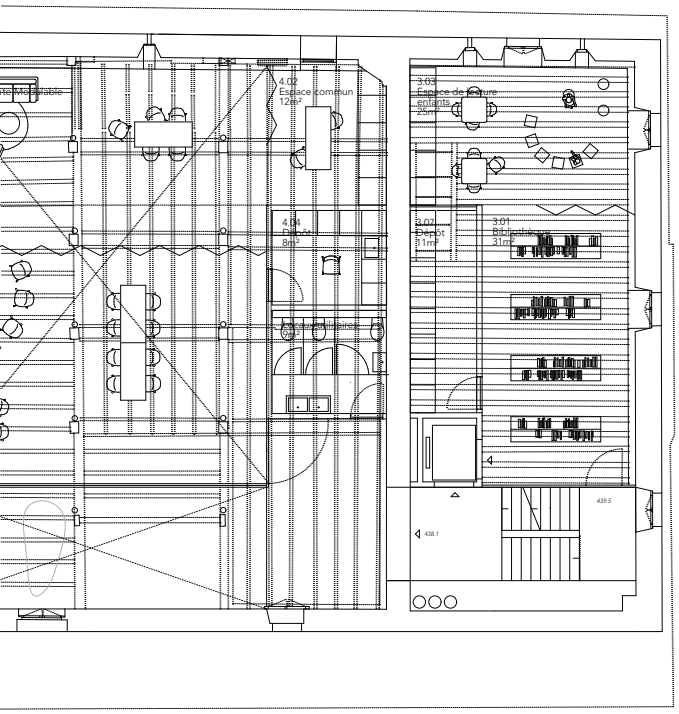
4.02
Espace commun
12m²
3.03
Espace de lecture
enfants
25m²
4.04
Dépôt
8m²
3.07
Dépôt
31m²
3.01
Bibliothèque
31m²
439.5
438.1

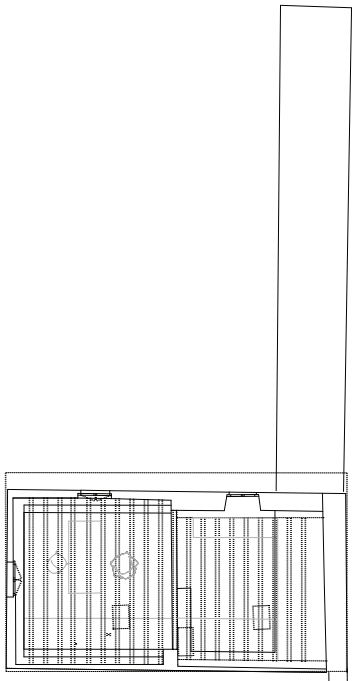

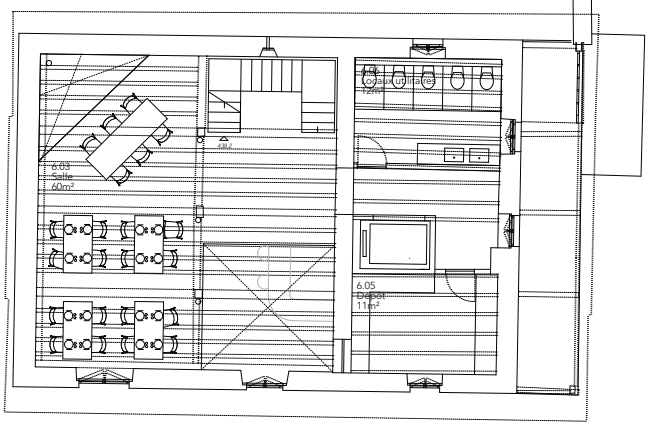
6.02
Cuisine collective
12m²
6.03
Salle
60m²
6.05
Dépôt
11m²

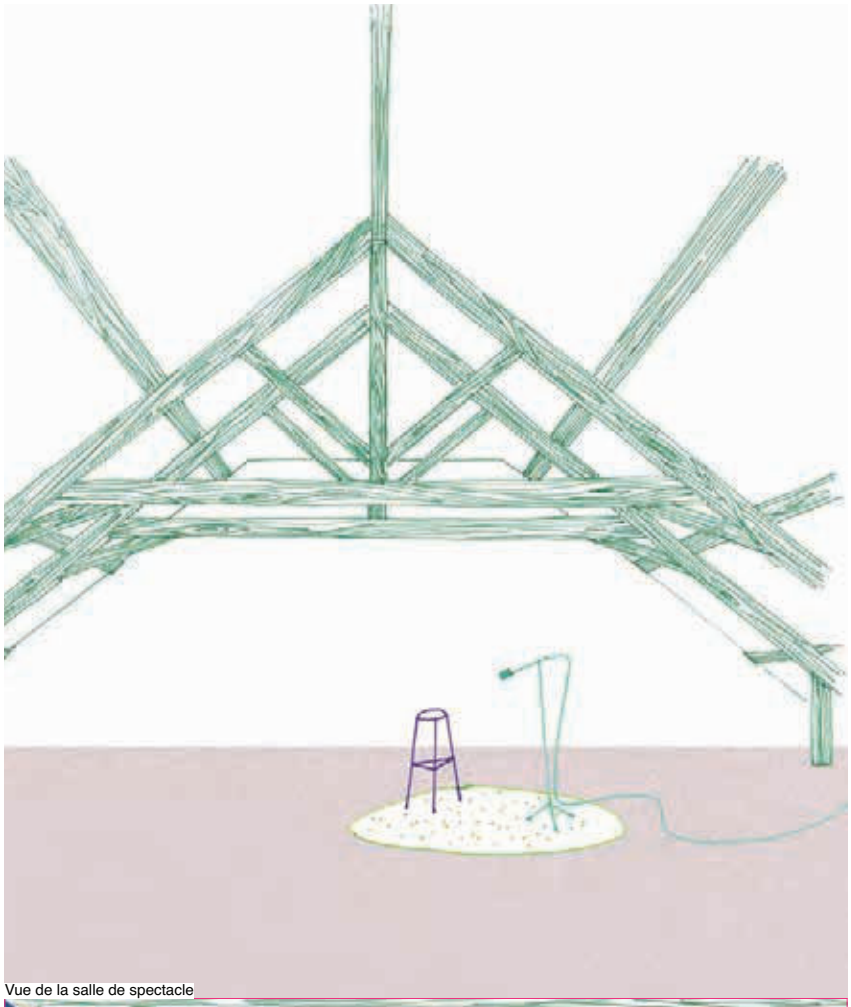

Vue de la salle de spectacle

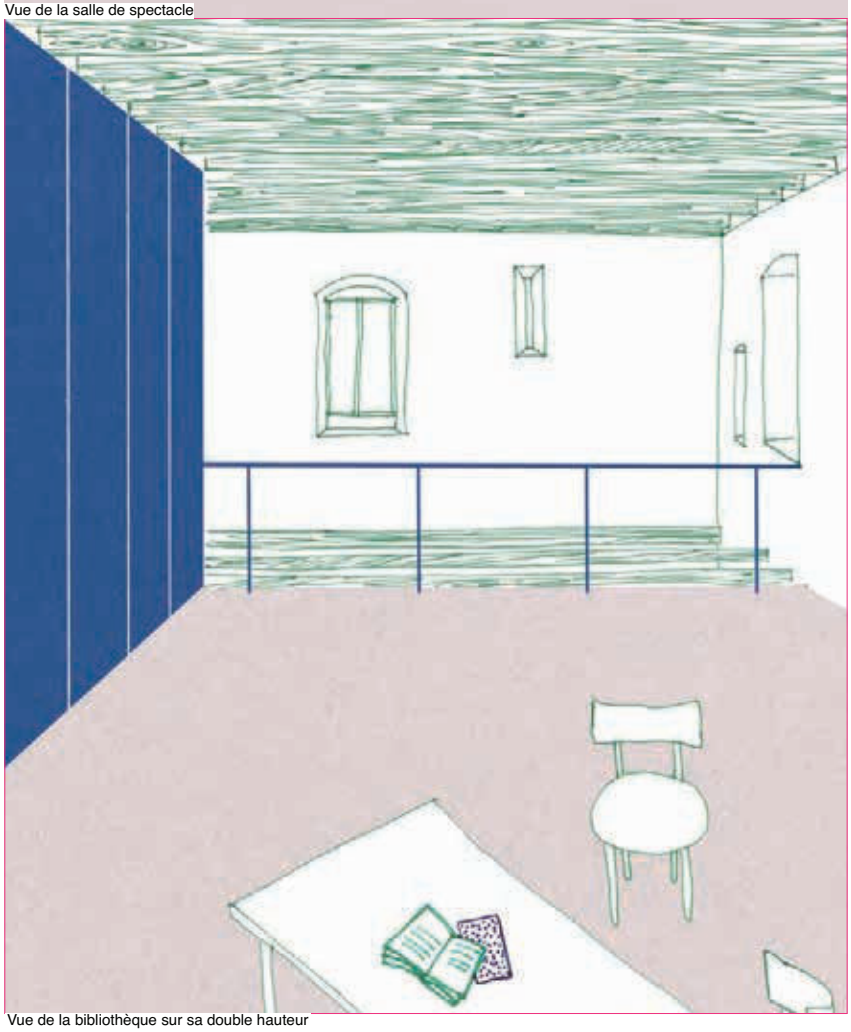

Vue de la bibliothèque sur sa double hauteur

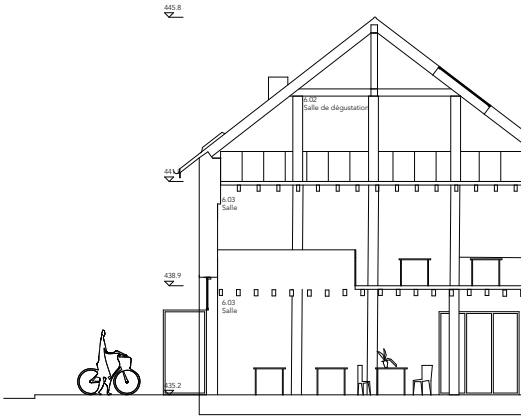

Coupe - 1:100

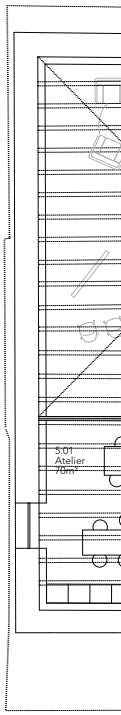

2ème étage - 1:100

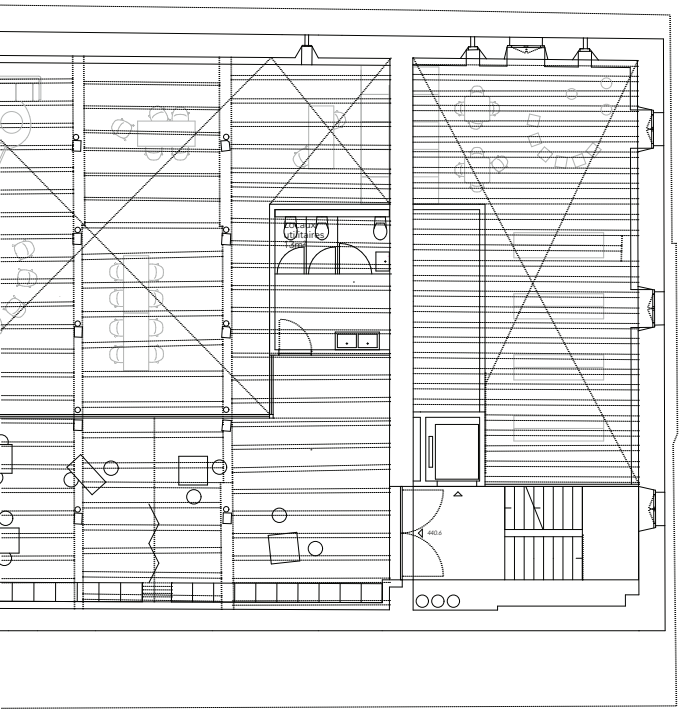
Sanitaires
14 m²
440.6

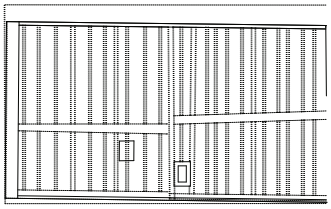

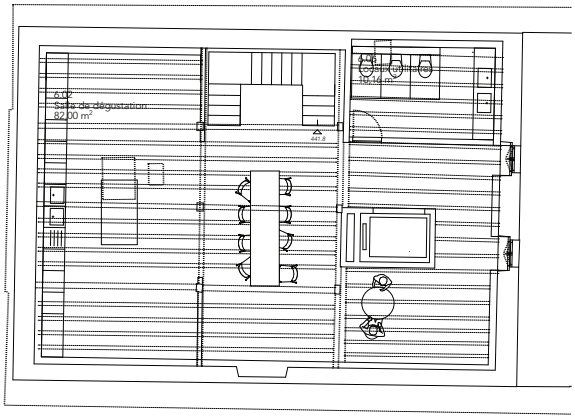
6.00
Salle de dégustation
82.00 m²
Cuisine
15.14 m²
441.8

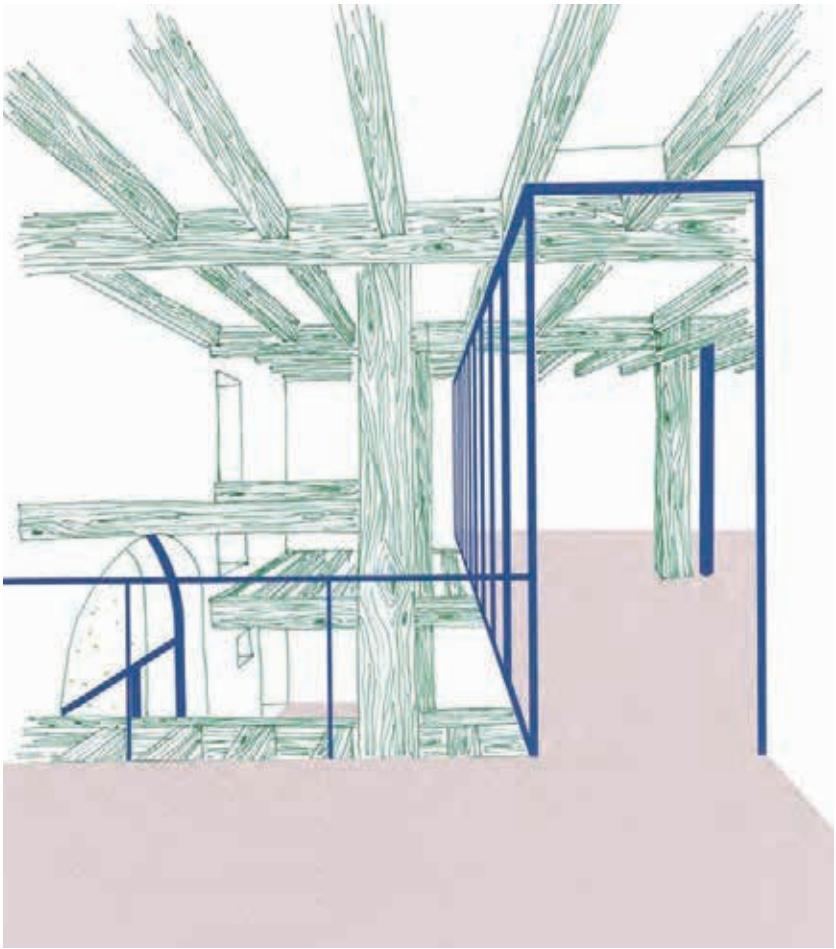

Vue depuis le palier de l'escalier sur l'espace polyvalent modulable, regard diagonal sur la zone d'entrée

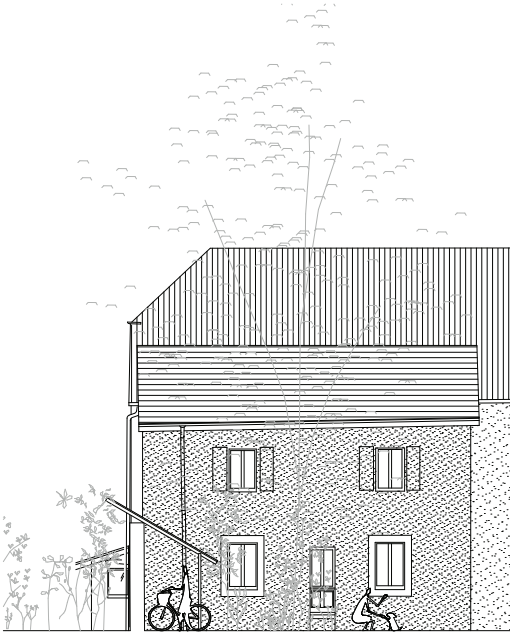

Coupe - 1:100

Intervention architecturale

Afin d'équilibrer la transformation d'un patrimoine, l'économie de moyens et la création d'espaces qualitatifs, notre intervention consiste à comprendre l'existant afin de répondre aux besoins des nouveaux programmes. La lecture du site et de la substance bâtie existante nous a permis de constater que la quasi-totalité de l'existant peut être réutilisée sans changements majeurs, grâce à l'introduction de subtiles modifications et d'ajouts sur les trois bâtiments. Un système spatial précis a été définit pour la grange du bâtiment 151, qui a ensuite été appliqué aux bâtiments 154 et 166.

Une série d'ouvertures verticales entre les étages offre de la générosité à des hauteurs parfois limitées, rythmant les déplacements des visiteurs par des relations visuelles inter-programmatiques, poursuivant ainsi les échanges engagés au rez-de-chaussée. Les éléments structurels des charpentes et des solivages sont maintenus, tandis que les planchers sont parfois déposés pour laisser place à une double hauteur.

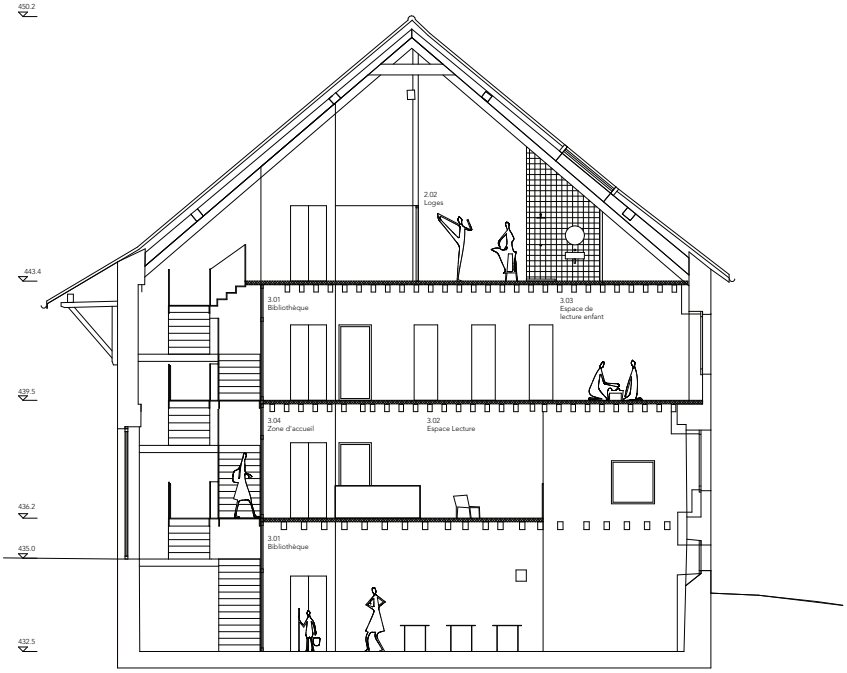

Coupe - 1:100

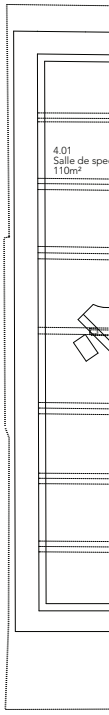

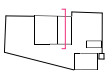

3ème étage - 1:100

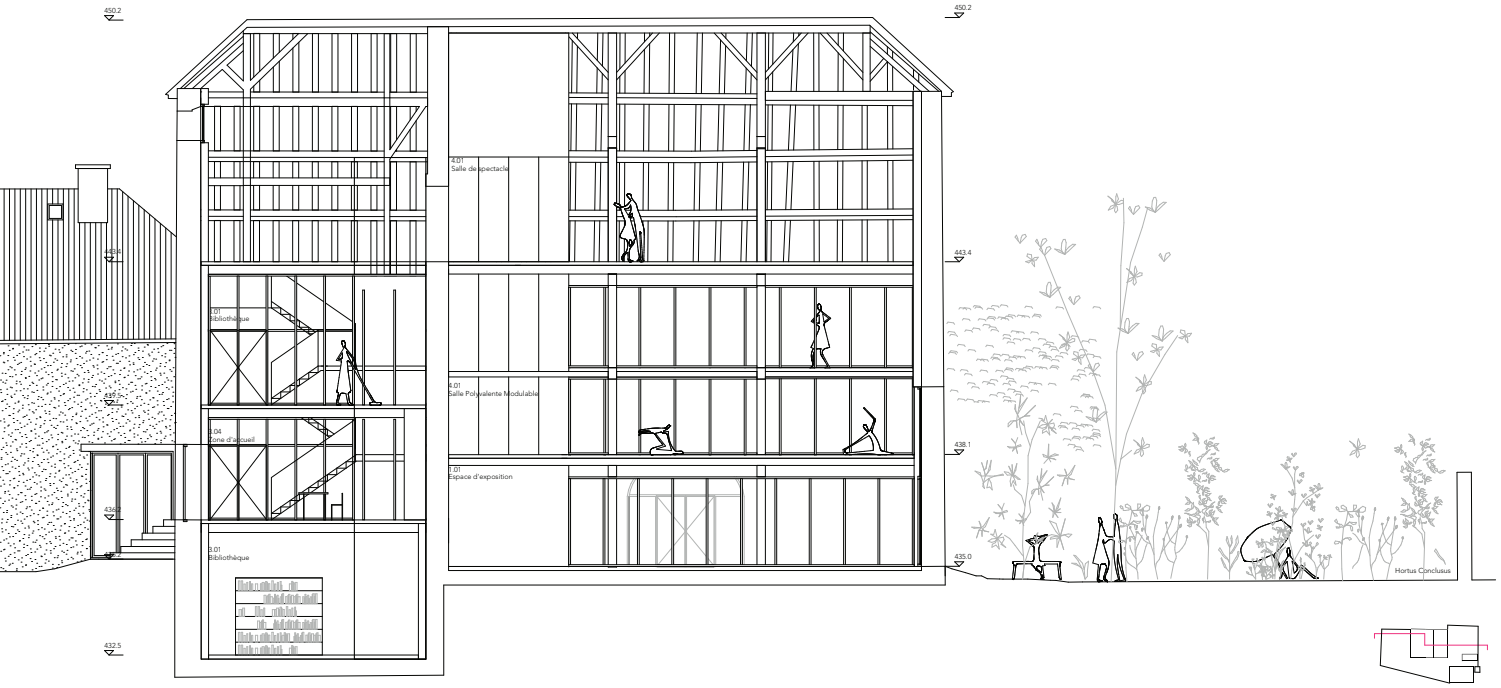
450.2
450.2
4.01
Salle de spectacle
443.4
1.01
Bibliothèque
4.01
Salle Polyvalente Modulable
2.04
Zone d'accueil
438.1
1.01
Espace d'exposition
435.0
3.01
Bibliothèque
432.5
Hortus Conclusus

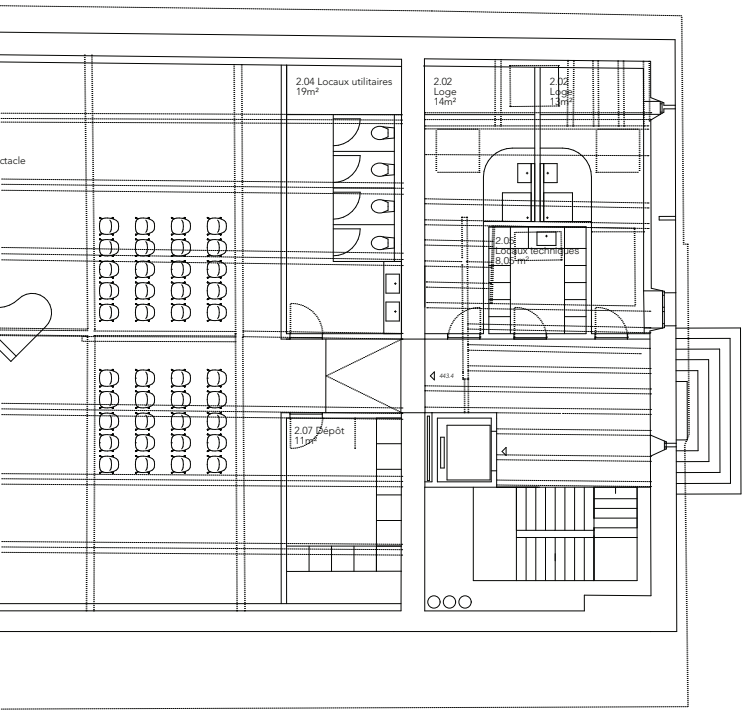
2.04 Locaux utilitaires
19m²
2.02
Loge
14m²
2.03
Loge
13m²
2.06
Locaux techniques
8.06m²
443.4
2.07 Dépôt
11m²

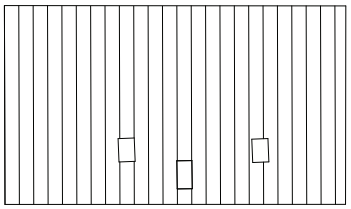

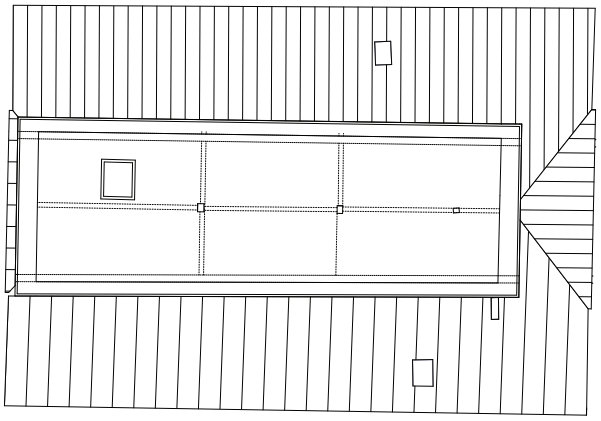

Construction

Les principes constructifs se basent sur le respect et le maintien des structures existantes. Il s'agit à la fois de faire l'économie des interventions et de valoriser l'histoire d'un patrimoine.
Les choix constructifs sont générés par la simplicité de la mise en œuvre afin de permettre un chantier efficace.

Afin d'apporter le confort nécessaire aux nouveaux usages dans les bâtiments et respecter les normes en vigueur, une **isolation** est mise en place à l'intérieur des bâtiments, une construction sèche et réversible. Le contact entre l'isolation et les murs de pierre n'est jamais direct, laissant place à une sous-structure permettant une ventilation naturelle des murs en pierre et des éléments structurels existants. L'espace de circulation du bâtiment 151 est, quant à lui, maintenu hors de l'isolation, se situant alors dans une zone tempérée. Cet espace permet un changement de conditions atmosphérique délicat pour le bâti ainsi qu'une économie de moyens importante.

Les vitrages existants seront dans la mesure du possible échangés pour des vitrages plus performants. Dans certains cas, les fenêtres devront entièrement être échangées ou doublées dans le but d'obtenir l'efficacité énergétique désirée.

Concepts structurels
Les concepts structurels développés ci-dessous sont appliqués au cas du bâtiment 151. Le projet ne prévoit pas de travaux structurels importants sur les bâtiments 154 et 166.

Le projet développé cherche à maintenir le bâti existant et à le mettre en valeur. La toiture et ses fermes, les murs épais en pierre naturelle, la structure interne verticale en bois supportant la toiture et les planchers, ainsi que la majorité des planchers, seront conservés.

Interventions proportionnées
Certains planchers seront démontés, complètement ou partiellement, afin d'offrir des vides d'étages en adéquation avec le programme tout en conservant l'empreinte de la structure déposée (dépose de planches avec conservation partielle des solives).
Les autres planchers seront maintenus à leurs niveaux actuels. Aucun nouvel empochement n'est prévu dans les murs existants.
Les deux murs en maçonnerie du rez-de-chaussée, situés au droit des trames de piliers en bois des étages, seront démolis. Dans un cas, cela permettra de conserver et mettre en évidence les piliers existants. L'autre mur sera remplacé par une rangée de nouveaux piliers en prolongement de ceux des étages.
Des interventions relativement modestes sont prévues sur les murs épais en pierre naturelle afin de créer ou modifier des ouvertures.

Renforcements
Les planchers conservés seront renforcés selon la méthode du plancher collaborant bois-béton, afin de satisfaire aux exigences techniques actuelles (statique, acoustique, et résistance au feu).
Le cas échéant, les piliers intérieurs existants seront doublés afin de reprendre l'augmentation des charges permanentes et d'exploitation.
Les nouveaux murs des locaux sanitaires et de l'ascenseur seront construits en béton armé.
Couplés avec les planchers collaborants, ces murs offriront un complément de résistance important vis-à-vis des sollicitations sismiques.

La clé pour adapter les espaces aux besoins actuels dans le bâtiment 151 réside dans le renforcement des planchers, ce qui permet de rendre l'ensemble opérationnel tout en respectant le patrimoine existant et en créant de nouveaux espaces qualitatifs. Les planchers collaborants (bois-béton) répondent aux exigences techniques actuelles (statique, acoustique, et résistance au feu). Ils induisent un ajout structurel vertical ponctuel reprenant les charges ajoutées sur les solivages existants. La nouvelle cage d'ascenseur étant en béton armé, le couplage avec les nouveaux planchers forme un résistance statique.
Cet équilibre entre la conservation de l'existant et la création de nouveaux espaces permet d'atteindre un équilibre entre les différents éléments de la transformation.
Quant aux bâtiment 154 et 166, des ouvertures dans certains planchers sont également réalisées dans le but de gagner en volumétrie mais aucun renfort structurel n'est nécessaire car les charges ne sont pas ajoutées et les structures sont dimensionnées pour les usages attribués.

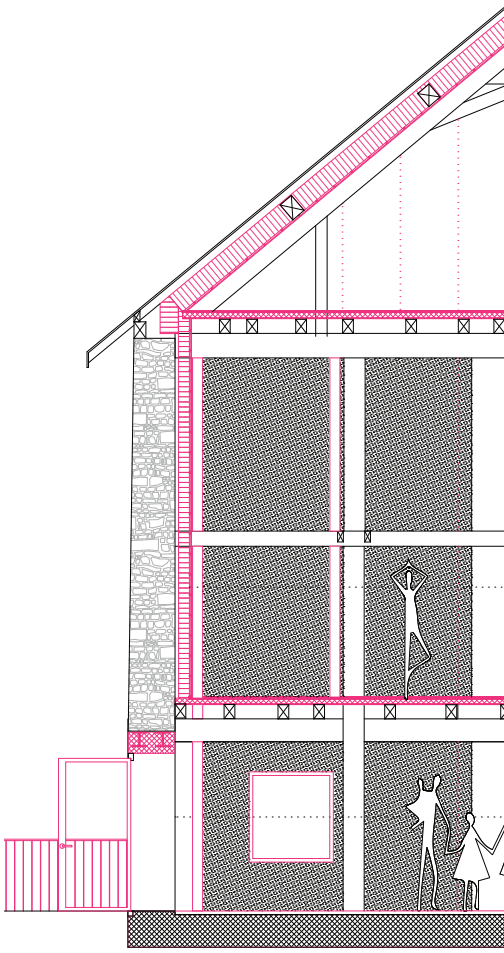

Coupe - 1:50

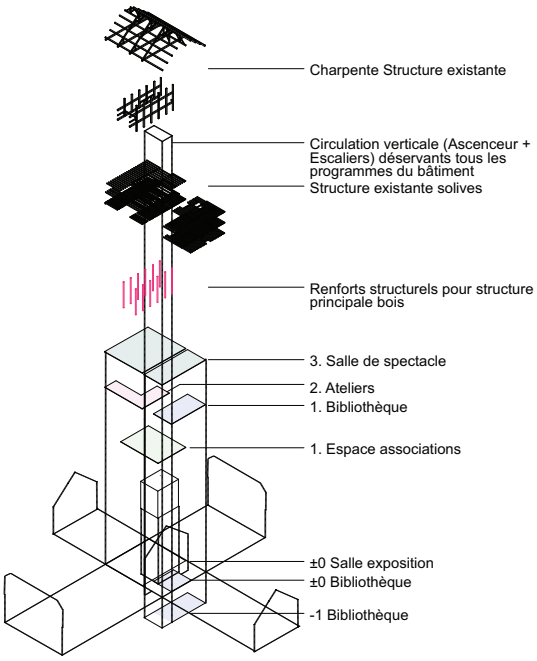

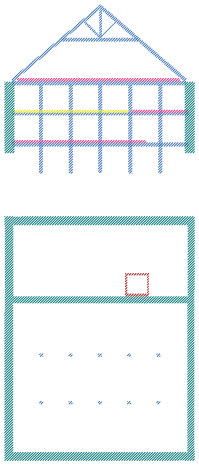

Massonerie
Structure en bois conservée renforcée
Plancher collaborant bois béton
Plancher déposé
Nouvelle cage béton

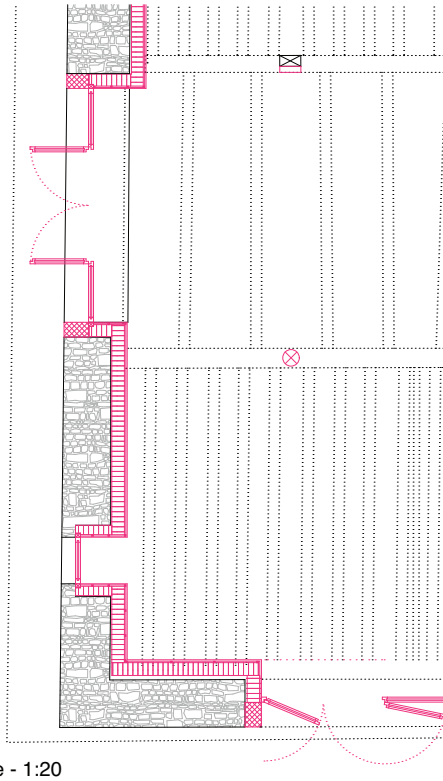

Coupe - 1:20

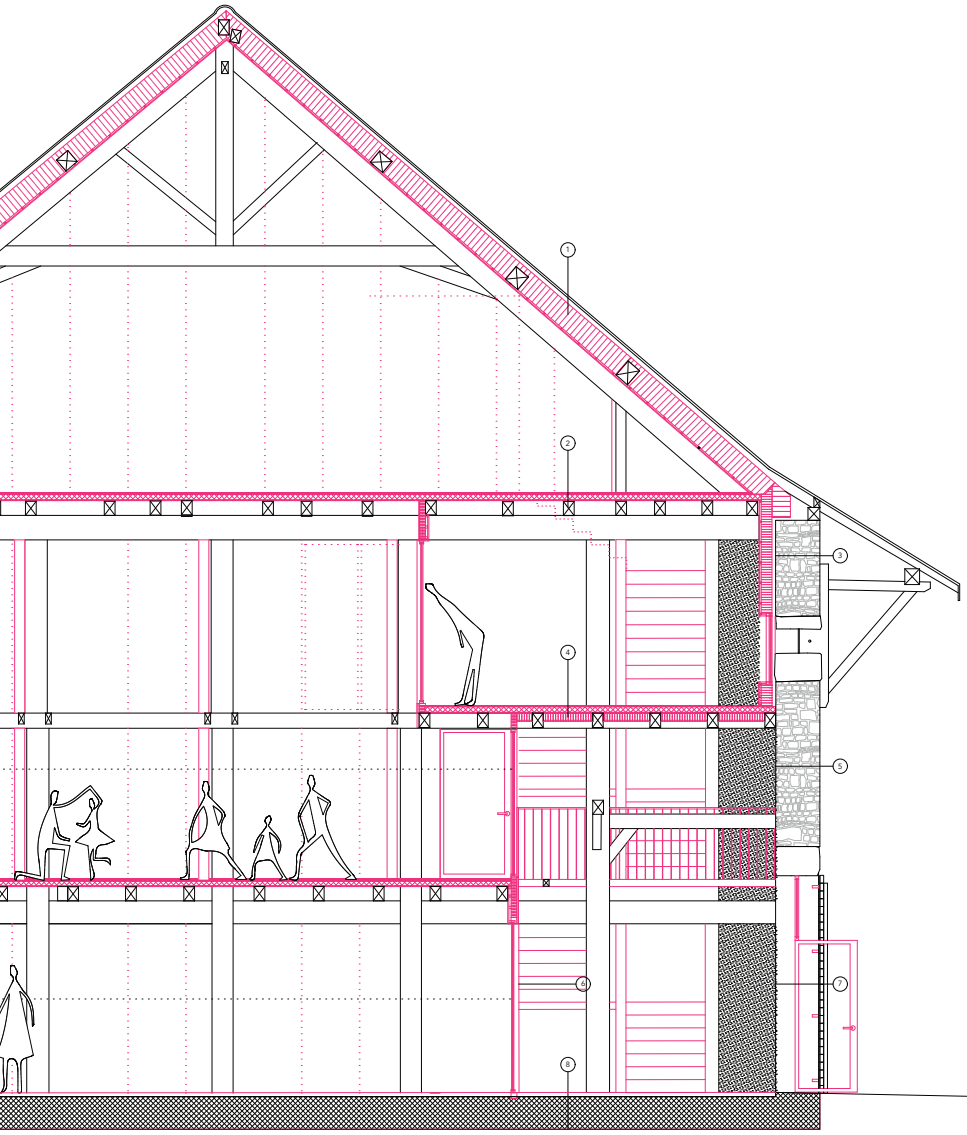

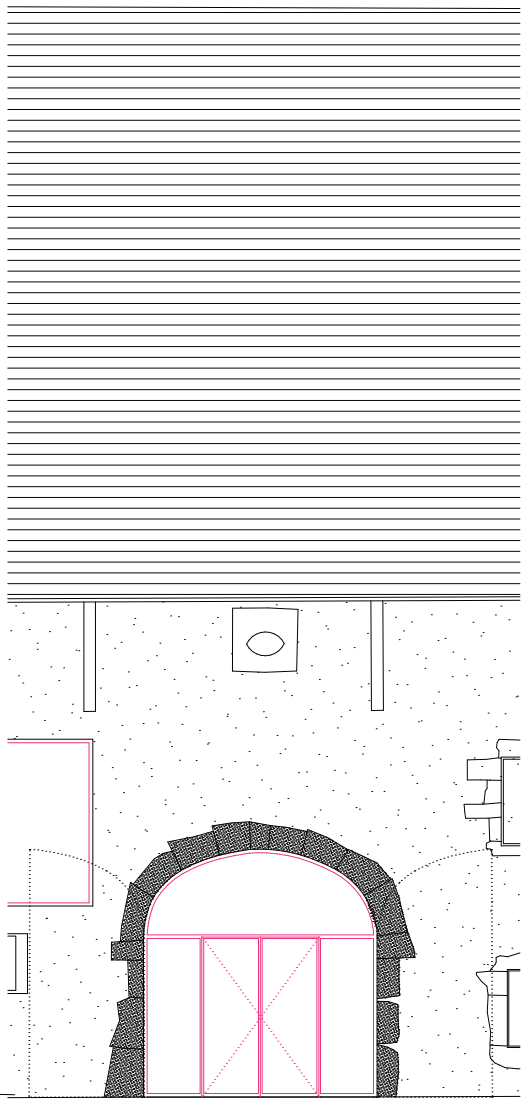

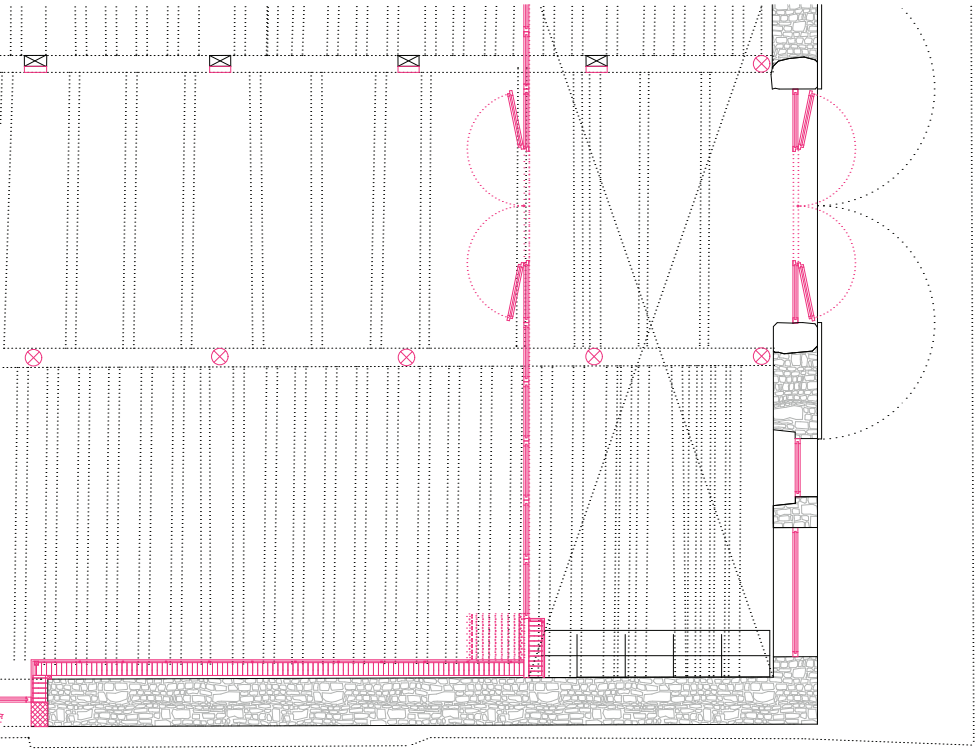

1 - Toiture
- tuiles et voligeages
- membrane
- isolation entre chevrons 100mm
- isolation laine minérale 180mm
- pare-vapeur
- lambourdage 27mm
- revêtement bois 15mm
- pannes
- charpente (arbalétriers)
U rénové: env. 0.19 W/m2K

2 - Plancher 3e
- résine 8mm
- fermacell 10mm
- dalle collaborante béton 80mm
- plancher existant 20mm
- solivage 200mm
épaisseur: 318mm

3 - Mur périphérique (isolé)
- maçonnerie en moelleons 610mm
- embrasures en molasse
- vide d'air (sans humidité) 40mm
- pare-pluie
- isolation laine minérale 150mm
- lambourdage et isolation 27mm
- pare-vapeur
- revêtement bois lasuré blanc 15mm
U rénové: env. 0.25 W/m2K

4 - Plancher 2e (isolé)
- résine 8mm
- fermacell 10mm
- dalle collaborante béton 80mm
- plancher existant 20mm
- isolation laine minérale 150mm
- isolation laine minérale 150mm
- solivage 200mm
épaisseur: 318mm

5 - Toiture
- maçonnerie en moelleons 610mm
- embrasures en molasse
valeur U: env. 1.92 W/m2K

6 - Parois intérieures vitrées
- fenêtre et portes vitrées: cadres bois, double vitrage performant
U rénové: env. 0.95 W/m2K

7 - Porte d'entrée
- porte en bois cintrée
- modification de la porte pour embrasure et ouverture extérieure

8 - Dalle de sol
- résine 8mm
- Chape anhydrite (selon composition de la dalle existante)
- Dalle existante béton

NON NOTE - Parois intérieures non- vitrées
- plâtre ou bois ou fermacell 15mm
- isolation laine minérale 150mm
- lambourdage et isolation 27mm
- pare-vapeur
- revêtement bois 15mm
U rénové: env. 0.29 W/m2K

JACK IN THE BOX

5E RANG, 5E PRIX: PROJET N° 03

WOLFF OBRIST ARCHITECTES SÀRL
Rue de la Louve 12 / CH - 1003 Lausanne

Collaboratrices, collaborateurs :

Alain Wolff
Marjolaine Obrist
Antoine Fanost
Mathieu Hefti
Guilia Ferreti
Inès Schupp
Kevin Campigotto

BUREAU INGÉNIEUR CIVIL : MGI INGÉNIEURS

Le projet reconnait les espaces extérieurs existants, il en fait même le point de départ de sa logique d'implantation programmatique et distributive.
Les nouvelles affectations du corps de ferme principal s'organisent pour mettre en relation et valoriser ces différents lieux : le jardin de Colchique, le jardin clos, la cour sur rue, la cour centrale et le verger. Ces espaces extérieurs s'apparentent dès lors à autant de « pièces » qui se relient entre elles par la mise en place de nouveaux dispositifs de transition.
Dans le bâtiment principal, la circulation s'installe le long du mur de refend et occupe une tranche complète du bâtiment afin de permettre la traversée entre la cour et le jardin de Colchique tout en mettant en relation l'ensemble des niveaux existants. L'entrée est commune pour l'espace d'exposition, les ateliers, les salles polyvalentes, la salle de spectacle et l'espace de dégustation. Ce dispositif de distribution en béton permet également d'assurer le contreventement de la nouvelle structure bois.
Les programmes principaux s'organisent à l'intérieur d'une boite qui prend place en retrait de l'enveloppe du bâtiment. Ce parti pris permet de s'affranchir de la structure existante et de préserver ainsi l'ensemble des murs de façade qui ne sont pas touchés par l'intervention et conservent ainsi l'entier de leur substance patrimoniale : matérialité, proportion des percements, propriété de perméabilité à l'air et équilibre hygrométrique. Ce concept d'occupation de l'espace laisse augurer d'une pérennité de l'enveloppe à long terme.
Afin d'apporter de la lumière, ce projet prend le parti de travailler uniquement avec la toiture : deux grands rectangles de tuiles translucide sont intégrés au-dessus des grands vides non chauffés et qualifiés par l'interstice entre la boîte et l'enveloppe patrimoniale. Ces espaces en triple hauteur, de grands puits de lumières accessibles uniquement au rez-de-chaussée permettent d'éclairer l'ensemble des programmes par des jours multiples et modulables. L'attitude conservatrice des auteurs de l'équipe autrice est aussi déclinée dans ce projet au travers des multiples propositions de réemploi et de conservation des différents matériaux.

Si le jury reconnait l'intérêt de respecter l'existant il regrette cependant la maladresse de la mise en œuvre proposée. Par exemple la mise en place de l'ascenseur à l'intérieur du mur de refend, implique sa destruction sur toute sa hauteur. L'accès principal au bâtiment s'effectue par une ouverture mineure, alors même que la porte principale s'ouvre sur un espace restreint du puit de lumière. Finalement le parti pris du retrait de la nouvelle enveloppe est dessiné de manière très timide, parfois même de manière décousue dans la travée de logement.
Il semble que la mise en œuvre de l'idée, de la boite dans la boite, certes séduisante, démontre les difficultés de l'application d'un tel parti dans ce contexte qui finit par contraindre sur beaucoup de points la fluidité et l'habitabilité du programme. Finalement, le jury déplore que ce parti implique également la découpe des murs historiques des travées au rez-de-chaussée et empêche leur reconnaissance aux étages.
Le bâtiment sur rue accueille la bibliothèque sur plusieurs étages autour d'un atrium : ce geste architectural ne semble pas à l'échelle du bâtiment et n'apporte que peu de plus-value d'usage.

[illegible]

Des espaces extérieurs en relation avec le bâtiment projeté

[illegible]

Des volumes [illegible]

[illegible]

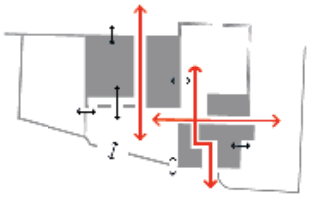

La colonisation des bâtiments

[illegible]

Une « boîte dans la boîte » [illegible]

[illegible]

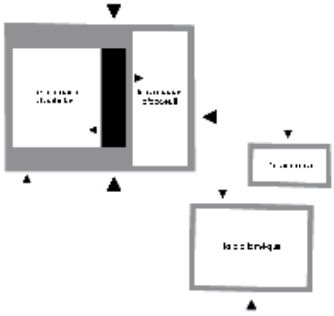

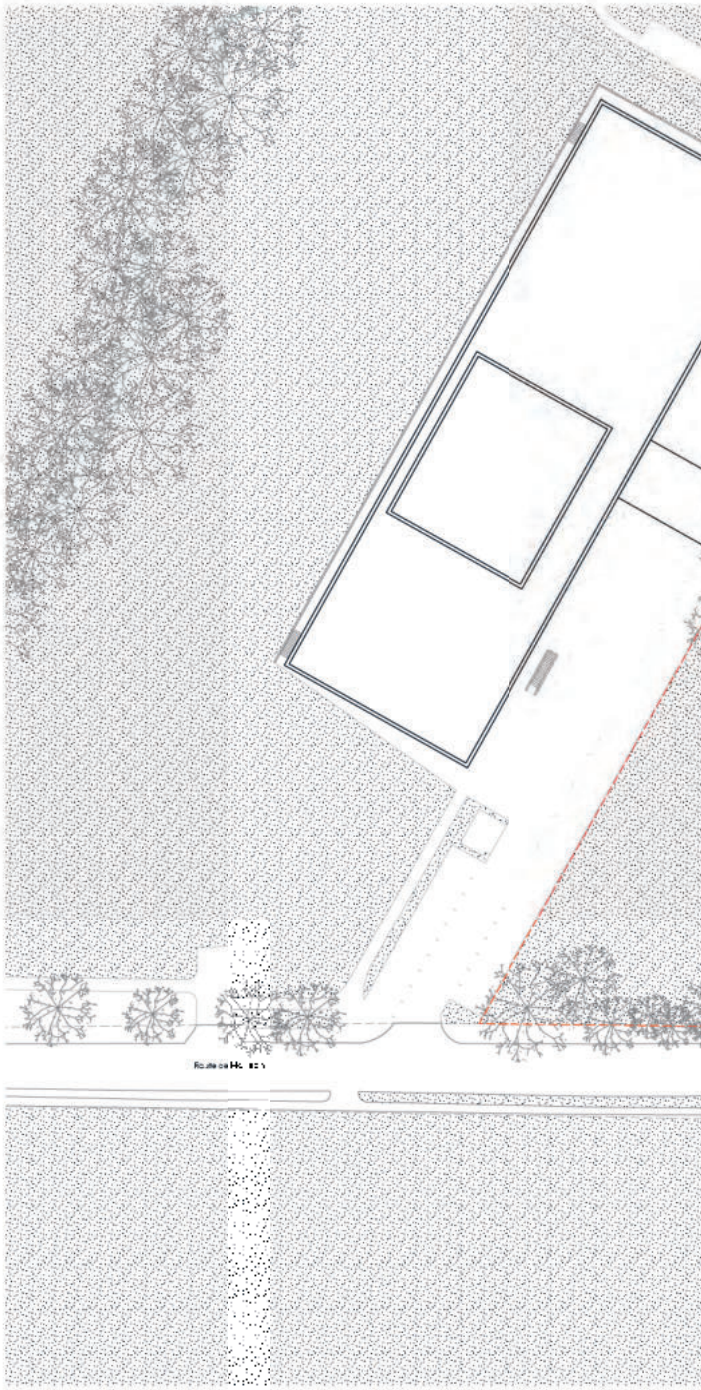

plan de situation 1.500

Boîte dans la boîte etc...

Une « boîte dans la boîte » est construite dans le volume principal de la grande ferme. Ses nouvelles façades, isolées et largement vitrées, sont en retrait des façades longitudinales existantes d'environ deux mètres, s'affranchissant ainsi de toute contraintes liées aux façades et aux ouvertures existantes, [illegible] restant en l'état, notamment les grandes portes d'entrées. Ce dispositif en retrait permet de faire pénétrer de la lumière au travers de tuiles en verre en toiture et par les différentes ouvertures des façades, et de la conduire sur toute la hauteur du bâtiment. L'ensemble des espaces situés dans cette partie bénéficient ainsi d'un éclairage naturel de qualité.

Une partie distributive en béton occupe les deux tiers de le 3ème travée, contre le mur de refend qu'elle vient, d'une certaine manière, élargir et rendre habitable. Cette intervention radicale permet en un seul geste d'organiser toutes les distributions intérieures, de gérer les différences de niveaux, d'assurer la sécurité des personnes en constituant une voie d'évacuation verticale et de rigidifier tout le système. Elle est un trait de liaison entre toutes les parties du programme.

Dans les étages, les poteaux et les sommiers existants sont intégralement conservés, ils sont moisés par les poteaux des nouvelles façades, ce qui permet de soulager le structure existante d'une partie des efforts. Les solives de le travée accueillent la circulation sont déposées et réutilisées pour doubler [illegible] remplacer celles des deux autres travées, là où cela s'avère nécessaire. Les planches en bon état composent les planchers intermédiaires sont déposées et réutilisées comme revêtement intérieur de la salle de spectacle.

Les nouveaux planchers seront composés [illegible] suit : des panneaux multiplis de 40 mm disposés par-dessus et solidarisés aux solives au niveau des planchers ; des panneaux [illegible] remplis de sable ; un lit de granulés disposé par-dessus afin d'assurer l'isolation phonique entre les étages et de permettre de corriger les niveaux ; enfin, des panneaux multiplis de 22 mm rainés-crêtés posés par-dessus de manière flottante et [illegible] de revêtements de sol. Un complément acoustique pourra être disposé par-dessous, entre solives, là où cela s'avèrera nécessaire. Ce dispositif permet d'assurer la sécurité statique en alourdissant le moins possible la structure et d'assurer un confort acoustique satisfaisant entre les différentes parties du programme.

0 10 20 m

L'isolation thermique se prolonge en toiture entre pannes, dans l'épaisseur entre les chevrons et les fermes, permettant d'obtenir une enveloppe pratiquement continue. Les chevrons existants, qui font office de contre-lattage, sont déposés pour permettre la mise en place d'une sous-toiture continue (k2 et reposés avec un nouveau lattage et de nouvelles tuiles. L'épaisseur de la couverture et des vent-toits restant inchangés et seules les pièces en mauvais état devront être remplacées à l'identique. Les poteaux seront supprimés au dernier niveau (voir descriptif de la structure) pour la liberté d'aménagement de la salle de spectacle.

Dans la partie habitation, la petite ferme, et la dépendance, les façades sont isolées de l'intérieur au moyen de panneaux Multipor de 14 cm, crépis à la chaux, qui permettant aux murs de respirer et d'éviter les problèmes de condensation, en têtes de solives notamment. Les fenêtres sont remplacées et les planchers pour l'essentiel maintenus et renforcés sur le même principe que pour le bâtiment principal.

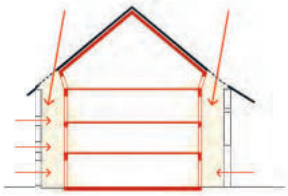

Construire pour l'avenir

Les toitures et pignons de tous les bâtiments, ainsi que les façades de la « boîte », reçoivent des épaisseurs d'isolation importantes et les fenêtres des années 70 sont remplacées. Ces interventions permettent de répondre aux exigences énergétiques les plus élevées et compensent l'isolation relativement faible des murs (14 cm de Multipor). Cette démarche vise rester au plus proche de la substance historique et du langage architectural existant.
La production de chaleur est assurée par le chauffage à distance (CAD) alimenté par la chaufferie à bois de la salle polyvalente et la production d'énergie solaire mutualisée avec celle de la salle communale.
Une ventilation naturelle hybride hygroréglable permet d'assurer le renouvellement de l'air en fonction des besoins effectifs (en fonction de l'occupation des locaux et du taux d'humidité). Ce dispositif permet de limiter au strict minimum les coûts d'installation, d'entretien et de consommation électrique, avec un bilan énergétique global meilleur qu'avec une ventilation double-flux. Seule la salle de spectacle est ventilée mécaniquement avec un système à double flux. Les monoblocs et les échangeurs sont disposés sous la toiture, au-dessus des loges. Cette configuration réduit au maximum les longueurs des conduits et l'impact visuel des installations.
Le taille raisonnable des fenêtres, la protection des vent-toits contre le rayonnement solaire, la forte inertie induite par l'épaisseur et la ventilation nocturne participent à assurer le confort estival.

Ces différents dispositifs permettront d'atteindre le standard de très haute performance énergétique (THPE-2000W) pour la nouvelle « boîte » et de haute performance énergétique (HPE) pour les autres parties.

Le bois massif est principalement utilisé pour le « boîte », les fenêtres, le renforcement des planchers et les toitures. De l'isolation en ouate de cellulose est injectée dans le toiture et des panneaux d'isolation minérale utilisés pour les façades en maçonnerie. Autant que possible, les matériaux seront biosourcés et locaux. Seul le noyau central et les dallages contre le terrain sont réalisés en béton recyclé. De manière générale, les matériaux sont envisagés tant sur le plan de leur cycle de vie que de leur capacité à produire un environnement sain pour leurs occupant.e.s

Les eaux de toitures seront récupérées pour l'arrosage, les eaux de surface réinfiltrées.
L'impact du projet sur l'environnement est ainsi optimisé tout au long de l'année et de son cycle de vie.

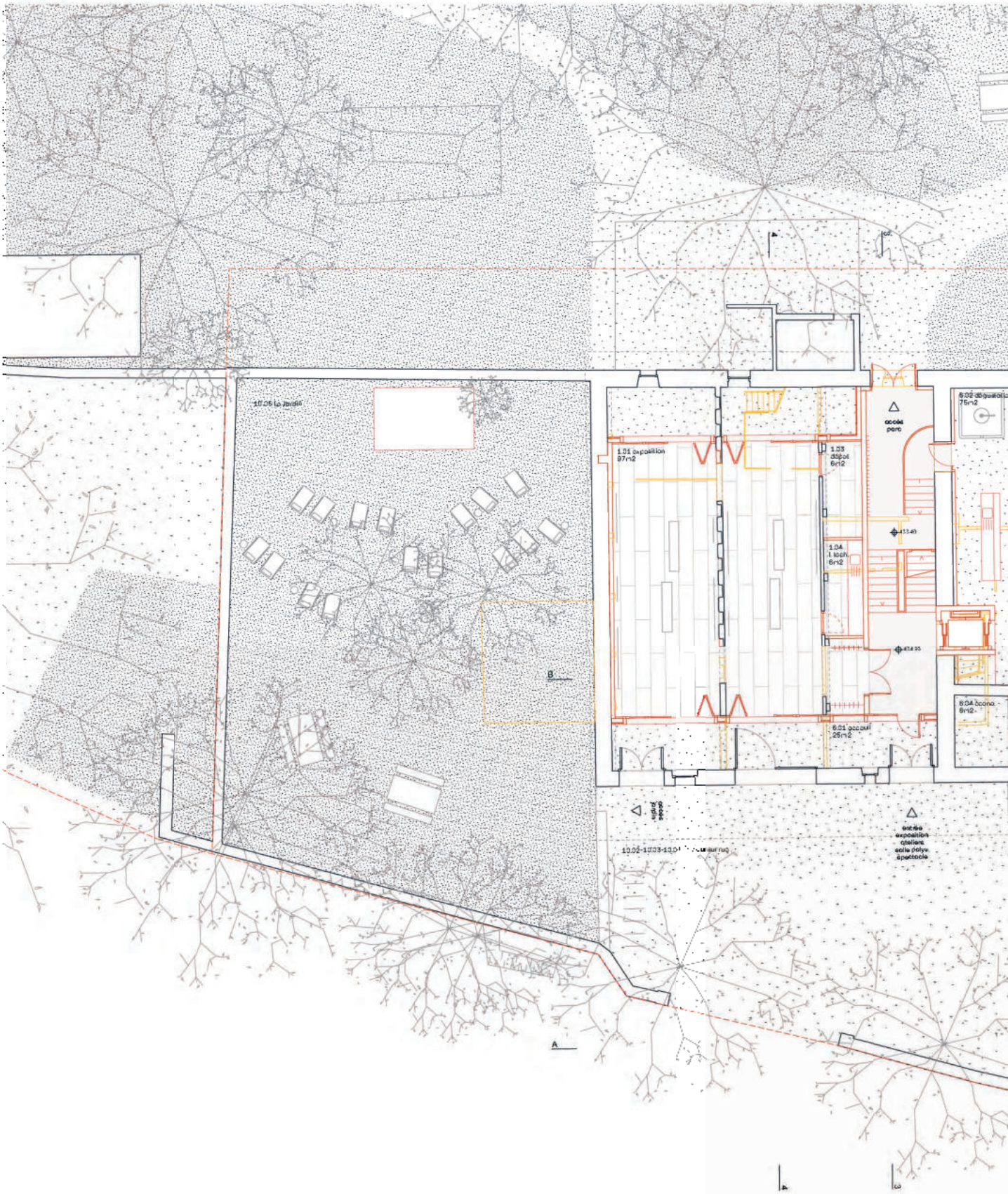

:lan rez de chaussée 1:100

10.01 La cour centrale
accès
pays catalanes
salle comm. et école
Le verger
B
6.05 dépôt
5.5m2
7.01 office
11m2
7.02
4m2
8.02
8.5m2
entrée
dégustation
accès
salle
3.01 3.03
bibliothèque / enfants
31m2
3.07
dépot
8.5m2
3.04
accueil
26.5m2
A
entrée
bibliothèque

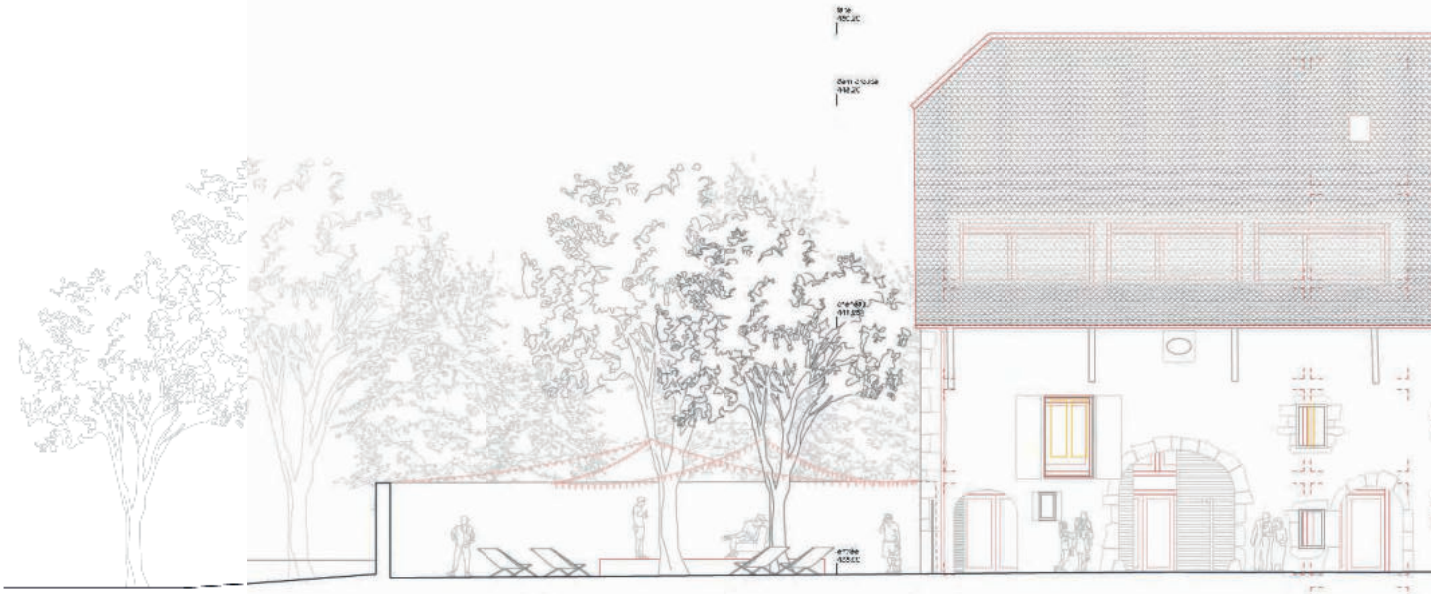

1:100

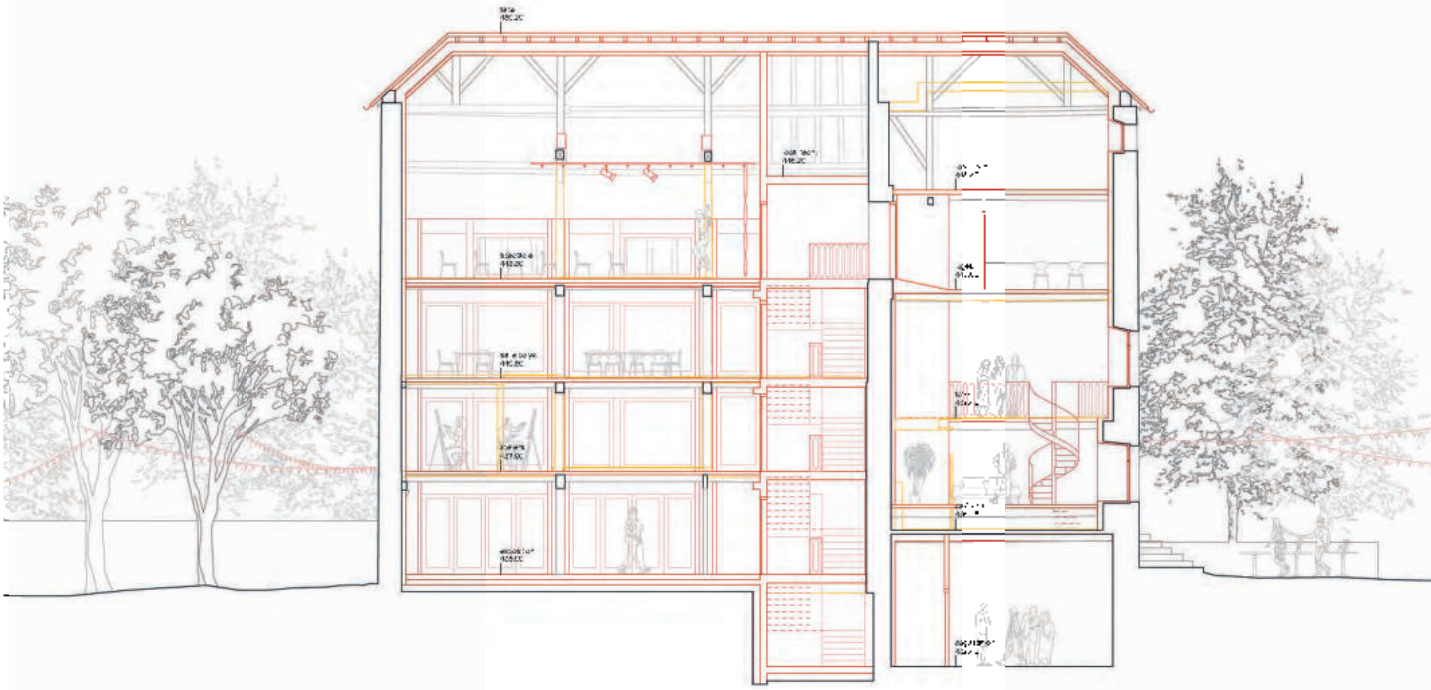

oupe BB 1:100

coupe 22 1.100

0 2 4 m

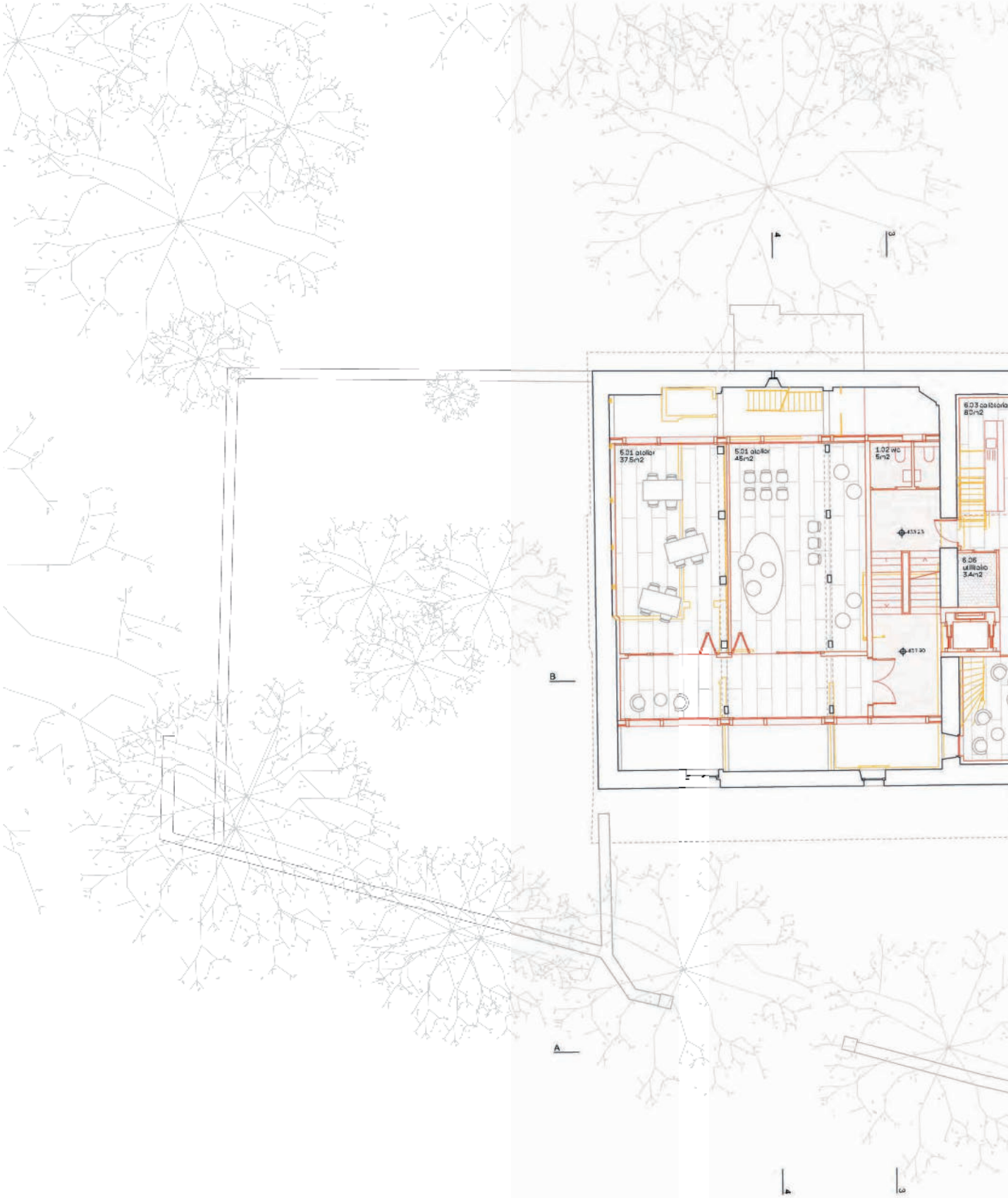
5.01 atelier
37.5m2
5.01 atelier
45m2
1.02 wc
5m2
6.03 cafétéria
80m2
6.06
utilitaire
3.4m2
B
A

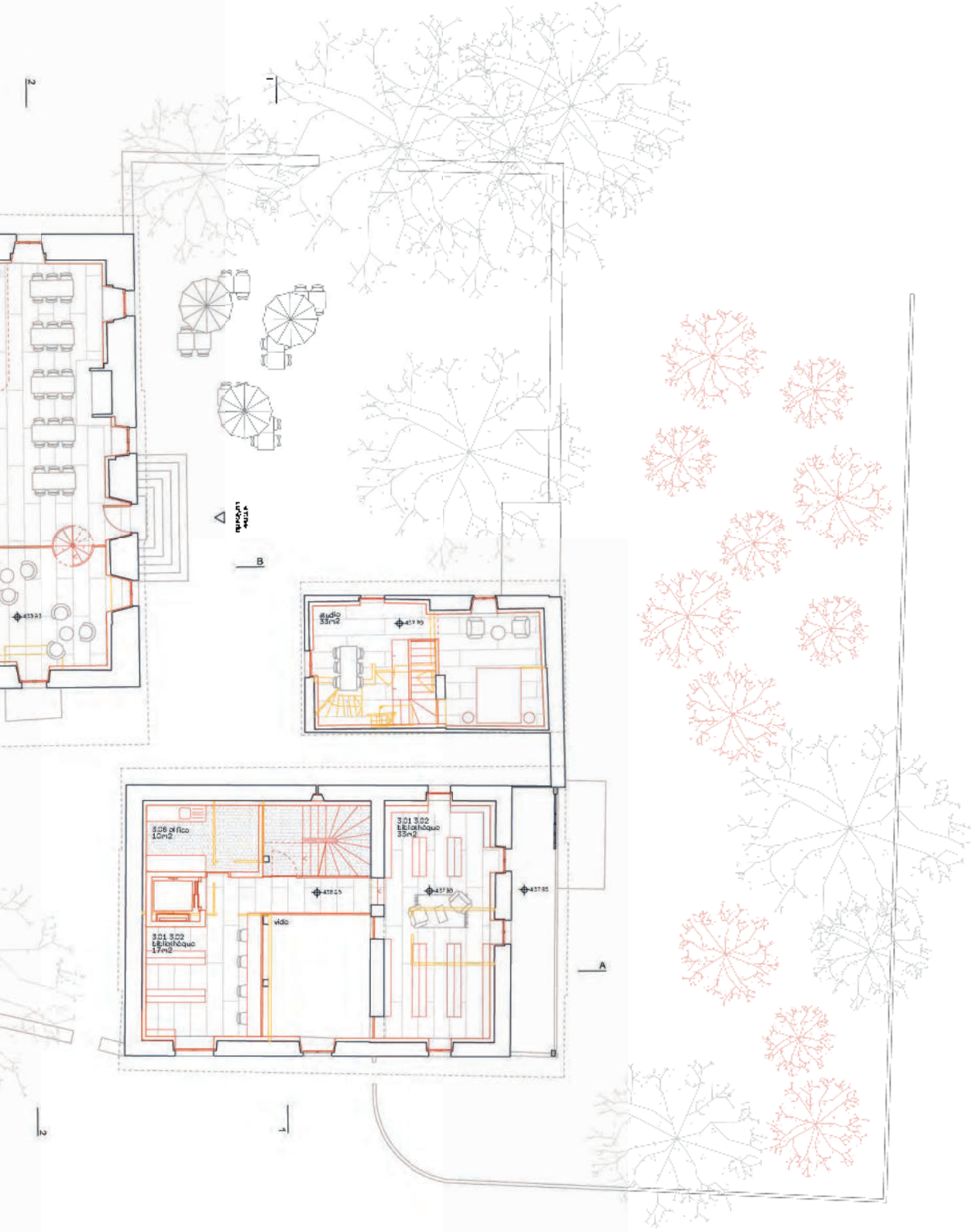
B
A
vido

coupe 11 1.100

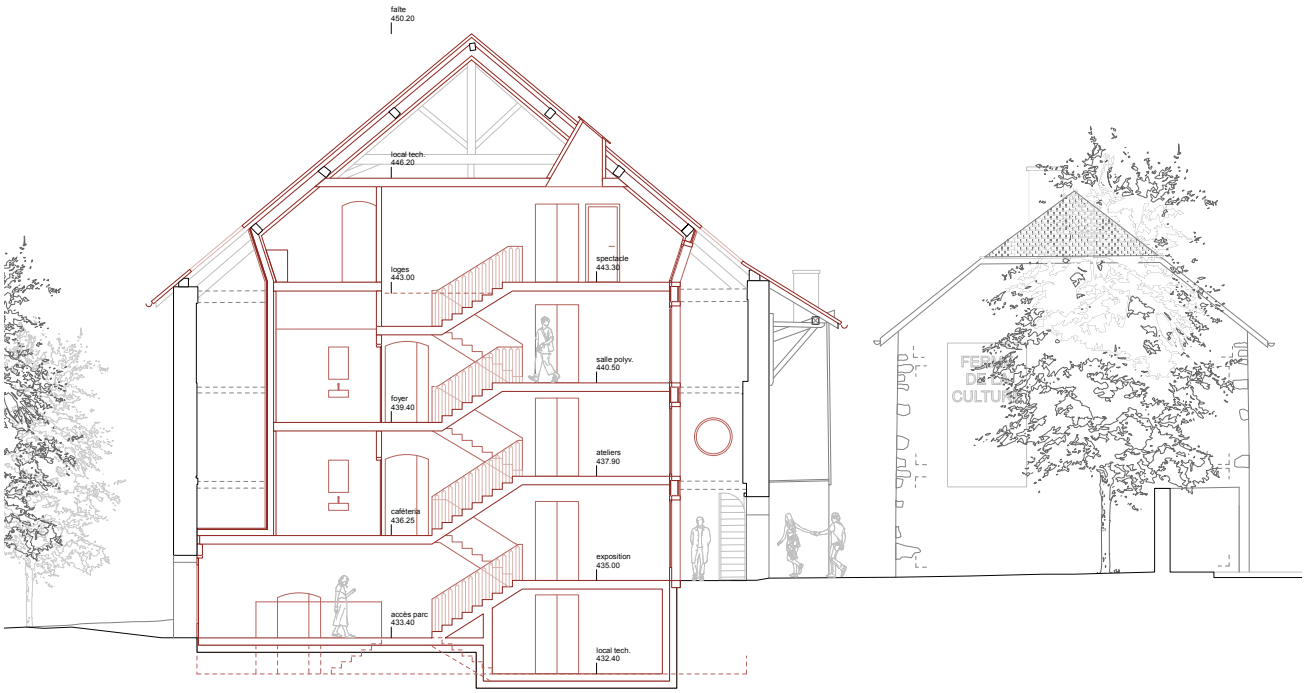

coupe 33 1.100

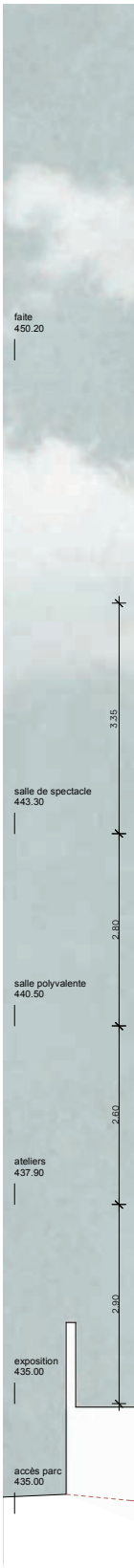

1 **composition radie**

chape anhydrite
feuille PU
isolation laine de p
étanchéité
radier béton recycl
isolation Misapor

coupe 44 constructive F

r boite

	6cm
	-
ierre + phonique	4+2cm
	1cm
é	14cm
	24cm
erme ex-Duvernay	1.50

2 composition façade boite

doublage fibro-gypse	2.5cm
isolation laine de pierre	4.5cm
pare-vapeur	-
isolation laine de pierre	20cm
lattage	2cm
lambrissage bois	2cm
traverses bois	12x24cm
poteaux bois	12x24cm
fenêtres bois-bois avec triple vitrage	

3 composition dalles

panneau trois-plis	3cm
isolation phonique	3m
couche de lestage en sable	2cm
panneau trois-plis collé vissé	4cm
faux plafond acoustique	10cm
- laine de pierre	
- panneaux en fibres de bois	
solives existantes ou neuves	14x18cm

4 composition toiture

tuiles plates	-
lattage	2.5cm
chevrons existants	10x10cm
lé de sous converture	-
isolation	
- cellulose insuflée	27cm
- sous structure	10cm
faux plafond	
- laine de pierre	6cm
- lattage technique	
- lambris récupérés sur site	3cm

0 1 2 m

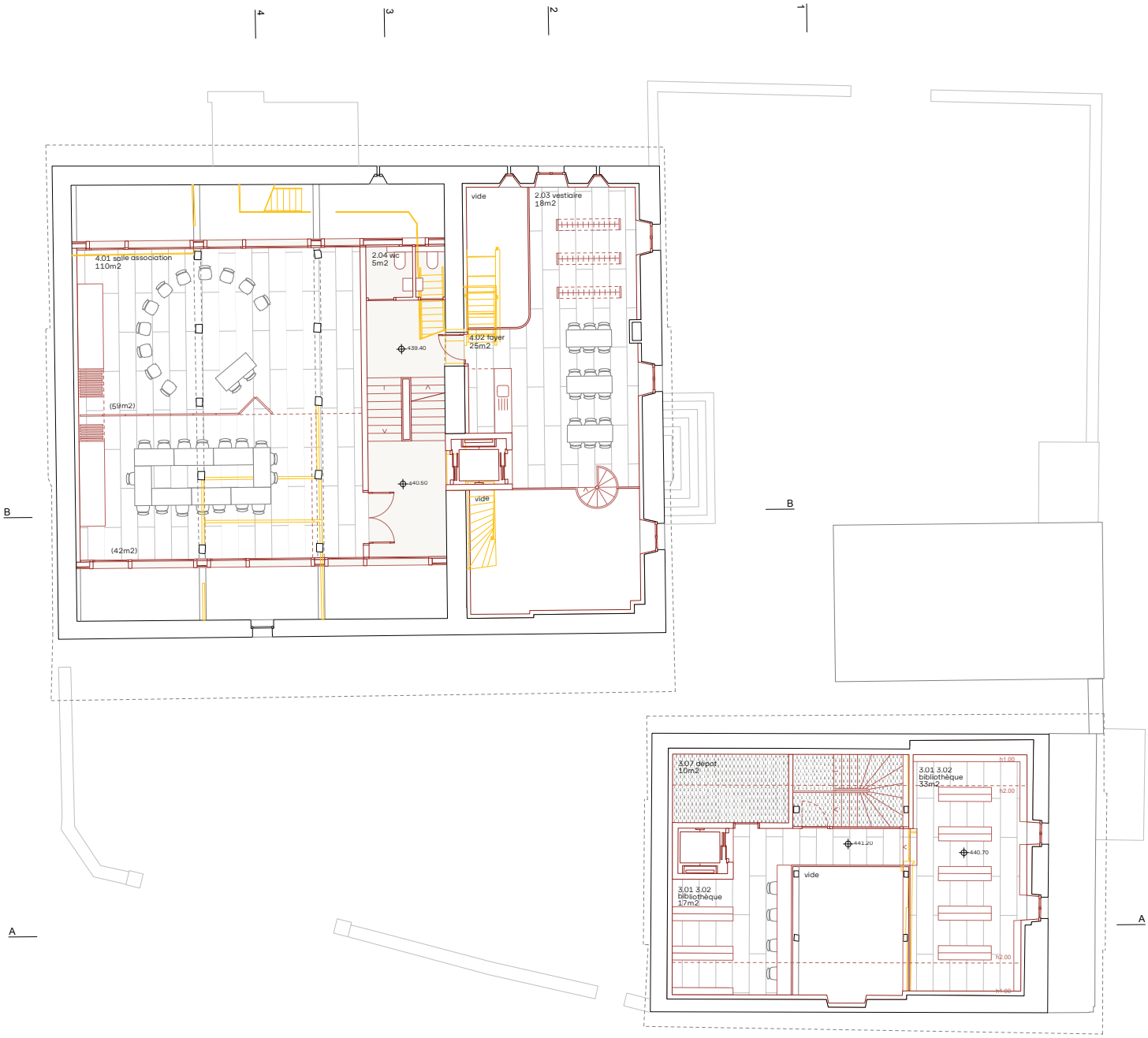
4
3
2
1
B
B
A
A
4.01 salle association
110m2
(59m2)
(42m2)
2.04 wc
5m2
439.40
440.50
vide
4.02 foyer
25m2
vide
2.03 vestiaire
18m2
3.07 dépot
10m2
3.01 3.02
bibliothèque
1/7m2
441.20
vide
3.01 3.02
bibliothèque
33m2
440.70
h1.00
h2.00
h2.00
h1.00

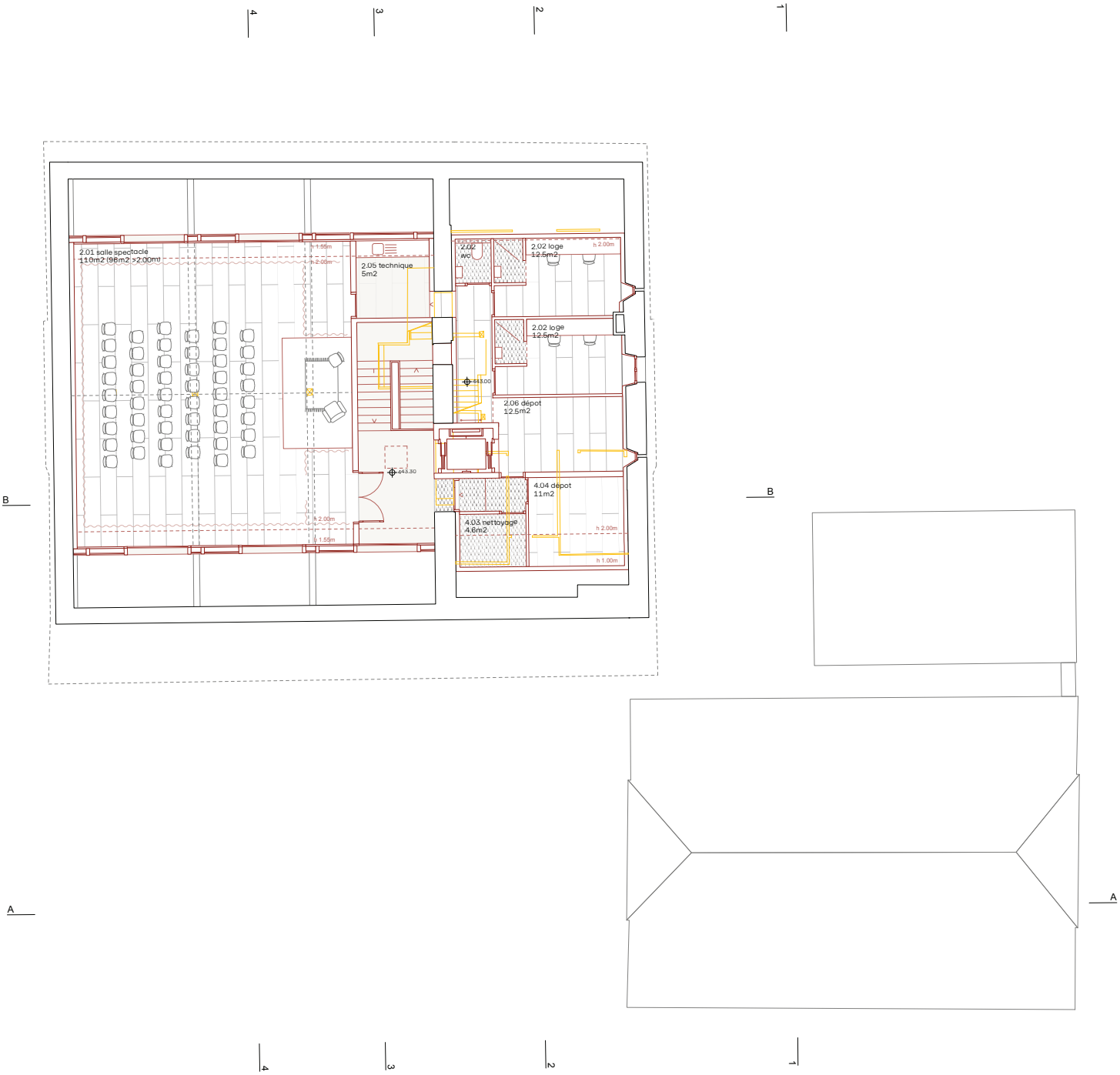
4
3
2
1
2.01 salle spectacle
110m2 (98m2 >2.00m)
h 1.55m
h 2.00m
2.05 technique
5m2
2.02
wc
2.02 loge
12.5m2
h 2.00m
2.02 loge
12.5m2
443.00
2.06 dépot
12.5m2
443.30
4.04 dépot
11m2
4.03 nettoyage
4.8m2
h 2.00m
h 1.00m
B
A

Projets non primés

Triple-Saut, projet n° 1

Atelier Prati Zwartbol
Dienerstrasse 21
8004 Zürich

Collaborateur·trice·s
Clara Jacazio
Lea Prati
Tieme Zwartol
Damien Dreier
Frédéric Monney
Eric Tonicello

Bureau ingénieur civil : Structurame

Capricorne, projet n° 2

Nicoucar Steininger architectes sàrl
Rue des Moraines 18
1227 Carouge

Collaborateur·trice·s
Nicoucar Yasmin
Georges Schaeffer
Dumont Géraldine
José Perez

Bureau ingénieur civil : Sbing SA

Entre les murs, projet n° 4

MHPM Architectes Sàrl
Boulevard de Pérolles 53
1700 Fribourg

Collaborateur·trice·s
Marie Huck
Koen Wintermans
Martial Schaller
Pierre Mencacci
Massimo Paolucci
Maud Collomb
Luc Rotzetter
Hasan Yagicibulut

Bureau ingénieur civil : DMA Ingénieurs SA

Fermaculture, projet n° 5

Aeby Aumann Emery architectes Sàrl
Boulevard de Pérolles 42
1700 Fribourg

Collaborateur·trice·s
Emile Aeby
Patrick Aumann
Stéphane Emery
Nathalie Pochon
Gabriele Rivolta
André Alves
Daniel Berset

Bureau ingénieur civil : AIC Ingénieurs conseils SA

Traverses, projet n° 8

Apaar Sàrl & ykra Sàrl
Passage Daniel Baud-Bovy 10 / CH 1205 Genève

Collaborateur·trice·s
Raphaël Niogret
Loïc Kritzinger
Nathalie Monge
Zoé Gehin
Jérémie Jobin
Youri Kravtchenko
Maud Abbé-Decarroux
Ophélie Pinto
Marcel Rechsteiner

Bureau ingénieur civil : Ratio Bois Sàrl

Ex Materia, projet n° 9

FAZ architectes Sàrl
Rue du Jura 32
1201 Genève

Collaborateur·trice·s
Véronique Favre
Tanya Zein
Agathe Doutre
Léna René-Worms
Nanda Nugraha
Emma Leroy
Vincent Gautier
Alessio Brasier

Bureau ingénieur civil : Gex & Dorthe ingénieurs consultants Sàrl

Côté cour – Côté jardin, projet n° 12

G.M. Architectes Associés SA
Place de Jargonnant 5
1207 Genève

Collaborateur·trice·s
Antoine Muller
Stéphane Guex
Maryam Gharebaghi
Virginie Ganz
Anne Steullet

Bureau ingénieur civil : Thomas Jundt Ingénieurs civils SA

Visite du site avec le jury